

4 EUROS DEHORS - GRATUIT DEDANS

L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

NUMÉRO 50 - JUIN 2019

Tous les

PRISONNIERS

SONT

POLITIQUES

LIBERTÉ POUR TOUT LE MONDE!

ROBES NOIRES CONTRE GILETS JAUNES / LA PRISON ASSASSINE : RÉAU, SEYSSES,
FLEURY-MÉROGIS... / RÉVOLTES DANS LES PRISONS POUR ÉTRANGERS :
MESNIL-AMELOT, OISSEL, PLAISIR, VINCENNES, RENNES... /
MATONS PRENEURS D'OTAGES À CONDÉ-SUR-SARTHE / L'IMPOSSIBLE SORTIE

Édito

S'il y a un « bon côté » à l'horreur de la prison, c'est que les – trop rares – bonnes nouvelles font éclater une joie sans réserve.

C'est l'effet que nous a fait la sortie de prison de Marina après plus de douze ans d'incarcération en France. Marina est une fidèle de *L'Envolée* (tant du journal que de la radio) depuis de longues années, et pour cause : elle n'a jamais cessé de se battre contre le système carcéral, avec une force et une générosité rare, sans jamais s'économiser. Elle a tout risqué : suppressions des remises de peine, transferts, mitard, plutôt que de baisser la tête. Une énorme embrassade à toi.

On sait que dehors aussi tu garderas toujours la tête haute !



« L'AP ne tolère pas l'insoumission, et encore moins quand elle est collective. Elle nous impose des mesures de sécurité toujours plus strictes et veut que nous avalions tout sans protester ; quand nous ne le faisons pas, toute la machinerie répressive se met en route pour nous écraser. C'est le modèle régnant : obéir et se taire. Contre cela, il nous reste toujours l'immense plaisir de désobéir et de crier bien haut que non !, on ne va pas tout avaler, et qu'il n'y a pas de grillage ni de murs assez hauts pour enfermer notre détermination ! »

Marina, Fleury, avril 2016

Comme vous le savez, le numéro précédent date de l'année dernière, c'est pourquoi celui-ci est deux fois plus gros. Les parutions vont dorénavant se poursuivre à un autre rythme. Nous réfléchissons à la meilleure manière de faire sortir la parole de l'intérieur. *L'Envolée* est déjà présent sur différents supports : la radio¹, le site Internet², les réseaux sociaux³. Cinquante numéros nous ont appris que la publication d'un journal papier reste une des meilleures façons d'inscrire dans la durée des paroles, peu importe comment elles nous parviennent : courriers, conversations téléphoniques, Internet... Les luttes, les histoires, les idées peuvent ainsi circuler de la main à la main. *L'Envolée* fait exister le point de vue de prisonnières et de prisonniers dans la société. Si nous arrivons à le faire depuis dix-huit ans, c'est grâce à des correspondances, des solidarités concrètes et des amitiés avec des personnes écrouées. Ce sont ces échanges qui construisent un point de vue singulier sur la justice, la prison et la société. Du coup, la réflexion sur l'orientation du journal, c'est en dialoguant avec l'intérieur qu'on voudrait la mener ! Nous appelons donc les prisonniers et les prisonnières à réfléchir avec nous aux outils de lutte les plus efficaces pour partager leurs réalités quotidiennes, leurs galères et leurs bagarres dans les taules et dans les tribunaux. Nous rappelons que l'argent récolté continuera à servir comme toujours à diffuser gratuitement ce journal aux prisonniers.

Force, courage et détermination à toutes et tous !

1. *L'Envolée*, émission parisienne sur FFP, 106.3, tous les vendredis de 19 heures à 20 h 30

2. lenvolee.net

3. @anticarceral sur twitter / *L'Envolée journal* sur Facebook



ALERTE ÉVASION !

Dans sa lettre, Mohamed raconte les neuf jours qu'il a passés au quartier d'isolement de Réau, le même quartier d'où Rédoine Faïd se fera la belle quelques jours plus tard.

Il nous raconte comment une simple phrase prononcée au téléphone à propos de cette évasion lui a valu un retour à l'isolement *manu militari*, alors qu'il en était enfin sorti depuis moins de vingt jours.

Centre pénitentiaire de Valence, le 18 juillet 2018

Cela faisait bien longtemps que je ne vous avais pas écrit, mais me revoilà avec des nouvelles fraîches, des chtars et des chtars, vu que j'ai encore vu du pays et que l'AP m'a encore fait voyager :)

Après avoir passé six ans au QI non-stop, dont neuf mois au QI des QI de la centrale de Vendin, qui – depuis février 2017, suite à « l'agression » de [matons par] Ganczarski et les grèves qui ont suivi partout en France – est passé d'un QI où les surveillants étaient tranquilles et corrects à l'un des pires de France, où les agents s'adonnent désormais volontiers à toutes sortes de violences, manigances et stratagèmes sur les détenus, de l'étranglement au passage à tabac, à faire pipi sur les tables du QD, et de l'insulte à la provoc en tout genre, et j'en passe. Le QI de Vendin est en phase de devenir le nouveau royaume des tortionnaires, avec pour mesure quatre agents équipés : menottes dans tous les mouvements, installées par des passe-menottes en cellule, sport, cabine et promenade et, cerise sur le gâteau, caméra qui donne vue à l'intérieur de votre cabine de par-

loir. C'est après neuf mois que, le 7 juin 2018, alors que je me trouve au quartier disciplinaire pour quatorze jours suite à un CRI mensonger des agents qui ont décidé de me faire dégager, le bureau de la gestion et de la détention de la garde des sceaux décide de me réaffecter au CP de Réau, en QMC. Motif: « *Comportement adopté par l'intéressé, des menaces proférées par des personnes qui lui sont proches à l'encontre du directeur adjoint de l'établissement et, de manière générale, d'une attitude agressive vis-à-vis des membres du personnel, laquelle paralyse sa prise en charge en détention.* » Mais ce même bureau de gestion disait dans la mesure de levée d'isolement : « *Considérant que vous êtes arrivé le 12 juin 2018 de Vendin et que vous étiez à l'isolement, et ce dans un esprit plutôt de communication avec le personnel de l'établissement, considérant que la direction de l'établissement était convaincu qu'un maintien de votre situation d'isolement à votre arrivée n'était pas constructif et qu'il apparaissait plus adapté de vous affecter au quartier maison centrale, qui constitue une structure suffisamment contenant et vous permettait de reprendre progressivement des relations sociales avec des codétenus, et ainsi de gagner en sérénité.* »

« Il est toujours, pour moi, plus que tentant de me retrouver loin des gens tels que vous aux méthodes et aux mœurs détestables »

En voyant ces deux rapports établis par les mêmes gens, je peux vous dire que ces braves serviteurs pénitenciers de l'État sont complètement étrangers à tout ce qui touche à l'honnêteté et à la vérité, depuis toujours. Bref, la preuve est faite.

Donc, le 12 juin 2018, les Éris me transfèrent de Vendin au CP de Réau. Au greffe, je constate que ma prise en charge se fait sans agents équipiers, et que le trajet se fait vers le QI sans menottes. Je constate que Rédoine Faïd est là, à ma grande surprise – et dans l'attente de s'évader, bien que j'en ignore tout. Bref, je suis arrivé sans effets, donc ils m'envoient un sac de nourriture et, jour après jour, des repas chauds, jusqu'à mon départ pour le QMC, donc pendant environ dix jours. Et, de temps en temps, on descend en promenade aux mêmes heures pour discuter de tout et de rien. Le 21 juin 2018, je sors enfin de l'isolement pour intégrer l'aile droite du QMC. Après six ans environ, et moult mesures de menottage, de saisies dans les mouvements, de passe-plats, de harcèlement, et d'injustices en tout genre (du style fouille intégrale avant et après le parloir), l'ambiance à Réau est franchement agréable côté détenus. J'évolue pendant dix-sept jours environ entre sport, promenade, repas et discussions avec mes codétenus, et parloirs. J'ai même rencontré Fabrice Borromée, fraîchement sorti du QI, qui avait très bonne mine. Bref, refusant toute audience et discussion contreproductive avec quiconque, personnel ou détenus, tout comme dehors, je choisis mes fréquentations autant que je le peux.

Le psychiatre m'a dit que je n'avais pas le choix en ce qui concerne les rendez-vous avec lui, et je lui ai fait comprendre qu'à moins que ça se fasse sous la menace d'une arme, ce sera sans moi. Et l'affaire ne souffre aucune discussion, idem pour les audiences psy. Les surveillants diront : « Considérant que la détention n'a rien à vous reprocher quant à votre comportement à l'égard du personnel et de vos codétenus du quartier central... » Et puis Rédoine s'est évadé.

Le dimanche 1^{er} juillet, à 10 h 50 environ, alors que je suis sur la coursive, j'entends un hélico en stationnaire, puis un temps passe, puis une disqureuse, puis un surveillant est interpellé par un bricard qui ordonne à l'agent d'étage de tous nous faire rentrer : « Alerte évasion ! » Je réintègre ma cellule, l'hélico est toujours posé sur ma droite bien que je ne le voie pas. Je me demande quel détenu dans le CD peut être capable d'une telle évasion. Eurêka ! Rédoine ! Je l'avais oublié, celui-là. Pour moi, l'affaire ne fait aucun doute. Dix minutes plus tard environ, j'entends l'hélico faire mouvement, je le vois qui essaye de s'élever dans les airs à grand-peine. Le pilote lui fait faire de légers mouvements de balancier de gauche à droite pour l'aider à prendre son envol. Je commence à craindre pour eux le crash. Mais ils y arrivent. Je me dis que c'est un sacré pilote qu'ils ont là, qui a su se surpasser dans un hélico faible ou trop chargé. Je les regarde s'éloigner, en me disant qu'ils l'ont échappé belle, sans pouvoir contenir un sourire satisfait en pensant à Rédoine. Puis BFM me confirmera la chose. Malgré la détestation totale que j'ai pour le corps pénitentiaire dans sa fonction, je ne puis m'empêcher de me réjouir qu'il n'y ait eu aucun sang versé, et qu'Allah ait permis aucune confrontation entre l'équipe venue évader Rédoine et les surveillants, quelle miséricorde !

Bref, le 6 juillet, suite à l'évasion de Rédoine, je suis replacé à l'isolement de Réau en « mesure d'urgence » après une écoute avec une amie et un pote. On y avait abordé l'évasion de la veille, et mon interlocutrice m'avait dit sur un ton naïf de quasi-plaisanterie que j'aurais pu partir avec lui si j'avais eu parloir en même temps, et je lui avais répondu par l'affirmative, tout en précisant que j'avais un autre programme précis. J'envoie une lettre à la direction de l'AP le même jour, pour répondre à cela : « Il est toujours pour moi plus que tentant de me retrouver loin de gens tels que vous, aux méthodes et aux mœurs détestables. Quant à l'envie de l'accompagner, je dirais que l'envie de liberté ne me quitte jamais. Quant à mon "autre programme précis", cette phrase suffit à

« Me voilà comme par miracle "redevenu" un détenu violent »

vous confondre dans votre énième mensonge. Mais sachez que j'aspire à sortir par la grande porte, grâce à Allah et grâce à un acte de libération officiel en bonne et due forme, et en prime du dépit sur vos visages. »

À partir de l'évasion de Rédoine, me voilà comme par miracle « redevenu » un détenu violent ; en fait foi ma nouvelle décision d'affectation à Valence, signée du 18 juillet 2018, qui mentionne le « risque de violences à l'encontre des personnels ». Le 3 juillet 2018, les Éris me transfèrent à Valence, et même le chef d'escorte est cagoulé, et ça depuis quatre ou cinq transferts. À la fouille, ils m'installent. Une ou deux humiliations : faire traîner pour me rendre mon caleçon, « écarte plus les genoux »... Puis à l'arrivée, m'attend une horde de casqués équipés. Le chef d'escorte des Éris leur dit : « Méfiez-vous, car même s'il a l'air calme, il peut vous sauter dessus à tout moment. » Puis il dit à ses Éris : « Vous pouvez vous déséquiper. » Je suis en cellule d'attente, calme, lorsqu'il se retourne vers moi. Je lui dis : « J'ai rarement vu un homme aussi menteur que vous. » De là, il dit : « Opopop ! Pour plus de sécurité, nous, les Éris, allons le conduire nous-mêmes au QI. » Ils s'accordent entre Éris pour la séance de rééducation à venir, m'ouvrent, me font reculer, me menotent (cette fois-ci dans le dos, car c'était devant jusque-là), et m'assèment de violentes contorsions, clés et invectives en feintant que je résiste. Du style : « Relâche-toi, sinon on te porte la tête en bas jusqu'au QI ; ici, t'es pas dans ta cité ! » Me plaquant contre un mur à mi-chemin et continuant à dire aux Éris : « Il résiste ! Il résiste ! » Arrivé en cellule, je dis au gradé du QI : « Vous n'avez rien à craindre de moi, ces gens sont des fieffés menteurs. » Mais l'Éris d'ajouter : « Taisez-vous, cessez de mentir, et cessez de nous menacer. » Depuis, une nouvelle procédure d'isolement m'a été notifiée, où tous les autres points ont disparu en une journée. Encore un tour de passe-passe de ces malfaisants de l'AP.

Le 9 juillet, je vois les docteurs, qui demandent à ce que l'entretien soit fait menotté, avec des

agents équipés. J'essaie de lui expliquer qu'elle n'a rien à craindre de moi, mais la direction de l'AP a diffusé ses ordres, son venin et la peur. Le 11 juillet, le gradé me propose une audience pour soi-disant « lever le menottage », qui « n'est pas utile », dit-il. Je refuse l'audience. Donc, ça se poursuit, et ça s'aggrave. Ça n'est plus six équipés mais sept, désormais. Et vu qu'on est deux à être gardés ainsi, on devrait réussir à s'accorder pour les promenades, à tour de rôle. Bien que le menottage se fait en vis-à-vis, vu que les cellules n'ont pas de passe-menottes ici, idem pour la cabine et le sport. Mais, *dixit* le gradé, ils vont « y remédier incessamment sous peu » : les passe-menottes seront installés.

Pour conclure, je vais envoyer à ces braves de la carambouille l'article de *L'Envolée* du 19 juin 2016 pour leur rappeler – ou les confondre – comme quoi les violences défensives de eux à moi, cela ne fait pas partie du programme, afin qu'ils soient bien, bien déçus. Avec mon certificat psychologique, qui dit que je n'ai aucun problème psy, et mon caractère paisible dans ma relation aux autres. Même si tout cela n'engage que moi, vu que la chasse aux amis de Rédoine vient juste de commencer. Déjà qu'il y avait la chasse aux musulmans...

Bref !

Voilà pour cette longue lettre, en attendant que ces gens dévoilent leur funeste projet,

MOHAMED



*« Il y a certes de nombreuses représentations figuratives de l'ennemi, notamment l'immigrant et le terroriste, mais le prisonnier qu'on imagine comme un meurtrier ou un violeur joue le rôle principal comme menace envers la sécurité. »
Angela Davis¹*

TOUS LES PRISONNIERS SONT POLITIQUES

DIX-HUIT ANS ET 50 NUMÉROS
CONTRE LES CATÉGORIES
DANS LESQUELLES ON NOUS ENFERME

« En blesser un pour en terroriser mille »

D'ordinaire, quand il s'agit d'étouffer un mouvement social qui menace de prendre trop d'ampleur, l'État tâche de diviser ceux et celles qui le défient en recourant à des catégories ; bonne manière en prime de justifier la répression qui ne manque jamais de s'abattre, de la violence de sa police à la brutalité de ses tribunaux. Pour le mouvement des Gilets jaunes qui a explosé au mois de novembre dernier, il est tombé sur un os : il avait affaire à une foule considérable, aux mille visages tous différents. Les Gilets jaunes, c'est un peu tout le monde. Une multitude de vies, de réalités sociales, d'opinions qui se sont rencontrées, confrontées, formées mutuellement, et ont fait mouvement, donnant naissance au vocable « Gilets jaunes ». Mais ce n'est pas l'État qui l'a forgé, et cette catégorie volontairement floue ne permet pas de séparer ceux et celles qui se l'approprient du reste de la population. Alors il a tenté, comme souvent, d'en faire émerger des figures, des représentants ; il a exhorté le peuple des ronds-points à la responsabilité, c'est à dire à lui présenter des revendications claires tout en se débarrassant de ses éléments les plus bruyants.

Échec, là encore : Les Gilets jaunes ne se sont pas laissés trier entre bons et mauvais, refusant la plupart du temps de se désolidariser des plus virulents. Sur les ronds-points, le mouvement a continué ; les défilés du samedi dans les beaux quartiers s'enchaînaient semaine après semaine, et les manifestants se sont montrés toujours plus déterminés. D'autant que beaucoup ont dû pour la première fois faire face à une violence d'État dont ils ne pouvaient même pas supposer l'existence, ou qu'ils croyaient réservée à d'autres catégories de la population, quartiers populaires et migrants en tête.

C'est grâce à ses armes dites « non létales » – grenades, gaz, LBD, matraques... –, ses interdictions de manifester, ses gardes à vue, ses comparutions immédiates... que l'État et sa bande d'hommes en arme a fini, semaine après semaine, par construire la catégorie qui lui manquait. Le sinistre conseiller du prince Alain Bauer, toujours là quand on a besoin d'un concept fumeux pour enfermer en masse, s'est



1. *Les goulags de la démocratie*, 2006, Au diable Vauvert



chargé de lui trouver un nom qui claque et fait frémir : « l'ultra-jaune ». En vrai, l'ultra-jaune, c'est celui ou celle que des mois de mouvement ont transformé ; c'est précisément celui ou celle que la violence d'une police toujours plus militarisée et encouragée à faire mal n'est pas parvenue à terroriser suffisamment pour rester sagement à la maison ; c'est celui ou celle que les blessures de ses complices de lutte a rendu intolérant aux appels au calme, d'où qu'ils viennent.

Un des faits politiques majeurs du mouvement, c'est cette prise de conscience largement partagée du vrai visage de l'État, celui qui se révèle chaque fois que sa stabilité est menacée. La brutalité dont sa police a usé en dit long sur la trouille qui a régné au sein des classes dirigeantes ; en mutilant si massivement les corps, l'État vise ouvertement à déshumaniser les opposants. Sa police, sa justice traitent les manifestants comme des sous-hommes, dans l'espoir que bientôt l'ensemble de sa population finira par se laisser convaincre : les gens qui continuent à sortir dans la rue méritent qu'on les blesse, qu'on les éborgne, qu'on les massacre. Cette grand-mère qui manifestait à Nice, Geneviève Legay, n'avait pas à défier l'ordre : piétinée par une escouade, elle a bien cherché son coma. Quant à cette autre grand-mère de Marseille, Zineb Redouane, morte le 2 décembre d'une grenade lacrymogène qui lui a explosé au visage alors qu'elle fermait ses volets pour se protéger des gaz, le pouvoir ne lui accorde même pas la moindre déclaration. Elle faisait partie de ces gens « *qui ne sont personne* » – *dixit* M^ossieur C'est-notre-projet. « *Blessez-en le plus possible* », refrain habituel des commissariats les veilles de manif ou d'évacuations de ronds-points. Un mutilé résume :

« *Blessez-en un pour en terroriser 1 000.* » Du terrorisme d'État pour assurer sa survie. En déniait à ses opposants tout statut politique, il s'assure de n'avoir aucune issue sociale à donner au mouvement ; la seule issue sera donc répressive, policière et judiciaire. Le pouvoir arme ses hommes et leur fournit des cagoules pour les protéger des témoins, et pour qu'ils fassent corps. Puis félicite et récompense ceux qui ont bien fait leur travail de déshumanisation. C'est l'État qui détient le monopole de la violence légitime, c'est sur elle que s'appuie sa puissance ; cela n'aurait aucun sens de punir les agents qui l'exercent pour lui avec le plus grand zèle. C'est pourquoi il n'y a pas de « *violences policières* » : la violence policière est structurelle, elle lui est indispensable. Alors il la défendra. La longue histoire des États n'est faite que de cela.

« *C'est de la racaille ? Eh bien, j'en suis !* »

À la fin du mois d'octobre 2005, Bouna et Zyed, 15 et 17 ans, meurent électrocutés dans leur ville de Clichy-sous-Bois en tentant d'échapper à la police qui les poursuit sans autre raison que leur couleur et leur adresse. Leur quartier se soulève, vite rejoint par les villes environnantes ; dans les jours et les semaines qui suivent, les émeutes se propagent dans tous les quartiers de relégation du pays. Une insurrection populaire comme on en avait rarement connue. L'état d'urgence est déclaré. Entre le 29 octobre et la fin décembre, la machine judiciaire va tourner à plein régime : plus de 3 000 personnes passent devant le juge ; 750 sont enfermées, dont 118 mineurs. Des cocktails Molotov sont lancés sur les tribunaux, notamment à Bobigny, Asnières et Aubervilliers ; alors des compagnies de CRS sont en toute logique mobilisées pour encadrer les audiences, souvent houleuses, ou protéger les magis-rats qui quittent le tribunal.

Jamais le gouvernement et les médias aux ordres n'accordent à ce soulèvement d'une ampleur inédite le statut de mouvement social. Au mieux, on lui concède d'exprimer le vieux refrain du « *malaise des banlieues* » ; au pire, on le présente comme confessionnel, ou racial... ça se lâche tranquille sur les métaphores biologiques et médicales. Et puis, comme souvent par le passé, les « *sauvageons* » – cette « sous-humanité » qui casse tout sans rien revendiquer – ont le bon goût d'être identifiable à son taux de mélanine.

Les discours – entre mépris bourgeois et racisme d’État –, les pratiques policières – du Flashball en pleine tête à la garde à vue –, les outils judiciaires – de la comparution immédiate généralisée à la prison ferme en passant par la détention préventive –, sont ceux qui ont été créés dans les années 1980 pour le maintien de l’ordre dans les quartiers populaires au moment où le pouvoir les renommaient « quartiers difficiles ». Au cours de l’hiver 2005, ils sont massivement mobilisés pour punir sans pitié les catégories de la population pour lesquels ils ont été perfectionnés au fil des années. Culpabilité sur la base de la couleur d’un vêtement, de la simple présence sur les lieux avant ou après une infraction, considérations de procureurs moralistes sur la « lâcheté des casseurs », délit de faciès – si ce n’est toi c’est donc ton frère –, condamnations sur la base des PV mensongers de flics qui se contentent de ramasser ceux qu’ils connaissent déjà, dépolitisation des enjeux... Les catégories qui ne sont pas concernées adhèrent au traitement étatique ; et les autres pauvres, souvent plus blancs, qui ne vivent pas dans les quartiers ciblés refusent de se reconnaître dans cette « racaille » dont il faut se « débarrasser »². D’autant plus regrettable que c’est précisément cette batterie d’outils dont l’État use aujourd’hui sans retenue pour écraser les Gilets jaunes.

« Ici c’est déjà Guantanamo »

À l’été 2003, les images d’une militaire américaine tenant en laisse un prisonnier nu dans la prison irakienne d’Abou Ghraïb fait la Une des journaux du monde entier. L’usage de la torture redevient un fait avéré, non seulement dans ce camp particulier, mais aussi dans la prison de Guantanamo. Au même moment réapparaît un semblant de débat, sinistre : n’est-il pas admissible – comprendre : regrettable peut-être, mais nécessaire – de torturer « nos » ennemis pour protéger la démocratie ? En refusant « nos » valeurs, n’ont-ils pas délibérément quitté l’humanité ?

En novembre 2004, dans le numéro 12 du journal, nous publions une lettre de Gégé, alors en quartier d’isolement à Fleury-Mérogis. Il se

2. « Vous en avez assez de cette bande de racailles ? ! Eh bien on va vous en débarrasser ! », Nicolas Sarkozy (alors ministre de l’intérieur) en excursion médiatique sur la dalle d’Argenteuil le 25 octobre 2005.

reconnaissait dans le sort infligé aux prisonniers des camps américains. Il réclamait que cessent les expéditions punitives des équipes régionales d’intervention et de sécurité (Eris) – ces unités de matons anonymes cagoulés créées en 2003 par Perben, alors ministre des tribunaux et des prisons, pour réprimer tout mouvement collectif. Il exigeait que « leurs tabassages gratuits et leurs humiliations sans limite soient supprimées dans leur totalité ; en clair, que soit retirée cette escouade de kamikazes de l’État planqués derrière des cagoules qui se plaisent à infliger des tortures physiques et psychologiques aux détenus exactement dans la même lignée de ce que les Américains font subir aux prisonniers irakiens. »

Cette comparaison tombait tellement juste que l’administration pénitentiaire nous a immédiatement poursuivis en diffamation, et que des dizaines d’autres prisonniers se sont mis à signer systématiquement leurs lettres : « un prisonnier du D5 de Guantanamo ». Le siècle s’était ouvert par la désignation de nouveaux ennemis, d’une nouvelle catégorie, d’une sous-humanité dans laquelle se reconnaissaient désormais les prisonniers des quartiers d’isolement (QI). Pas grand-monde à l’extérieur pour relayer la parole de ces prisonniers, leur déniaient ainsi la contestation politique de l’enfer qu’ils subissaient : ils méritaient une fois de plus ce qui leur est arrivé.

C’est pour ces mêmes prisonniers récalcitrants – condamnés à des peines à vie ou n’ayant cessé d’accumuler les peines supplémentaires à l’intérieur – que l’État a construit au début des années 2010 les prisons sécuritaires de Condé-sur-Sarthe



et Vendin-le-Vieil, conçues comme d'immenses quartiers d'isolement, de nouveaux quartiers de haute sécurité (QHS) – prétendument abolis en 1981. Ils ont été aussitôt rebaptisés « tombeaux secrets » par les prisonniers qui les peuplaient. En février dernier, un prisonnier et sa compagne se retranchent dans l'unité de vie familiale de l'un de ces QHS modernes. On ne saura jamais ce qu'il s'y est réellement passé. L'homme et femme « *s'étaient radicalisés* ». Point, c'est censé suffire. « *Radicalisés* » : ici, les catégories de l'État – prisonnier irrécupérable et terroriste – se superposent, se renforcent, pour mieux rejeter irrévocablement de l'humanité deux personnes. Les cagoulés du RAID sont présentés comme des héros promus ultimes remparts de la liberté face à la sauvagerie, et les matons de Condé en profitent pour réclamer une fois de plus le durcissement des conditions de détention, leur revendication favorite.

« *Quand ils sont venus chercher les migrants, je n'ai rien dit* »

La catégorie d'« *étranger en situation irrégulière* », ramenée ces derniers temps à celle de « *migrant* », permet de mettre dans le même sac des milliers de gens aux parcours et aux cultures différentes, de les mettre à distance et de leur faire un sort que personne pourtant n'aimerait subir s'il devait prendre la longue route de l'exil. Ces personnes étrangères – résidant pour certaines sur le territoire français depuis de nombreuses années – se font contrôler sur les mêmes présumés racistes que les gamins « *de banlieue* » et subissent un fichage généralisé qui conduit à un enfermement de masse : l'État français enferme près de 50 000 personnes chaque année dans quarante prisons pour étrangers, les centres de rétention administrative (CRA). La loi « *Asile et migration* » a fait passer le 1^{er} mars 2019 la durée d'enfermement maximum dans ces centres de quarante-cinq à quatre-vingt-dix jours dans une indifférence quasi générale. Trois mois d'enfermement pour défaut de papiers : déjà une peine.

Tout l'hiver, des mouvements de révolte ont secoué des prisons pour étrangers où la répression ne cesse de s'intensifier : lourdes peines de prison ferme pour un incendie au CRA de Rennes, déportations accélérées, isolement, transferts des meneurs désignés. L'indifférence reste la règle :

l'étranger, l'étrangère peuvent mourir noyés, se faire racketter par la police, être stockés comme du bétail. Les larmes de crocodile des chefs d'État pour Aylan Kurdi, l'enfant kurde retrouvé mort sur une plage turque dont la photo était devenue virale, ont séché depuis longtemps ; et c'est encore au nom de la sécurité des citoyens français que l'on organise cette misère. L'étranger a toujours été désigné par l'État comme un voleur (de pomme, de travail, de femme...). Il est aujourd'hui en prime désigné comme terroriste potentiel, et « *nos frontières* » seraient là pour « protéger les honnêtes nationaux ».

« *Ma liberté commence là où commence celle des autres* »

Quand l'État exécute une femme dans un QHS, enferme des étrangers en masse, mutile sciemment des manifestants... c'est toujours au nom de « *nos libertés* ». C'est donc la société toute entière qui partage la responsabilité de cet assassinat, de ces enfermements, de ces mutilations. Pour reprendre les mots implacables d'Angela Davis : « *les droits et libertés démocratiques sont définis en regard de ce qui est dénié aux personnes emprisonnées*³ ». Quand l'État parle de « *libertés* », c'est toujours au pluriel.

Derrière ce vocable – les « *libertés* » –, il s'agit en fait pour l'État de défendre *une* liberté : celle, pour quelques-uns, d'exploiter le plus grand nombre et de sécuriser cette exploitation à coup d'emprisonnements, de crimes, de génocides, etc. Quant à nous, nous aurions chacun notre liberté, qui serait toujours en concurrence avec celles des autres. Des libertés individuelles, séparées les unes des autres. Des libertés qui circulent ainsi à la manière de vases communicants au bon vouloir de l'État, et de sa liberté à lui. L'idée fondatrice de la Déclaration des droits de l'homme est bien celle-là : « *la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres.* » Et puisque les libertés seraient en guerre les unes contre les autres, il devient logique de penser que plus certains en sont privés, plus les autres en ont. Plus on voit d'autres (que ce soient des « migrants » ou des « délinquants ») payer leur indocilité face à un État tout-puissant, plus on devrait se sentir « libre »... mais seulement de rentrer dans les

3. Angela Davis, *ibid*

« bonnes cases », prévues à cet effet ; « libre » de jouir de notre part individuelle de liberté. Contre cette vision qui fait de la vie du plus grand nombre une misère mortifère, il faut continuer à défendre que la liberté n'a rien d'un état individuel. Pour qu'elle soit synonyme de vie, d'épanouissement, d'émancipation, il n'y a de liberté que collective : plus les autres seront libres, plus je le serai moi aussi. N'en déplaise aux enfermeurs.



« Les prisonniers ont raison de se révolter »

Combattre la violence qui s'abat sur ceux et celles qui revêtent des gilets jaunes, sur ceux et celles qui ont fui un pays pour échouer dans « le nôtre », sur ceux et celles qui sont exclus temporairement ou définitivement du corps social au nom de « notre » sécurité – de notre prétendue « liberté » –, est un vrai geste de solidarité ; c'est-à-dire qu'il nous inclut dans la même humanité, qu'il refuse des catégories que nous n'avons jamais épousées. Cette souffrance est la nôtre. Nous en connaissons les causes – l'exploitation qui fonde toute société capitaliste – et les méthodes qui y conduisent, la permettent – une entreprise incessante de déshumanisation. Partager ce constat avec tous les exclus est le carburant de notre révolte. En luttant contre les pratiques autoritaires que l'État mobilise, il n'est jamais question de « sauver la démocratie », de « préserver la République » ou un quelconque autre fétiche. Les blessés, les torturés, les enfermés, les gosses agenouillés à Mantes-la-Jolie les mains derrière la tête, les jeunes des quartiers de relégation assassinés par les flics, les faux suicidés du mitard sont des nôtres et nous sommes des leurs. Quand on se pointait dans les tribunaux en 2005, quand on manifeste au pied des prisons pour dire notre solidarité avec nos *alter ego* entre quatre murs, avec des Gilets jaunes qui ont capté que la révolte peut bien souvent mener au placard, on ne se bat pas que pour les autres. On défend notre liberté.

Pour celles et ceux qui refusent leur condition de crève-la-faim et qui trafiquent ; celles et ceux qui volent ; celles et ceux qui utilisent des

drogues ; celles et ceux qui conduisent sans permis pour aller bosser ; celles et ceux qui manifestent sans déclarer leur manifestation ; ceux et celles qui ne rentrent pas dans les bonnes cases... la prison est là. Et ce n'est pas la moindre des victoires du mouvement des Gilets jaunes que naisse cette évidence dans beaucoup d'autres têtes : il y aura toujours une place pour toi ou ton fils en prison. Lutter contre tous les enfermements est fondamental et nécessaire, non seulement pour les prisonniers, mais aussi pour tous « ceux qui se croient libres⁴ » hors les murs. Dire que « les conditions d'enfermement des personnes détenues sont inadmissibles » ne suffit plus – pour peu que cela ait jamais suffi. Cette dénonciation, si juste soit-elle, continue à postuler une extériorité et entretenir une étrangeté – une supériorité bien souvent – au monde des enfermés.es et à leur sort.

Ce journal est né il y a dix-huit ans de la nécessité de faire exister la parole des hommes et des femmes infâmes, quelle que soit la catégorie qu'on leur a collée sur le dos pour les enfermer. Il fallait que les principaux concernés par la répression structurelle de l'État se fassent entendre et s'organisent contre le sort qui leur est fait ; pour que les questions pénale et carcérale continuent de remonter à la surface et prennent toute leur place au cœur des luttes pour l'émancipation ; pour que l'on s'organise ensemble autant que possible pour résister, combattre, quitter les cases d'un ordre social qui repose sur la prison.

4. L'expression est du regretté pote Thierry Chatbi, prisonnier longue peine ; c'est aussi le titre d'un livre qui lui est consacré : *À ceux qui se croient libres*, ouvrage collectif coordonné par Nadia Ménenger, paru aux Éditions de l'Insomniaque



aut en finir avec ces prisons...

Je m'appelle Bragança de Almeida Julien, ma mère est présidente du syndicat PRP pour les détenus. Elle m'a ramené au parloir le livre d'Hafed Benotman *Ça ne valait pas la peine mais ça valait le coup*. Donc, moi, j'ai 22 ans le 26 mai 2019 et le livre m'a ouvert encore plus les yeux. Ce qui se passait en 2000, 2001, 2002 se passe encore en 2019. Depuis mes 13 ans, je fais de la prison. Comme Hafed disait, je ne suis pas un voyou, je suis un voleur. Et aujourd'hui j'aimerais écrire un ou des livres sur la prison, sur ma vie, etc., pour que notre combat contre les prisons et la justice puisse se finir et qu'on soit gagnant.

À l'âge de 13 ans, j'étais en centre éducatif renforcé (CER). À 14 ans, rebelote. À 15 ans, ils me mettent en centre éducatif fermé (CEF) puis, à 16 ans, à la prison du Bordiot à Bourges (18), puis à Tours (37). Après, je suis reparti en CER sur un bateau pendant quatre jours et, là, on m'a envoyé en EPM (78), qui est une prison pour mineurs. Je suis passé majeur et j'ai été incarcéré un an au Craquelin, à Chateauroux (36), jusqu'en 2016. Puis je suis sorti trois mois et on m'a renvoyé quatre ans et huit mois. Avec toutes les petites peines, je me retrouve à huit ans.

Depuis ma peine, je suis resté six mois au Craquelin. On m'a transféré à Orléans-Saran (45). Je suis resté cinq mois, puis envoyé à Chateaudun (28) pendant dix mois et, là, je suis à Joux-la-Ville (89), ça fait huit mois. Huit mois de mitard et d'isolement. Là, je vous écris du mitard. J'ai pris trente jours depuis le 30 janvier. Ma famille vient me voir en parloir hygiaphone, sans raison.

Je suis à l'intérieur mais je suis là pour l'extérieur, pour que le combat continue.

Et si on peut m'aider pour mon livre, ce serait sympa.

On m'a graille la gamelle, ça m'a fait les dents.

Force à *L'Envolée*. Et grosse pensée pour Hafed.

Bragança

CD de Joux-la-Ville,
23 février 2019,

P.-S. : la juge me juge, m'enferme mais je reste libre,
libre d'être moi, libre de respirer et libre de les emmerder.



L'IMPOSSIBLE SORTIE

Début avril 2019, le sursis de Sylvia, animatrice de l'émission *L'Envolée*, est arrivé à son terme ; elle a écrit à cette occasion un texte qui crie son soulagement d'être enfin débarrassée de ce fil à la patte.

À la même période, la radio a reçu un coup de gueule slamé de Linda, enfermée à Bapaume, dans lequel elle décrit l'impossible sortie.

LES VOLEURS DE TEMPS

10 août 2011– 31 mars 2019... Huit ans, c'est le temps que ça m'a pris pour en avoir « définitivement » fini avec la justice.

Interpellation par la BRI et les stupés de Créteil. Quatre-vingt-seize heures de garde à vue. Douze heures au dépôt. Quatre mois d'incarcération à Fleury-Mérogis. Trois ans à devoir signer au commissariat une fois par semaine en attente de procès. Quatre jours de procès du 11 au 14 mars 2014.

Le délibéré rendu le 31 mars 2014 me condamnait à une peine de trois ans, dont dix-huit mois ferme aménageables et dix-huit mois de sursis pendant cinq ans. J'ai opté pour l'aménagement, mais en demandant une conditionnelle ; après délibération, le juge d'application des peines m'a rétorqué que « dans un premier temps, un bracelet électronique, ce serait bien ». Je le lui aurais jeté à la tronche ! Six mois de bracelet, enfermée dehors avec un boulet au pied. Toujours à courir après la montre pour ne pas prendre de retard sur l'horaire

imposé... Je ne pleure pas sur mon sort, j'explique juste ce que ça fait à tous ceux qui disent : « C'est bien, tout de même, t'es pas en prison ! » Je me souviens même d'un gars qui est allé se rendre au commissariat parce qu'il en pouvait plus. Combien de gens ont pété un câble et coupé leur bracelet ? Il y a les justifications qu'il faut donner au Spip (service pénitentiaire d'insertion et de probation), qui ne te reçoit dans son bureau que pour te faire la morale ou te mettre la pression en te menaçant d'un rapport au juge pour demander ta réincarcération... Elles sont belles, les assistantes sociales : des flics camouflées ! L'été, tu peux pas aller te baigner sans te manger les regards noirs des gentils intégrés... Et chez le docteur : obligée de lui dire que c'est bon, tu mords pas. Bref, un boulet. Ils m'ont fait terminer ma peine avec huit mois de conditionnelle, à voir le Spip une fois par mois.

Je croyais en avoir fini, mais non : la vie avec un sursis sur le dos, toujours à y penser pour pas

« Pas question de rentrer dans leur moule, leur vice et leur système de mouton »

retomber en prison, ça vous travaille constamment. « T'as qu'à pas faire de bêtises », diront certains. Facile à dire dans un système où seul les riches mangent à leur faim ! Et puis la moindre faille dans ton self-control peut te renvoyer derrière les barreaux : une engueulade en voiture, par exemple... Si l'offensé est procédurier et qu'il a noté le numéro de ta plaque d'immatriculation, qui croira-t-on ? La taularde ou le gentil délateur ? Une pression psychologique de ouf. Est-ce que j'en suis sortie indemne ? Ça, y a que moi qui le sais – et encore !

Ça m'a donc pris huit ans de ma vie – jusqu'à aujourd'hui, 31 mars 2019 – pour être enfin « vraiment libre ». Et encore, je suis désormais marquée au fer rouge : mon casier judiciaire me suivra toujours partout avec ses huit chefs d'inculpation – à croire que ce chiffre me poursuit. Reste la solution de prendre un avocat pour faire effacer ce casier, mais il faudrait encore une fois faire face à un juge et lui pleurer dans les jupons pour bien lui prouver ma

« réinsertion », alors que ce seul mot me donne déjà la nausée... Pas question de rentrer dans leur moule, leur vice et leur système de moutons ! Je veux juste vivre libre, faire mon bout de chemin sans rien devoir à personne, et encore moins à eux qui ont les fesses beaucoup moins propres que les miennes et qui font crever tout un peuple en l'assommant de peines carcérales – même pour le vol d'un paquet de pâtes à un pauvre homme riche ! Beurk. C'est dégueulasse...

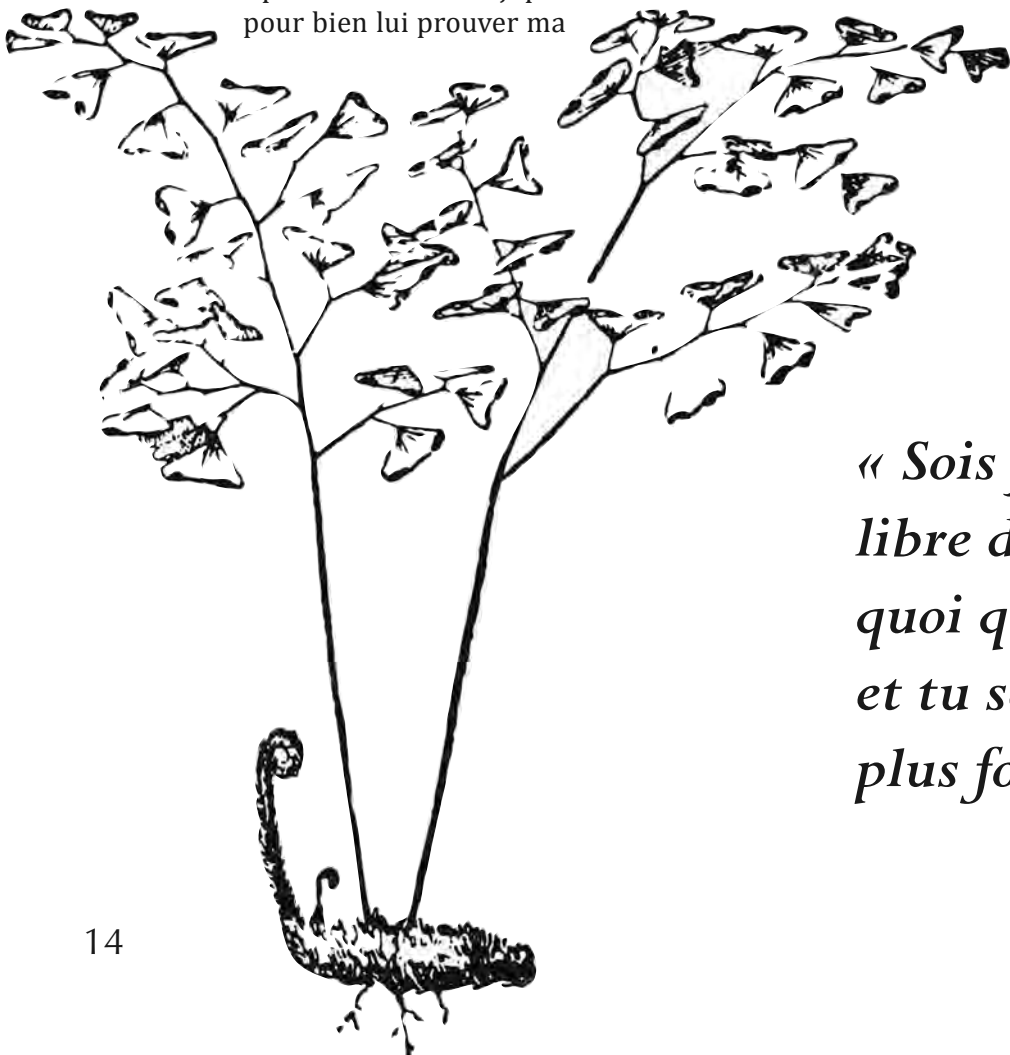
Ce texte ne veut pas dire que je recommencerais à faire des choses malhonnêtes – pour eux... Alors, que tous les flics de France se calment : je suis pas abruti au point de vous le dire !

C'est simplement l'expression d'un bref instant de joie – la joie de la liberté retrouvée. Bien vite rattrapée par la raison, qui me dit : sois juste libre dans ta tête quoi qu'il arrive, et tu seras toujours plus forte qu'eux.

**SOUTIEN
À TOUS LES ENFERMÉS
ET À TOUS LES INCOMPRIS
DE LA SOCIÉTÉ !**

SYLVIA

« Sois juste libre dans ta tête quoi qu'il arrive, et tu seras toujours plus forte qu'eux »



LA PRISON N'EST PAS NOTRE MAISON ON VEUT DE LA RÉINSERTION



L'IMPOSSIBLE SORTIE

On est des criminels, arrivés à mi-peine,
on est si cruelles,
Notre vie est bien plus saine alors
il est tant que la JAP appelle,
Fasse rentrer les enquêtes !
Qu'elle fasse passer l'expert, on en a plein la tête
et surtout marre de se taire !
PAS de liens humains, et sociaux,
7 fois plus de suicides en prison que dehors
POURQUOI ?
Quand on est primaire ou récidiviste, c'est peine sèche
donc récidive assurée !
À quoi ça sert ?
Tous ces projets de loi non appliqués ?
Mais y a pas de réinsertion,
encore moins de caution,
on se pose trop de questions !
Alors on reste en prison
et on devient de plus en plus con !
Y a NO ONE en prison, juste des pions
en guise d'espions, y a personne en action !
On veut du travail, pour payer nos parties civiles,
cantiner pour vivre décentement !
On veut des fiches de liaisons, de la réinsertion,
une formation, n'importe quoi de bon !
Y a pas de personnel, pas de conditionnelle,
on veut bouger d'ici, à un moment, on a compris !
Alors tu te demandes d'où ta force tu la commandes,
pourquoi tu ris, tu souris, tu te nourris,
pendant que tes petits sont dans leurs lits
tu connais ni smartphone, Iphone, tablette,
à peine le Net, juste la cabine sur écoute
donc aucune intimité au téléphone,
ni par courrier qui sont lus ! [...]
On est pas tous des fous, pas condamnés à l'échec, mais
un jour un mauvais coup, au mauvais endroit, au mau-
vais moment, et ta vie bascule
ainsi que celle de toute ta famille,
la perte de tes enfants, ton mariage qui explose !
Inactif, on positive, on survit, on veut s'en sortir,
psychologue, addictologue, criminologue, sexologue,
tout ça nous catalogue
Alors que tout n'est qu'Analogue.
Une fois que tu as fait mi-peine, plus de sureté,
t'es censée avoir une permission sous conditions,
ta famille en perdition !
Permissionnable, Conditionnable, Réinsérable,
si vous laissez les peines sèches
Attention aux mauvaises intentions !
Appelez donc la JAP
ON VEUT PASSER EN CAP ou EN TAP !

Y a plus de Pôle Emploi
Comment voulez-vous qu'on y croie encore
à retrouver un emploi ou une formation !
FAUT FAIRE quelque chose pour NOUS,
ON en vaut bien le coup
et y aura moins de sales coups !
FAITES REVENIR PÔLE EMPLOI !
Certes, nous avons des devoirs
mais aussi des droits,
FAITES VENIR UNE JAP POUR LES FEMMES,
UNE PSYCHOLOGUE PEP,
PÔLE EMPLOI !
DU TRAVAIL AFIN
DE NE PLUS ÊTRE INDIGENTE
Y aura moins de Négligence
Y a mes enfants qui grandissent,
ma mère qui vieillit et moi qui survis.
POURQUOI ?
LA FRANCE EST LE PAYS
le plus condamné par la Cour européenne
des droits de l'homme ?
LES PRISONS FRANÇAISES
SONT ELLES DES CHÂTIMENTS
ou des « prisons »
qui sont censées redresser les gens
or on en sort plus fou
car pour obtenir la paix sociale
85% des détenus
sont shootés aux médicaments !

BOURDOUZ LINDA,
en prison depuis septembre 2015 à Fleury-Mérogis,
Versailles puis Réau, et comme punition BAPAUME, la
pire des prisons que j'ai connues : aucune empathie,
incarcérée pour escroquerie, aménageable et permis-
sionnable depuis août 2017, aucune permission en fin
de peine et aucune réinsertion en vue !
Donc fin de peine, ce qui ne nous aide pas car peine
sèche = récidive. Mais tout le monde s'en fout. Éloignée
de mes enfants qui sont en région parisienne, donc plus
de parloirs, plus de maintien des liens familiaux qui est
soi-disant la déontologie de l'administration péniten-
tiaire... le CD de BAPAUME est un tombeau. Au secours.
La seule prison qui m'ai détruite en quatre ans de
détention : pas de PPR = Programme prévention réci-
dive, pas de travail, pas d'activités, que des cachetons
pour obtenir la paix sociale...
Faites quelque chose, c'est grave !

« Vous allez passer la nuit
dans cette cellule vide »

Centre de détention de Bapaume,
le 20 mai 2019

J'ai bien reçu votre courrier et je vous remercie, car je pensais que vous m'aviez oubliée, sincèrement. [...] Pour ma part, les choses s'aggravent, ici ; j'ai déposé plainte car, il y a un mois, le 17 avril exactement, j'ai subi une fouille nocturne par des surveillants, pas des Éris. Alors, je t'explique, ils ouvrent ma porte en force en criant : « Bougez plus ! », « Touchez plus à rien ! », « Debout ! » Moi, je dormais, en pyjama, pieds nus, le pantalon baissé légèrement beaucoup... On m'a fait sortir ainsi, en me disant de garder les mains en l'air ; pire qu'une perquisition ! Je tentais de relever mon pantalon on voyait mes fesses et mon pubis, mais impossible, ils criaient : « Levez les mains ou on vous met les menottes ! » Il était 23 h 00, il y avait une vingtaine de surveillants hommes et femmes, dont des gradés !

On m'a fait passer des portiques pour voir si je sonnais, mais rien, alors on m'a mise dans une cellule vide d'une autre aile et on m'a fouillée à corps, toujours pieds nus, pyjama sans gilet, il faisait froid et on m'a passé la palette (détecteur de métaux) à poil, mais en vain. Ils m'ont dit : « Vous allez passer la nuit dans cette cellule vide », avec juste une couverture, sans télévision, sans eau, sans tabac, sans papier WC, sans rien... j'étais frigorifiée !

Et j'ai donc passé la nuit de 23 heures à 12 h 30 le lendemain dans cette cellule sans rien, même pas un petit déjeuner, rien. Je sonnais, je sonnais, car je voulais aller à la selle, mais sans papier toilette, difficile. Je n'ai pas bu d'eau car on m'en a pas donné. À 13 h 00, on m'ouvre en me disant : « Malheureusement, on a rien trouvé

d'illégal dans votre cellule, vous y retournez » ; mais avant, vous repassez par d'autres portiques plus sensibles, toujours pieds nus, pyjama, sans gilet.

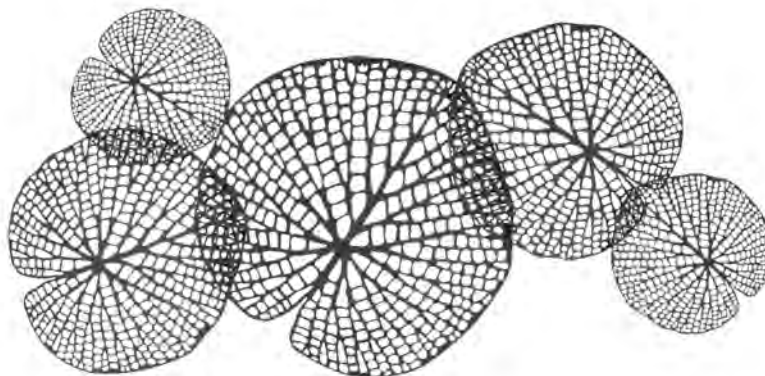
Donc, je réintègre la cellule qui était dans un état pas possible : vidée, retournée, tout était passé au scanner. Bien sûr, on m'a confisqué plein de choses autorisées mais gênantes comme ma couette, mes draps, mes coussins : tout ! Actuellement, je mets du linge dans ma taie d'oreiller ! J'ai eu l'impression de subir un viol car toutes mes culottes, etc. étaient à terre... J'ai eu une fouille plus que poussée pour rien, et cela fait un mois. Depuis j'en ai eu quatre autres encore, mais en vain car je n'ai rien ; donc à part me pousser en dépression... Depuis, j'ai peur de dormir, car à tout moment je peux revivre ce que j'ai vécu, j'ai eu une attestation de choc post-traumatique par ma psychiatre.

J'ai déposé plainte pour abus de pouvoir, mais on sait tous qu'ils ont toujours raison, donc faut faire circuler ce qui se passe derrière ces barreaux : l'abus de pouvoir. Je suis à bout, marre de ranger ma cellule pendant cinq à six heures chaque semaine... Je vous autorise à publier toutes mes lettres, que mon témoignage serve à quelque chose – et j'en passe !

Merci pour le soutien, cela me touche énormément, d'autant que j'en ai peu. Ma famille, à Paris, je les vois rarement. Je craque.

À très vite,

LINDA



À CONDÉ, C'EST QUI LES PRENEURS D'OTAGES ?



Le 5 mars dernier, une altercation aurait eu lieu entre les matons et un couple qui était à l'unité de vie familiale (UVF) du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe. Les équipes régionale d'intervention et de sécurisation (Éris), puis le RAID sont intervenus : ils ont tué Hanane Aboulhana et gravement blessé son mari, Michaël Chiolo, à la mâchoire. Ce dernier était désigné par l'administration comme un « détenu de droit commun susceptible de radicalisation ». La ministre des tribunaux et des prisons s'est empressée de qualifier l'événement d'« attaque terroriste », faisant tomber une chape de plomb sur tout questionnement éventuel. Tout est dit : l'exécution de Hanane Aboulhana et les conditions d'emprisonnement infâmes de l'une des deux prisons les plus sécuritaires de France passent à la trappe. Cette histoire tombait à pic pour des matons, qui cherchent à obtenir les mêmes avantages que leurs grands frères policiers : l'hiver 2017, ils n'avaient obtenu que trente balles de plus par mois, des pompes de combat, 1 100 recrutements (voir dans *L'Envolée* n° 47 l'article « Mouvement de M... »). Ils ont voulu remettre le couvert à l'hiver 2018 avec le mouvement des Gilets jaunes... mais des matons qui cherchent à surfer sur le dos des Gilets jaunes alors qu'ils en gardent déjà en cellule, ça n'a pas pris ! Pour réussir à se faire entendre par l'État, ils leur manquait l'argument massue de l'attaque « terroriste ».

LA RÉCUPÉRATION PAR LES MATONS

Dès le lendemain de l'intervention du RAID, ils ont bloqué la taule et fait vivre, pendant près de trois semaines, un enfer et l'isolement le plus total aux prisonniers (voir plus loin le communiqué du syndicat PRP). Ils avaient pourtant, au bout de deux semaines, obtenu satisfaction pour l'ensemble de leurs revendications. Les syndicats de matons pouvaient être fiers : aucune sanction pour les jours de grève, fouille générale de l'établissement, renfort des Éris pendant quatre semaines après la reprise puis renfort des équipes locales d'appui et de contrôle (Élac) – équipes de matons armés rattachées à un établissement pour venir en renfort dans les grosses opérations de fouille ou de contrôle et lors de mouvements de prisonniers. Sans compter les gilets pare-lame, les matraques télescopiques et les lacrymos pour les gradés. Et comme si ça ne suffisait pas, ils ont obtenu la suppression des rares conquêtes collectives acquises par les prisonniers (voir encart « Retour sur l'histoire de Condé ») avec la fermeture de l'ensemble des salles communes de la détention. Bien sûr, il y aura aussi des caméras de surveillance supplémentaires, des œilletons et des caillebotis pour toutes les cellules, la possibilité d'ouvrir les fenêtres des guérites des promenades pour effectuer des écoutes ; et toujours plus d'humiliations pour

ILS ONT OBTENU LA SUPPRESSION DES RARES CONQUÊTES COLLECTIVES ACQUISES PAR LES PRISONNIERS

les proches, avec les brigades cynotechniques, le portail de surveillance à ondes millimétriques – scanner qui permet d’inspecter sous les vêtements – et les fouilles par palpation pour les visiteurs. Le pompon sur la Garonne : une salle de muscu pour les matons !

Pour s’assurer qu’il n’y aurait pas de vagues, quinze prisonniers ont immédiatement été transférés. Les familles humiliées par ce qu’elles ont subi pendant trois semaines l’ont été à nouveau par les fouilles qu’elles se sont systématiquement vu imposer à la reprise des parloirs. Elles ont donc organisé avec le syndicat PRP un rassemblement devant l’établissement (raconté dans l’extrait du communiqué « Midi au mitard »). Quatre d’entre elles ont refusé d’être fouillées, et elles ont fait un *sit-in* dans le sas d’entrée. De leur côté, des avocats ont tenté, en vain, des recours juridiques pour mettre un terme à ces mesures intolérables (voir l’interview de Benoît David).

CONDÉ, UN QHS MODERNE

Le centre pénitentiaire d’Alençon à Condé-sur-Sarthe est une prison en rase campagne, inaccessible en transports en commun, dans une région dévastée par la désindustrialisation. Elle est destinée à casser les prisonniers qui ont à purger des « peines infaisables ». Des prisonniers à qui les cours d’assises n’ont même pas eu la « politesse des bourreaux » de laisser l’espoir d’une possible sortie. Des prisonniers considérés comme ennemis publics, mais dont la plus grande faute est bien souvent de ne pouvoir se résoudre à être enfermés. Comme Jean-Paul l’a expliqué à la radio après sa sortie de Condé, le 2 octobre 2018 : « *Je me rappelle, un soir, le directeur, le grand directeur, pas le sous-directeur ou les commis, le grand directeur de la centrale de Condé-sur-Sarthe est venu me voir à vingt heures, il m’a dit : "Écoute, on joue cartes sur table. Tu veux*

quoi ? Faut que t’arrêtes d’insulter les agents, faut que t’arrêtes de faire des grèves, de bloquer les QI et les mitards... Tu veux quoi ?" Je lui ai dit : "Écoute, moi, je suis en prison, tu peux pas me mettre dehors, t’as pas le droit, faut que t’attendes ma fin de peine... Moi, je demande juste à vivre décemment, qu’on me donne mon courrier, qu’on me donne ma gamelle sans cracher dedans, qu’on arrête de m’importuner, qu’on arrête de me couper l’eau pendant que je me lave, qu’on arrête de me faire des fouilles intégrales le soir à vingt et une heure, qu’on arrête tout ça, qu’on arrête de me casser les couilles..." Il m’a écouté, il m’a souri avec un air narquois et il m’a dit : "Mais jamais on arrêtera." Et il a fermé la porte avec le loquet, clac ! clac ! Et voilà... » À Condé, donc, on meurt à petit feu... ou d’un coup, comme Zoubir Farbouche Abderrazak, le 25 octobre dernier. Sa famille se bat pour obtenir la vérité sur sa mort et recueille des témoignages de l’intérieur. La direction de la prison leur refuse l’accès au dossier, et la préfecture a interdit leur rassemblement (voir l’interview de la sœur de Zoubir).

Dès son ouverture en 2012, quinze prisonniers l’avaient alors dit dans nos pages (n° 39 – Q.H.S. Condé-sur-Sarthe) : « *depuis mon arrivée dans ce QHS je me sens otage* », « *confinement et isolement maximum* », « *cet endroit a été créé pour mater les rebelles* », « *que l’administration arrête d’avoir pour devise : diviser pour mieux régner* », « *c’est vraiment inhumain. Moi, si je ne suis pas transféré rapidement, je vais faire une prise d’otage pour parler aux médias de notre détention très difficile. S’il vous plaît, aidez-nous. La direction nous pousse à commettre des actes, car Condé-sur-Sarthe est un QHS amélioré, on est tout le temps en cellule, on n’a pas d’activités, c’est pour ça qu’il y a des*

DES PRISONNIERS CONSIDÉRÉS COMME ENNEMIS PUBLICS, MAIS DONT LA PLUS GRANDE FAUTE EST BIEN SOUVENT DE NE POUVOIR SE RÉSOUDRE À ÊTRE ENFERMÉS



mouvements et la prise d'otage. Moi, je suis déterminé à ne pas me laisser faire, car pour le système de Condé on est des cobayes. » En effet, on se souvient que, le 30 décembre 2013, Rachide et Fabrice avaient pris un maton en otage, c'était « *pour que ça change ; ça doit servir pour moi et les autres prisonniers* », avait expliqué Rachide. L'AP a continué à faire la sourde oreille et à se venger toujours plus cruellement sur eux.

DE L'UTILISATION DU FAITS DIVERS

L'exploitation du fait divers de Condé permet à la ministre des tribunaux et des prisons d'annoncer, en commission parlementaire, l'extension des mesures prises pour Condé à l'ensemble des établissements pénitentiaires (l'attribution de lacrymos aux gradés et la généralisation des fouilles avec palpations aux visiteurs). Comme on l'a vu à Fleury, les fouilles corporelles sont une humiliation systématique : des femmes voilées sont notamment forcées d'enlever leur voile devant tout le monde.

Les discours sur ce qui s'est passé à Condé ont aussi servi à accompagner et à justifier un peu plus l'ouverture des unités pour détenus vio-

lents. Deux de ces nouveaux quartiers ont déjà ouvert à Sequedin et à Strasbourg. Deux autres sont censés ouvrir aux Baumettes et à Rennes-Vezin. Au moins cinq autres encore sont attendus pour la fin de l'année : à Châteaudun, Fleury, Seysses, Bourg-en-Bresse et Moulins. Le plus souvent, ils seront installés en lieu et place des quartiers maison centrale qui avaient été créés, il y a quelques années à peine, pour enfermer les mêmes prisonniers rétifs. L'AP y instaure des conditions encore plus dures, à la manière des quartiers pour « radicalisés », ces quartiers seront « étanches », séparés du reste de la détention, et l'AP y isolera les personnes considérées comme violentes sur la simple mention d'un « risque de passage à l'acte ». À part la télé, les conditions sont celles du mitard : mobilier fixé au sol, télévision sous globe, vitre en plexiglas, pas de plaques chauffantes, passemenottes, menottes pendant les mouvements, vidéosurveillance, promenade seul. Comme toujours, ils promettent qu'on ne pourra rester que neuf mois au maximum dans ces unités, mais on sait très bien que ce sera comme à Condé où les prisonniers n'étaient pas censés rester plus d'un an.

DERNIÈRE MINUTE

En plein bouclage de ce numéro, nous lisons dans la presse l'annonce d'une « prise d'otage » au QHS de Condé-sur-Sarthe. Le 11 juin, Francis Dorffer – un prisonnier enfermé depuis vingt ans et libérable en 2060 – a retenu « un surveillant et une stagiaire » pendant quelques heures. C'est la sixième fois qu'il le fait, toujours pour réclamer un transfert pour rapprochement familial. Cyril Canetti – psychiatre à la prison de la Santé – avait ainsi été « retenu » par Francis Dorffer en 2010. Il a témoigné en sa faveur à son procès en 2013 – et exprimé sa position dans *L'Envolée* n°38 ; il reprend aujourd'hui sa défense dans la presse : « *Si on ne résiste pas en prison, c'est qu'on est mort. La colère est normale chez les détenus, notamment ceux incarcérés pour une longue durée.* ». Il reproche à l'administration pénitentiaire d'avoir manqué à sa parole en continuant à transférer ce prisonnier.

L'AP ne peut pas jouer la carte de la radicalisation pour discréditer les demandes de Francis Dorffer. Qu'importe, reste celle des « troubles psychiatriques »... un peu moins vendeuse, certes... dommage pour les matons, mais ça ne les a pas empêchés de refuser de prendre leur service dès le lendemain, et ils menacent de reprendre leur mouvement de m... de ce printemps, sur lequel nous revenons en détail dans les pages qui suivent.

Il n'y a pas de « prises d'otage » en prison. Il n'y a que des prises de parole.

COMMUNIQUÉ DES FEMMES DE PRISONNIERS DE CONDÉ-SUR-SARTHE ET DU SYNDICAT PRP



Ce mercredi 27 mars 2019, nous avons enfin pu voir nos proches, nos frères, nos maris. Cela faisait trois semaines ; trois semaines d'inquiétude. Depuis trois semaines, nous n'avions de leurs nouvelles que par des coups de fil de quelques minutes. Et ces nouvelles étaient angoissantes. Depuis trois semaines, nos proches ont subi la violence sourde de la grève des matons.

En bloquant la prison de Condé-sur-Sarthe, les matons ont rajouté de l'isolement à l'isolement. [...] L'enfer vécu par nos proches, que nous avons déjà dénoncé, nous a été confirmé durant nos parloirs. Pendant trois semaines, ils ont été enfermés dans leur cellule toute la journée : pas de promenade, pas d'accès au travail donc moins de moyens pour cantiner le mois prochain. Ils ne recevaient de la nourriture qu'une fois par jour (une baguette et une boîte de thon, et pour certains une portion de riz pour trois jours). Il n'y avait pas non plus de cantine (le magasin interne de la prison où les prisonniers peuvent acheter de la nourriture ou des cigarettes... à des tarifs plus élevés qu'à l'extérieur). Certains ont eu droit à leurs cigarettes, mais pas tous. Pour certains, les télévisions, plaques de cuisson ou encore tables et fers à repasser ont été confisqués. Il y a aussi eu des coupures d'électricité, d'eau et de chauffage. Enfin, les poubelles se sont entassées dans les cellules, car les déchets n'étaient pas récupérés... Ils ont été enfermés par les Éris qui ont appliqué leur pratique (encore plus) brutale durant ces trois semaines : comment supporter de se faire livrer sa seule gamelle de la journée par une personne cagoulée, qui d'habitude nous frappe et nous envoie au mitard lorsqu'on exprime nos désaccords face à l'administration ? Les Éris ont passé à tabac ceux qui dénonçaient la situation.

Lorsqu'enfin le blocage devait cesser, ils ont subi l'humiliation supplémentaire d'une fouille intégrale de la prison. Après leur avoir fait vivre l'enfer, les matons osent s'étonner d'une « certaine froideur et de l'incompréhension de la part des détenus, car ils se considèrent eux aussi comme victimes ».

On doit le dire, on est arrivées pour ce parloir un peu inquiètes. L'AP a accepté l'ensemble des mesures sécuritaires demandées par les syndicats de matons fascisants. La presse relayait que les moments collectifs allaient être encore plus limités et allaient renforcer l'isolement de nos proches (fermeture des espaces communs, locaux réaménagés pour limiter les regroupements, les Éris vont rester dans l'établissement encore longtemps). Des grilles vont être installées à la place des barreaux actuels limitant les possibilités de yoyo (grâce aux yoyos, les prisonniers peuvent se filer des objets de cellule en cellule – durant le blocage ce fut essentiel : nos proches ont été solidaires entre eux en s'échangeant cigarettes ou bouffe grâce aux yoyos car ils étaient bloqués en cellule 24/24).

Les mesures sécuritaires sont déjà mises en place avec des conséquences désastreuses. Alors que la situation était déjà intolérable avant le blocage, elle empire... Les Éris continuent à tourner dans l'établissement en soutien aux matons. Les espaces collectifs sont fermés : pas d'accès aux cuisines et aucune possibilité d'y récupérer la nourriture stockée qui a été jetée, pas d'accès aux machines à laver... Le matériel confisqué n'a toujours pas été rendu, entraînant pour certains l'impossibilité de se faire à manger.

**« Les matons ont la haine
contre nous :**

ils ont saccagé l'abri famille »

« On comprend pourquoi certains prisonniers ont préféré demander à leurs proches de ne pas venir »

On était inquiètes, car on se demandait comment nos proches seraient : dans quel état de stress ? Ne seront-ils pas trop marqués par ces trois semaines d'isolement ? On était inquiètes pour nous-mêmes aussi ; nous qui vivons les peines de nos proches par procuration, sans être passées devant un juge. [...] Le vendredi, lorsqu'on est venues devant Condé-sur-Sarthe les matons ne nous avaient pas laissées entrer, mais, au moins, ils n'étaient pas venus à la confrontation. Reste qu'ils avaient annoncé des fouilles des familles pour la reprise des parloirs ce mercredi. Qu'allaient-ils encore nous réserver ? Juste des palpations ? Qu'allaient-ils faire avec les enfants et les nourrissons ? Par précaution, pour ne pas traumatiser les petits, certaines d'entre nous ont préféré y aller seules pour ce premier parloir.

En arrivant, on constate rapidement que les matons ont la haine contre nous : ils ont saccagé l'abri famille. Dès l'arrivée dans le sas, on comprend qu'ils feront tout pour nous humilier. Il y a des flics en renfort. Avec les matons, ils sont une vingtaine, et le directeur adjoint de la prison est là, alors que nous sommes moins de quinze... Ils nous font aligner contre le mur. Les enfants sont tous palpés et, pour les nourrissons, il faut leur enlever la couche devant un flic. Les adultes finissent tous en sous-vêtements ; on nous demande même de secouer nos culottes et soutiens-gorge. Le directeur adjoint force les flics à fouiller un vieux monsieur qui avait été initialement dispensé de cette humiliation. On comprend pourquoi certains prisonniers ont préféré demander à leurs proches de ne pas venir. Le directeur adjoint se charge de mettre la pression sur certaines familles, leur demandant de gérer leur mari « agressif » sous peine de se voir supprimer leur parloir.

De nouveau, nous dénonçons les conditions d'incarcération de nos proches. Nous dénonçons l'existence même de la prison de Condé-sur-Sarthe, qui applique des peines de mise à mort sociale. Nous dénonçons l'isolement qu'ils subissent et les humiliations qui se cachent derrière les mesures « sécuritaires ». Nous ne pouvons accepter que nous, famille et proches, qui n'avons jamais été condamnés, nous subissions aussi l'enfermement, et que nous soyons fouillés par des matons.

Toujours aussi déterminés, nous resterons toujours solidaires de nos proches et des autres prisonniers qui ont subi des blocages, comme à Seysses, où ils ont refusé de remonter de promenade !

**Le syndicat pour la protection
et le respect des prisonniers (PRP)
et des femmes de prisonniers
de Condé-sur-Sarthe**



« En tant qu'émission de radio qui fait de l'information sur les prisons et qui soutient les personnes enfermées et leurs proches, nous avons répondu à l'appel du syndicat pour le respect et la protection des prisonnier.e.s (PRP), et nous nous sommes rendues au rassemblement devant la prison de Condé-sur-Sarthe, le 22 mars dernier, alors que la grève des surveillant.e.s avait pris fin. Sur place, les tas de pneus brûlés, les palettes, les barricades des surveillant.e.s sont encore là. Il y a une dizaine de personnes rassemblées : les membres du syndicat PRP, des proches de personnes incarcérées, des soutiens et quelques journalistes. Trois femmes et leurs enfants attendent de savoir si le parler avec leur proche, qu'elles ont réservé deux jours avant, aura bien lieu ; du moins qu'une personne de l'administration pénitentiaire annonce l'annulation des parloirs, mais surtout leur donne un papier avec le motif de l'annulation. L'enjeu, pour elles, c'est que ce papier qu'elles attendent fait office de décision administrative, dont elles pourraient contester la légalité devant les tribunaux.

Pendant les trois heures qu'a duré ce rassemblement, l'enceinte est muette. Il faut subir les railleries des surveillant.e.s pénitentiaires, et le silence de la direction de l'établissement qui ne prend pas la peine de venir rencontrer les proches. D'ailleurs, la direction de Condé se permet d'appeler la police pour disperser le rassemblement de dix personnes. Deux voitures de police arrivent et demandent ce qu'on fait là : les familles répondent qu'elles attendent de savoir si leurs parloirs auront lieu, que l'administration pénitentiaire ne leur communique rien et que, si les parloirs sont annulés, il leur faut une trace écrite de l'annulation. C'est la police qui leur annoncera que les parloirs n'auront pas lieu. »

L'émission *Midi au midi* est diffusée sur radio Prun 92.2FM à Nantes
tous les derniers jeudi du mois de midi à 13H. Disponible en podcast sur prun.net



RETOUR SUR L'HISTOIRE DE CONDÉ

En 2002, en réaction à une vague de mouvements coordonnés dans les maisons centrales métropolitaines (Lannemezan, Arles, Moulins...) dénonçant la longueur des peines, leur absence d'aménagement et l'utilisation intensive des quartiers d'isolement, le gouvernement Jospin annonce la construction de « maisons centrales à effectif réduit » (voir *L'Envolée* n° 2). La logique de ces nouveaux mouchoirs est d'isoler encore plus les prisonniers en les empêchant de communiquer entre eux : il est ainsi prévu de constituer de petites unités d'à peine une dizaine de prisonniers, où les mouvements à l'intérieur de la prison seraient complètement contrôlés par vidéosurveillance et régulés par des sas à fermeture électronique. Le nombre de matons prévu est de l'ordre de trois à quatre par homme incarcéré...

Après une étape intermédiaire qui donne naissance aux « quartiers maison centrale » (QMC), petites forteresses à l'intérieur des centres pénitentiaires, Christiane Taubira inaugure, en 2013, Condé-sur-Sarthe, la première des deux centrales hypersécuritaires. Sa petite sœur, Vendinle-Vieil, ouvre deux ans plus tard. Ces établissements sont destinés aux prisonniers dits « dangereux », ceux qui refusent l'enfermement que ce soit par des résistances individuelles, par des combats collectifs, ou par des tentatives

d'évasion. Durant six ans, la prison de Condé sera le théâtre de multiples rébellions contre le pouvoir coercitif de l'administration pénitentiaire. Il est difficile de faire accepter à des hommes un enfermement mortifère sans aucun espoir de sortie. Face à ces refus, les syndicats de matons trouvent là le bon terrain pour exposer leurs traditionnelles jérémiades sur le – selon eux – trop maigre matériel de défense dont ils disposent, sur le manque d'effectifs, voire sur le « traitement » de faveur prétendument accordé à des prisonniers. La direction jongle avec ces deux composantes, alternant les compromissions avec les uns et avec les autres pendant un certain temps : les prisonniers se battent pour le minimum et obtiennent ainsi une salle de sport correcte, des cantines abordables, la possibilité de manger à trois ou à quatre dans un gourbi... Cela jusqu'à ce que le ministère envoie une nouvelle direction pour recadrer les choses. Cette prison servira dorénavant à enfermer les radicalisés les plus « dangereux », et les autres prisonniers, présents depuis trop longtemps à leur goût, seront transférés dans différentes centrales ou dans les QMC.

Aujourd'hui, la vis est resserrée, mais jusqu'à quand les nouveaux arrivants vont-ils supporter et accepter cette politique d'isolement quasi total ?

DES RÉFÉRÉS CONTRE LES BLOCAGES



Le 10 mai dernier, un mois après la reprise des parloirs, M^e Benoît David répondait à nos questions sur les actions juridiques lancées par un groupe d'avocats contre les blocages des matons de Condé. Il a évoqué les limites d'un outil de lutte qui peut néanmoins porter des fruits à long terme.

L'Envolée : Le blocage des matons a duré assez longtemps : presque trois semaines pendant lesquelles les prisonniers n'avaient plus accès à la cabine. Vous déposez alors une plainte un peu spéciale auprès d'un juge ?

M^e Benoît David : Oui, on saisit trois fois le juge des référés du tribunal de Caen. La première fois, sur les conditions de détention : pas de promenades, pas de contacts avec la famille, pas de cantines, pas de repas certains jours, des coupures intempestives, aléatoires, d'électricité et d'eau, pas d'accès au médecin ou à l'aumônier... Tout ce qu'il n'y a pas. On a déposé un référé liberté auprès du juge des référés, qui a mis beaucoup de temps à nous répondre, à organiser une audience... donc les choses se sont un peu tassées, et il a fini par prendre pour argent comptant ce que disait la pénitencière. On tente aussi d'aller en appel devant le Conseil d'État, sur la présence quasi permanente des Éris dans l'établissement. Il va aussi botter en touche. Pour les conditions de détention, on est en train de saisir la Cour européenne des droits de l'homme pour qu'on ait au moins une condamnation de la France, même si c'est dans quelques années.

La deuxième plainte qu'on a formée concernait l'impossibilité d'avoir des contacts avec l'avocat, que ce soit par téléphone ou par écrit. Les parloirs et les conversations avec la famille peuvent être réduits, mais avec l'avocat pas du tout. Les seules informations qu'on a pu avoir, c'est lorsque les prisonniers ont pu appeler quelques minutes leurs familles, qui nous ont contactés. On n'avait pas de courrier. Les lettres ne sont pas arrivées. Elles ne partaient pas... La pénitencière prétendait le contraire, mais c'était faux : sur les registres produits par La Poste, il n'y avait pas d'envois. Là encore, le tribunal administratif a botté en touche. L'administration est arrivée à l'audience en disant qu'il n'y avait pas eu de problème.

Le troisième recours a été déposé devant le Conseil d'État pour les fouilles dont les familles font l'objet maintenant que les parloirs ont re-

pris, notamment des femmes portant un hidjab, qui sont obligées de l'enlever dans le hall des parloirs devant des hommes, et de se faire palper par n'importe quel surveillant, ce qui est contraire à la liberté de conscience. Là-dessus, on est aussi devant le conseiller d'État, et on attend la décision.

Cet après-midi, des familles ont fait un sit-in devant les portiques de sécurité pour protester contre ces fouilles.

Une des familles concernées m'a contacté pour m'en parler et pour savoir quelle suite y donner. Ces fouilles seront effectivement jugées contraire à la loi, mais pour le moment cette circulaire est toujours appliquée. Pour entrer, les familles doivent donc être palpées et les femmes voilées doivent retirer leur voile.

Une fouille décidée par le procureur peut être contestée dans le cadre d'autres procès. Par exemple, si lors d'une fouille de famille, on découvre un objet interdit, la personne va être poursuivie pénalement, et c'est seulement à ce moment-là que la fouille pourra être contestée. En attendant, la seule chose que l'on peut faire, c'est attaquer l'État en responsabilité pour faute lourde en démontrant que le procureur de la République outrepassait ses prérogatives. Mais effectivement, il y a difficulté lorsque c'est une décision du procureur de la République. C'est une réponse aux exigences des syndicats. Le parquet d'Alençon se dit : « Moi, je suis du côté des surveillants ; c'est la plus grosse prison du coin, je vais leur faire plaisir en mettant en place une mesure de fouille. »

L'AP disait : « C'est vraiment pas notre faute, c'est la ministre de la justice, on y est pour rien. »

L'argument avancé par l'AP, c'est surtout : « À situation exceptionnelle, mesure d'exception ; et on a assuré le service minimum. » On leur a rappelé qu'il y a déjà eu les blocages en janvier 2018, il y a un an et demi. Ce n'est donc pas si exceptionnel que ça.

«Le peu de violence qu'il y a vient de ce système »

Dans ce courrier publié il y a deux ans, Romain L. décrivait par le menu la déshumanisation à l'oeuvre à Condé et dans ce type de centrale sécuritaire.

Centrale de Condé-sur-Sarthe, Juin 2017.

Avec cette lettre motivée, je viens à vous qui êtes à l'extérieur afin de faire entendre nos voix. Je suis un des détenus longues peines de France actuellement incarcérés dans une des maisons centrales ou quartiers maison centrale (QMC) telles que Valence, Réau, Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil. Ces nouvelles structures sont en fait des QHS (quartiers de haute sécurité). [...] Ces systèmes pénitentiaires ultra durs sont basés sur des fonctionnements répressifs et pervers. Nous sommes passés de personnes détenues à bétail. Certains diront aussi : cobayes. Nous ne sommes pas considérés comme des humains ni des citoyens. Torture psychologique, psychique, voire même physique lors des fouilles à nu qui sont pourtant interdites et abusives. Je ne détaillerai pas concrètement car je ne suis pas un écrivain et pour ne pas vous fatiguer par une trop longue lecture ni me perdre dans mes propos.

Je souhaite, et nous souhaitons, attirer votre attention, à vous qui êtes dehors, car nous, à l'intérieur, nous sommes muselés, bâillonnés : la liberté d'expression en prison n'existe plus, alors que dehors des gens se battent et meurent pour cette dernière. Dans ces prisons dites modernes, chaque déplacement d'un détenu est accompagné par plusieurs surveillants. Minimum trois, voire cinq surveillants et plus, pour aller en promenade, au sport, à l'infirmerie, au parloir, etc. Toutes les portes nous sont fermées manuellement et électroniquement. Les escortes sont permanentes, l'oppression est constante.

Nous sommes aussi des personnes, des humains : l'oppression, la frustration, la stigmatisation mises en place par la pénitencière, la sursécurité font que certains craquent parfois, et les rares fois où des violences sont commises sur le personnel, elles sont surmédiatisées par les syndicats FO et CGT pénitencière, nous faisant passer pour des gens dangereux, violents et mauvais aux yeux de la société. Mais nous, détenus, nous ne pouvons pas répondre face à ces accusations honteuses, voire certaines fois calomnieuses.

J'affirme, et nous affirmons, que le peu de violence qu'il y a vient de ce système et de certains surveillants qui se bornent à l'appliquer outrageusement. Le mal-être est constant, grandissant, et les prisons sont au bord de l'implosion. Il est plus que temps de changer ce système archaïque. Les bâtiments sont neufs et modernes, mais le fonctionnement et les réglementations internes sont indignes. Les années 1970-1980 sont finies, révolues, on est en 2017 ! La stigmatisation des communautés est systématique, le rassemblement des communautés ne leur convient pas. [...] Moi, je ne suis pas sectaire, et j'aime partager avec les détenus qui n'appartiennent pas à la même communauté que moi – ce qui reste hors de question pour la pénitencière qui ne cherche qu'à nous parler, et dans le même temps bafouer tous nos droits de citoyens français.

Il y a tant à dire sur ces nouvelles prisons longues peines françaises, mais rien n'est aussi fou que de le vivre. J'ai commis des délits, parfois graves, j'ai des responsabilités, j'en paie la dette à la société. Étant privé de liberté, certes, je n'en reste pas moins un citoyen français avec ses droits.

Madame, Monsieur, vous qui avez lu cette lettre, nous avons tout essayé pour nous faire entendre : recours administratifs, courriers au ministère, au contrôleur des lieux de privation de liberté, à l'OIP, aux autorités responsables, des *sit-in* pacifiques, des mutineries, afin de dénoncer nos conditions de détention ; cela n'a rien changé, et parfois ça nous retombe dessus.

Nous voudrions, si des personnes se sentent de nous aider, continuer à dénoncer les conditions de détention et les fonctionnements archaïques type QHS/QSR des établissements cités dans cette lettre. Alors multipliez les manifestations devant ces lieux et devant les ministères concernés. Avec médias à l'appui, comme eux le font systématiquement contre nous. Que les détenus se réveillent aussi, car cela ne va faire qu'empirer pour nos proches et nous-mêmes.

Je compte sur vous tous pour que cette lettre soit diffusée sur les radios, les réseaux sociaux, la télé même, les journaux ; qu'elle soit entendue et comprise de tous afin que la vérité éclate.

ROMAIN L.

COMBAT POUR LA VÉRITÉ SUR LA MORT DE ZOUBIR FARBOUCHE ABDERRAZAK À CONDÉ-SUR-SARTHE

Le 25 octobre 2018, Zoubir est mort à la prison de Condé-sur-Sarthe. La famille ne croit pas la version de la direction de l'établissement qui affirme qu'il s'est suicidé. Sa grande sœur répond à nos questions pendant l'émission de radio du 7 décembre 2018.

L'Envolée : Comment avez-vous appris le décès de votre frère ?

Sœur : Le directeur a appelé ma petite sœur à 8 heures ; elle était au travail. Il s'est présenté : directeur du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe... C'est là qu'elle a compris. Il lui a dit : « Toutes mes condoléances ; votre frère, il est mort. » On était tellement en pleurs qu'on a pas vraiment compris l'affaire. Le jour même, il nous a reçus avec son adjoint et la personne de la Spip qui suivait mon frère. Toute la famille : mon père, ma mère, les trois sœurs et mes filles... Il nous a dit que c'était la première fois qu'il y avait un décès là-bas, mais en me renseignant à droite, à gauche, sur Internet, les gens m'ont dit : « C'est pas vrai, c'est pas la première fois. »

Il y a eu un décès en février 2018, un autre en août 2016... Dire que c'est le premier mort est un mensonge...

On a demandé comment ça se fait ; il a dit : « Je suis désolé, c'est la première fois que ça arrive, je sais pas ce qui se passe. » Pour un directeur, dire qu'il sait pas ce qu'il se passe, ça me fait mal, quoi.

Ils ont conclu à un suicide, auquel personne ne croit... Y a-t-il des témoignages de gens qui vous ont contactés ?

J'ai reçu quelques trucs anonymes, mais ils veulent pas dire exactement...

Les gens ont envie de parler, mais ils ont peur des représailles de la pénitencière.

Ce qui m'a touchée le plus, c'est qu'il avait travaillé toute la journée, le pauvre, et qu'il est rentré fatigué ; et le lendemain on reçoit la nouvelle qu'il est mort. Moi, le suicide, j'y crois pas. Toute ma famille, tous les potes, personne croit au suicide. Parce que s'il avait voulu se suicider... il est resté un an et demi à l'isolement ! C'était plus dur, c'était là-bas que j'avais peur ; le jour de sa sortie de l'isolement, j'étais très contente parce qu'il se comportait très bien, c'est-à-dire qu'on parlait pas de trucs graves... J'y pensais plus : je me disais, il est dans un endroit où il est vraiment sé-

curisé. C'est lui qui a demandé le centre pénitentiaire de Condé. Il m'a dit : « Il est sécurisé, alors j'aimerais bien aller là-bas. » Quand il a été transféré, on était contents !

Un rassemblement était prévu demain matin devant la prison. Vous avez voulu faire les choses dans les règles en déposant une déclaration de rassemblement...

Je l'ai fait par Internet pour le 1^{er} décembre, mais ça a été refusé ; quelqu'un de la préfecture m'a appelée pour dire : « Excusez-nous, on peut pas... C'est trop tôt, déjà ! »... parce que j'avais demandé le vendredi pour le samedi. Il m'a demandé si on pouvait repousser à la semaine suivante, j'ai dit pas de souci... « Parce que vous comprenez, avec les Gilets jaunes, on est débordés. » Il m'a dit pour le 8, j'ai dit pas de problème ! Et finalement, ce matin à 9 heures, je reçois un message comme quoi ils ont refusé ; le rassemblement est interdit pour je sais pas quelle raison. J'ai essayé d'appeler la préfecture, j'ai eu que l'accueil ; elle m'a passé le service : personne a répondu de toute la matinée. Je sais pas pourquoi, parce que je comptais ni bloquer les parloirs, ni quoi que ce soit ; juste voir l'endroit où est mort mon frère et demander la vérité. Pas plus ! Ils ont peur que les détenus entendent le bruit et que ça parte, je sais pas...

Vous comptez porter plainte ?

Pour l'instant, j'ai pas encore vu le dossier ; je verrai comment la justice réagit, où ils en sont, et on verra la suite... Moi, je laisserai pas mon frère partir comme ça. C'est un homme qui faisait 2 mètres pour 110 kilos... Il est parti, je peux pas le faire revenir. Mais il faut absolument que je connaisse la vérité. Ça m'a ouvert les yeux : avant j'entendais parler de suicides, de meurtres et tout ça, je m'en foutais complètement, je me disais : « ça m'arrivera pas à moi » ; mais aujourd'hui je parle parce que c'est arrivé malgré tout. Je voudrais que la vérité sorte, comme ça je pourrai dormir tranquille.





TOUJOURS PLUS DE POUVOIR AU PRÉTOIRE...

En février 2019, avant même que débute le mouvement des matons à Condé-sur-Sarthe, le ministère a sorti un décret qui durcit considérablement le régime disciplinaire. Il élargit les prérogatives du prétoire – le tribunal interne de la prison – et lui fournit des moyens de répression accrus. Plus de fautes à punir, et plus lourdement, donc plus de peines de mitard.

Ce décret « crée de nouvelles fautes disciplinaires du premier degré : la rébellion, la provocation et l'apologie du terrorisme, la captation, l'enregistrement et la diffusion de sons et d'images au sein d'un établissement pénitentiaire, et l'accès à des zones interdites. » Les images de l'évasion de Redouane Faïd, celles des mouvements à Seysses en avril 2018, les clips de rap tournés à l'intérieur ou l'épidémie de *Harlem Shakes* sur les réseaux sociaux sont dans toutes les mémoires, surtout celles des matons... Si bien que filmer en prison pour montrer ce qui s'y passe, c'est maintenant risquer de prendre aussi cher que pour des faits de rébellion ! Le décret « élève plusieurs fautes du troisième au second degré et du second au premier degré ». La participation à une action collective devient ainsi une faute de premier degré, pouvant donc se payer par quarante-cinq jours de mitard. Le refus d'obtempérer immédiatement aux ordres des matons ou le fait de les insulter (même dans une lettre à un proche !) passe dans le 2^e degré et devient maintenant passible de trente jours de mitard. Le fait de ne pas prendre soin du matériel mis à disposition par l'AP devient une faute de 3^e degré, soit quinze jours de mitard maximum. Le décret officialise aussi la possibilité de déclasser un prisonnier ou une prisonnière, c'est-à-dire de lui faire perdre son travail ou sa formation pour tout manquement au règlement, même si l'incident rapporté n'a aucun lien avec le travail en question et ne s'est pas produit sur le lieu d'activité.

Et pour finir, tant qu'on y est : il « crée une nouvelle sanction disciplinaire générale de travail d'intérêt collectif, applicable aux personnes détenues majeures », c'est-à-dire qu'il fait rentrer les TIG en prison ! L'AP va pouvoir faire faire son ménage gratos aux prisonniers et prisonnières, jusqu'à quarante heures ! Des auxis gratos, en somme...

... ET DE PRISONNIERS SUR LES TOITS !

Ces derniers mois, treize prisonniers sont montés sur des toits de taules. Leurs revendications sont nombreuses. Souvent, ce sont des transferts qui sont exigés : à Joux-la-Ville, le 2 mars ; à Argentan, le 12 mars ; à Nancy-Maxéville, les 23 et 24 mars ; à Clairvaux, le 10 avril ; à Mont-de-Marsan, le 26 mai... On dénonce aussi les conditions de détention, comme à la centrale de Saint-Martin-de-Ré, le 15 mai, on demande des clopes (la Santé, le 6 avril) et on conteste les décisions des juges (Riom, le 4 avril). Ça s'est souvent fini avec l'envoi des Éris qui ont ramené les prisonniers rétifs au mitard. Difficile de savoir précisément lesquels d'entre eux ont subi des transferts disciplinaires car les infos se grapillent souvent *via* la matonnerie qui chaque fois cherche à minimiser ou à caricaturer les demandes. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont tenté de faire après qu'une centaine de prisonniers a bloqué les cours de promenade du D1 et D2 à Fresnes, le 31 mars. Les matons ont alors évoqué l'état de cette prison qui s'effrite, mais ils ont volontairement caché que les prisonniers demandaient aussi et surtout l'arrêt des fouilles à nu qu'ils subissaient après chaque parloir. Ce mouvement s'est soldé par de nombreux transferts et les matons, comme à leur habitude, ont désigné trois meneurs pour individualiser cette rébellion collective. Ce même coup fourré a été réservé à certains prisonniers de Seysses qui avaient refusé par trois fois entre le 6 et le 7 mars de remonter de promenade pour réagir au blocage de la taule par les matons.

Robes noires contre Gilets Jaunes

« *Si vous le saviez,
pourquoi vous y rendre ?* »

(Un procureur parmi tant d'autres)

Une petite circulaire

Face à un mouvement de contestation qu'il entendait circonscrire et étouffer, le gouvernement a très vite mobilisé la violence de sa police et, tout aussi vite, celle de sa justice. En visite au tribunal de Paris le lendemain de la manifestation du 1^{er} décembre, la ministre des tribunaux et des prisons Nicole Belloubet avait demandé aux magistrats une réponse pénale « *tout à fait ferme* » à l'encontre des prévenus. En fait, cela faisait déjà une bonne semaine que les parquets avaient reçu la consigne par le biais d'une circulaire adressée le 22 novembre 2018 : « *Depuis samedi 17 novembre 2018, plusieurs collectifs de citoyens ont installé des barrages bloquant totalement ou partiellement la circulation sur les routes afin de protester contre la hausse du prix des carburants. À l'occasion de ce mouvement de contestation, qui touche l'ensemble du territoire national, plusieurs infractions troublant gravement l'ordre*



public ont été constatées. [...] Comme vous le faites déjà, vous continuerez à faire preuve de réactivité dans la conduite de l'action publique envers les auteurs de ces infractions et à apporter une réponse pénale systématique et rapide. »

Si cette circulaire tombe aussi rapidement, c'est que l'État a tiré les leçons du mouvement contre la loi Travail ; il avait déjà accouché à l'époque d'une circulaire qui avait été complétée à la faveur de l'évacuation de la ZAD de Notre-Dames-Landes en avril 2018. Bref, tout est prêt dans le droit pour faire face à un mouvement qui, le gouvernement le sent bien, pourrait à la fois être dur, et durer... « *La présente circulaire a pour objet d'inviter les juridictions à adapter leur organisation pour faire face à l'éventuel accroissement de l'activité judiciaire, de rappeler les qualifications*



BREVES DE TRIBUNAL

« Arrêtée place de l'Étoile à 15h20, L. vient de l'Eure. Elle a trois enfants, dont une fille encore à sa charge. Elle alterne périodes de chômage et missions d'intérim en tant qu'aide-soignante. Dans le cadre du « retour à l'emploi », elle touche entre 900 et 1 200 euros par mois. Elle est déjà venue manifester à Paris quatre fois. Elle est accusée de « participation », de « violence », du jet d'une bouteille et du « port d'un masque à cartouche et d'un gilet jaune. » Le masque à gaz, c'est parce qu'elle est asthmatique. « *En ce cas, elle aurait mieux fait de rester chez elle* », rétorque le président. Un flic zélé a écrit sur le PV d'interpellation qu'elle a été reconnue grâce « *à un sac à dos rouge et un pull turquoise facilement identifiable* ». Présent dans la salle, son mari fournit une vidéo : l'interpellation a été filmée par LCI. On voit cette femme sac au dos, son manteau à capuche fermé. Pas moyen que les flics aient vu le fameux « *pull turquoise facilement identifiable* ». Encore un dossier monté par les condés a posteriori. Comme le dira poliment son avocat : « *Le comportement des policiers n'est pas fidèle à la réalité.* » Le proc s'en fout : « *Il faut croire la police, car quel intérêt auraient ces fonctionnaires à mentir ?* ». Il demande un mois avec sursis. Relaxe de la participation au groupement, 1 000 euros d'amende avec sursis pour les violences ».

Comparution immédiate, Paris, 14 janvier, acte 9



« La première personne à passer (la seule fille de la journée) est accusée de « groupement... ». Elle a été arrêtée avec une pierre à la main. La juge est très perturbée par le contenu de son sac (du matériel de protection) : « *Ce n'est pas ce qu'on trouve habituellement dans le sac à main d'une jeune fille !* » Ils ont été jusqu'à perquisitionner son appart où ils ont trouvé des tracts et affiches prouvant « *son adhésion à des mouvements d'extrême-gauche* ». Le seul exemple donné est une affiche « *Police partout, justice nulle part* ». Elle répondra qu'elle a ses idées. La juge bondira sur l'occasion pour demander si sa participation était en lien avec ses idées, insistant sur le fait qu'il n'y avait plus de Gilets jaunes au moment de son interpellation, « *seulement des casseurs* ». Le procureur se lève et montre la photo d'un tag : « *Vole un riche. Brûle un proc. Mange un flic.* » Il l'a vu la semaine dernière, et il est très choqué (il en fait des tonnes). Il demande à la prévenue ce qu'elle en pense. Dans la salle, on peut pas s'empêcher de rire. Elle non plus. Le proc lui demande d'enlever le rictus de ses lèvres et menace de faire évacuer la salle. Elle est étudiante en médecine, la juge lui demandera :

« *Et vous trouvez le temps d'aller manifester ?* » Elle a un petit casier d'outrage et de dégradations pour lesquels elle a pris des TIG. La juge en déduira qu'elle a un problème avec la loi et l'autorité. Le proc évoque un « *contexte de guérilla urbaine à Toulouse* » et le lycée brûlé le matin même. Parce qu'elle est boursière (elle touche 150 balles par mois, trop sympa), il dira : « *Voilà comment elle remercie l'État en semant le trouble avant Noël !* » Il demande six mois ferme et une interdiction d'aller en centre-ville. Elle prendra un an de sursis avec interdiction de manif pendant trois ans. »

Toulouse, 4 décembre 2018, Iaata.info

pénales susceptibles d'être retenues, de préciser les orientations de politique pénale à privilégier et enfin d'assurer une remontée d'informations rapide et complète. »

Par « *réponse pénale* », il faut entendre, précise le texte, « *poursuite pénale* » pour la majorité des cas, c'est-à-dire « *des déferements (sic) dans le cadre de comparutions immédiates, comparutions par procès-verbal, et comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité sur déferements (sic)* ». Les alternatives aux poursuites doivent être le plus limitées possible. Il faut mobiliser tous les acteurs des parquets de France pour taper vite et fort. Dans le langage du droit, ça s'appelle « *judiciariser* ». Pour cela, la circulaire rappelle quelques bons tuyaux aux procureurs et à leurs officiers de police judiciaire (OPJ) : utiliser un maximum de dispositifs de captation d'image – photos et vidéos – ; appuyer les déclarations des OPJ – qui, plus que jamais, ont force de preuve – ; s'assurer que

dans les villes les plus touchées, les juges tiennent des permanences spéciales Gilets jaunes pendant et après chaque mobilisation, histoire de ne pas relâcher des gens faute de place ou de temps ; enfin, un « *procès-verbal descriptif du contexte de commission des faits pourra opportunément figurer en procédure* ». C'est le fameux « *PV d'ambiance* » souvent invoqué par les juges pendant les procès.

Voilà pour les astuces permettant que les procédures aillent au bout ; reste à lister le gras, c'est-à-dire les meilleures « *qualifications pénales susceptibles d'être retenues* ». En plus des délits de violences sur les condés et autres dégradations, que les OPJ n'oublieront jamais dans leur PV, le texte fait un point sur six délits bien utiles : l'attroupement, le port d'une arme en manifestation, le groupement en vue de commettre des violences, l'entrave à la circulation routière, les violences avec arme par destination, et le refus d'obtempérer aggravé. Le quantum des peines est la seule chose que la circulaire ne règle pas encore tout à fait à l'avance – indépendance des juges, t'as vu –, mais la ministre ne peut pas s'empêcher de sug-

gérer au passage que, parmi « *les peines complémentaires* » qui éviteraient une répétition – comprendre : les moyens de décourager les gens de sortir de chez eux – la peine d'interdiction de séjour, ou la peine d'interdiction de paraître en certains lieux peuvent se révéler particulièrement adaptées.

Le décor est planté. La sinistre mascarade peut commencer.

Des GAV par milliers

Selon les chiffres officiels, le 10 décembre, on en était déjà à plus de 3 300 arrestations. Si toutes n'ont pas conduit à une garde à vue (GAV), ça a été le cas pour l'immense majorité. Plusieurs milliers de personnes ont fait l'expérience de la plus courte des peines : vingt-quatre, quarante-huit heures, ou plus quand les flics trafiquent les PV pour réguler les flux dans certains commis-

sariats. Cette situation très pénible conduit beaucoup de personnes interpellées à parler, à répondre aux policiers... belle occasion de charger un dossier qui souvent ne contenait jusque-là qu'un procès-verbal d'interpellation. Ne pas répondre, ou nier les faits, est un droit que beaucoup découvriront trop tard au fil de ce mouvement.

Dans les premiers temps, une bonne partie des Gilets jaunes gardés à vue est ressortie après un simple « rappel à la loi » parce que, malgré tous leurs efforts, les OPJ n'avaient pas réussi à trouver de quoi constituer une infraction à poursuivre. C'était le cas de beaucoup de personnes arrêtées préventivement, juste parce qu'elles étaient « équipées » (de masques, de cache-cols, de sérum physiologique), ou parce qu'elles étaient arrivées en groupe à un endroit où les « forces de l'ordre » étaient particulièrement zélées. Le but de ces arrestations était à ce moment-là d'assécher les rassemblements du jour et de dissuader ceux et celles qui voudraient se rendre aux suivants. Plus tard dans le mouvement, la possession d'un équipement défensif suffira à déclencher des poursuites.

Résultat : entre le 17 novembre et le 24 mars, l'État revendique fièrement 10 000 GAV.

Des comparutions immédiates par centaines

Pendant le premier mois du mouvement, 1 200 personnes ont été défermées. Ce recours massif à la comparution immédiate ne s'est jamais démenti jusqu'au mois d'avril. Selon les chiffres publiés par *Bastamag*¹, 70 % des condamnations ont été prononcées dans la semaine qui a suivi les faits, et l'immense majorité dans les 72 heures. La plupart des Gilets

1. Basés sur les chiffres de la chancellerie et sur l'étude précise de 400 condamnations à des peines fermes ou avec sursis.



BREVES DE TRIBUNAL

« Ce mercredi 2 janvier, le tribunal de Foix (09) faisait comparaître deux hommes de vingt-cinq et trente ans pour dégradation avec incendie au péage de Pamiers et « occupation non appropriée du domaine routier » dans la soirée du 31 décembre. Au vu du casier (petits délits et conduite sans permis) des deux prévenus, leur avocat leur a

conseillé d'accepter la comparution immédiate, estimant qu'il pouvait « faire appel à l'humanité du tribunal » pour leur éviter l'incarcération préventive. Autant pisser dans un violon... L'un des prévenus est travailleur pauvre sans logement et l'autre intérimaire. Le tribunal ne va pas se priver d'appuyer lourdement sur ce qu'il appelle le « profil des accusés ». Procureur comme juge insistent en chœur sur « le niveau ras-des-pâquerettes des prévenus ». Un des deux accusés rétorque : « Nous ne sommes pas des bêtes, nous ne nous arrêtons pas de penser. » Le procureur demande une peine de huit à neuf mois de prison ferme pour les deux. La défense n'était certes pas facile, les deux hommes ayant reconnu et raconté en détail les faits en garde à vue : l'un d'entre eux après s'être fait mettre la pression par la police, l'autre pour ne pas faire plonger son camarade seul. L'avocat opte pour une défense politique avec un discours sur la casse comme « moyen pour se faire entendre », n'hésitant pas à évoquer les faucheurs d'OGM ou même la ZAD. Les deux gilets jaunes ont été incarcérés mercredi soir pour trois mois de prison ferme et six mois de sursis avec obligation de travailler, plus 150 euros d'amende chacun. »

Foix, 4 janvier 2019, lenvolee.net

« Venu du Jura avec des potes, le cinquième à comparaître a dormi la veille chez sa mère avant de se retrouver à la manif. Il se mange une accusation de recel parce qu'on a trouvé sur lui des bouteilles d'alcool lors son arrestation près d'un magasin Nicolas pillé. Sa GAV ne lui a été notifiée qu'à 23 h 25 alors qu'il a été arrêté à 20 heures. Le proc soutient qu'il a été arrêté à 23 h 25, parce qu'à cette heure-là, ça pétait dans le coin. Il n'a pas participé à la manif mais il a acheté les bouteilles pour les partager, car « il aime les gens ». Visiblement ce n'est pas le cas du proc ! Il prend trois mois avec sursis pour ce simple recel. »

Paris, 4 décembre 2018, lenvolee.net

jaunes ont accepté les comparutions immédiates². Tout le monde ne sait pas que les peines y sont souvent plus lourdes, et puis il y a toujours la pression des policiers, ou les mauvais conseils d'avocats commis d'office qui font croire qu'en cas de refus on part forcément en détention préventive. Bien souvent, il y a aussi l'envie d'en finir au plus vite, l'illusion qu'on en sera quitte avec une GAV et un rappel à la loi. D'autant que pour les procès qui se tiennent à Paris, les interpellés, qui sont souvent venus de loin pour manifester, ont envie de rentrer chez eux et reculent devant la perspective d'avoir à revenir pour un procès dans plusieurs semaines, alors qu'ils n'auront sans doute ni le temps ni l'argent.

Si le fait de demander un délai permet toujours de mieux préparer sa défense, au fur et à mesure du mouvement, de plus en plus de refus de comparution immédiate se sont soldés par un placement en détention provisoire... même quand les garanties de représentation auraient semblé suffisantes en temps normal pour laisser la personne attendre son procès dehors.

Des groupements par milliers

La plupart des prévenus sont poursuivis pour le désormais fameux « *groupement en vue de...*³ » : sous Sarkozy, ce délit a été inscrit par Christian Estrosi dans la loi du 2 mars 2010 en vue de « *renforcer la lutte contre les violences de groupe et la protection des personnes chargées d'une mission de service public* ». Autrement dit, il s'agit de punir le fait de se retrouver en face ou

à proximité de condés déployés pour empêcher un rassemblement. Ce chef d'inculpation est devenu un socle commun pour le traitement judiciaire de ce mouvement. Il est très pratique puisqu'il permet au juge, quand il fait mine de vouloir reconstituer les faits, ainsi qu'au procureur dans son réquisitoire, de mettre l'accent soit sur le caractère collectif (*groupement*), soit sur l'intention (*en vue de*), soit sur les lieux où la personne est arrêtée (*un endroit où des dégradations ou des violences ont été commises*). Ce cocktail permet à la cour de poser des questions de tout ordre, et cette pluie de questions parfois anodines donne souvent l'illusion qu'elle cherche simplement à « *bien comprendre ce qui s'est passé* », « *ce que faisait l'accusé* », etc. En réalité, le juge est en train d'accumuler en direct les charges suffisantes pour justifier la sentence que le procureur va requérir... alors même que le dossier monté par la police en GAV, la plupart du temps, est vide.



BREVES DE TRIBUNAL

« Deux manifestants de 19 et 22 ans sont passés en jugement devant le tribunal de Tours ce 5 décembre. L'un d'eux a avoué avoir jeté une bouteille d'acide chlorhydrique sur les flics, l'autre a reconnu avoir lancé des cailloux. Étonnement, c'est le procureur qui est venu minimiser la gravité du jet de la bouteille d'acide. D'après La Nouvelle République, il a déclaré avoir « *la conviction qu'on est encore dans le cadre de jeunes qui vont utiliser de l'acide pour faire du bruit et de la fumée* » et être « *persuadé qu'il n'y avait pas de débris de verre dans [ces] projectiles* ». On est loin des discours hallucinés de la préfète, qui prétend que les manifestants voulaient « *massacrer* » des flics. Pourtant, cette information sur les jets d'acide a été reprise dans toute la presse locale et nationale comme une preuve de la dangerosité des manifestant-es. Les profils des condamnés ne collent pas non plus avec le *storytelling* de la préfète : ici, pas de « *casseurs professionnels* », mais des primo-manifestants venus là « *par curiosité* » que la violence des flics a conduits à riposter. [...] Le tribunal a suivi les réquisitions du proc, révoqué des sursis antérieurs que traînaient les deux prévenus, et les a condamnés chacun à onze mois fermes, avec maintien en détention. »

Tours, 7 décembre 2018, larotative.info

2. La majorité de ceux qui demandaient et obtenaient un report de leur procès bénéficiaient d'une libération sous contrôle judiciaire assortie d'interdiction de séjour dans le « *département de commission des infractions* ». En effet, comme beaucoup de prévenus arrêtés pendant ce mouvement travaillent, suivent une scolarité et ont une famille ou une vie considérée comme suffisamment stable aux yeux des juges, ils ont été nombreux à être libérés dans l'attente de leur procès. Au moins au début.

3. « *Le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.* »

Un authentique Gilet jaune

Dans les procès auxquels nous avons assisté, les magistrats ont invariablement commencé par demander pourquoi le prévenu était allé manifester, et si c'était la première fois... pour vérifier si la personne était un « authentique Gilet jaune ». Ils se sont largement fondés pour cela sur sa profession et son salaire : pour les juges et les procureurs – pour certains avocats aussi d'ailleurs – le Gilet jaune travaille... mais c'est un précaire, un artisan, ou il exerce une profession indépendante. Il a des raisons de manifester... mais ce n'est pas un militant ; et puis, surtout, il n'a jamais été condamné auparavant... ou à la rigueur pour un délit routier.

S'il a un casier judiciaire, il bascule immédiatement dans la catégorie honnie du « *délinquant d'opportunité* » : il s'est glissé dans la manifestation pour profiter du chaos, piller et attaquer la police, et ses gestes n'ont rien à voir avec la colère – éventuellement – légitime des « authentiques Gilets jaunes ». Rassurés de retomber sur leur gibier quotidien, juges et procureurs n'en sont que plus féroces, et se permettent même de tancer le désigné « casseur » au nom de la crédibilité du mouvement. En bons bourgeois qu'ils sont, ils savent que l'ordre social repose en partie sur leur travail, qui consiste essentiellement à distinguer les bons pauvres des mauvais. Plus tu as chuté dans l'échelle sociale, plus tu as fait de prison, moins tu mérites ta place dans ce mouvement de contestation. Comme toujours, si tu as fait de la prison, tu retourneras en prison, quand bien même elle serait directement responsable de ta misère actuelle. Cependant, passer l'examen d'« authentique Gilet jaune » avec succès ne suffit pas pour autant à laver le prévenu de toute « intention » malveillante. Elle peut s'être nichée dans un texto : « *Debout les amis, il est 5 heures, on monte à Paris, c'est la révolution !* » Ou dans le matériel dont s'est équipée la personne pour se



protéger : il témoigne de l'intention de se rendre dans un endroit où il y aura des gaz. « *Si vous le saviez, pourquoi vous y rendre ?* » De même que ramasser une munition de LBD ou une grenade qu'on a reçue indique l'intention de la renvoyer sur les forces de l'ordre, etc.

Toujours plus loin

L'humiliation est telle et le sentiment de ne plus être seul tellement fort que la plupart des Gilets jaunes n'ont pas accepté de rentrer chez eux à la fin de la récré, malgré les fêtes de fin d'année et les miettes que le gouvernement prétend lâcher. Ainsi, le 16 mars, un lieu ordinairement voué à l'achat compulsif, aux selfies touristiques et aux défilés tricolores, en un mot, les Champs-Élysées... sont à nouveau attaqués ! C'est le fameux Fouquet's ! Alors là, le préfet de police de la ville de Paris est viré et remplacé par un dur de chez dur : Didier Lallement. En tant que préfet de Gironde, il s'est illustré pendant les semaines précédentes en organisant la répression particulièrement violente – à base de volti-



« Y. est accusé de menace de mort sur agent pour avoir posté sur Facebook : « *Barbecue samedi, poulets à volonté.* » Il explique que son fils s'est pris un tir de Flashball à la Réunion et semble très affecté et en colère. Colère qu'il exprime, et qui lui vaudra une demande d'expertise psychiatrique de son avocate. Avocate dont il ne veut pas, mais que la juge l'oblige à garder. Lui ne pense pas que l'expertise psy soit nécessaire, et insiste pour être jugé maintenant. Il invoque la liberté d'expression, insiste sur le fait qu'elle n'est pas la même pour les blancs et les racisés.e.s. Le proc demande une expertise psy. Y. devra donc attendre jusqu'au 17 janvier à Seysses avant d'être expertisé (sic) et de pouvoir être jugé, car il y a selon le juge « *risque de réitération* ». Un mois et six jours passés en prison pour quelques messages sur Facebook. »

Toulouse, 10 décembre 2018, Iaata.info

geurs – des manifestations de Gilets jaunes à Bordeaux. Un haut fonctionnaire de sinistre mémoire pour les prisonniers aussi : nommé à la tête de l'administration pénitentiaire entre 2001 et 2004, notamment pour casser les mouvements dans les QI, c'est lui qui est à l'origine du bureau du renseignement pénitentiaire et qui a mis en place les ignobles Éris inventés par Perben alors garde des Sceaux. Sa mission cette fois : assumer plus encore la stratégie du gouvernement ; blesser, terroriser et inculper un maximum de Gilets jaunes.

Dans les tribunaux, le discours s'était déjà infléchi dès janvier pour accompagner le glissement voulu par le gouvernement. La distinction entre vrai et faux Gilet jaune devenue caduque, l'État a pondu une nouvelle catégorie : l'« ultra jaune»,

qui est devenu la racine du mal, que la justice doit éradiquer – après que la police l'a blessé. Dans le même temps, le « groupement en vue de commettre des dégradations », ce délit fourre-tout qui suffisait au début à condamner des gens sans rien dans le dossier – a fini par montrer ses limites. En effet, dans certaines audiences en renvoi, le tribunal a relaxé des personnes accusées de ce seul délit car il suppose des faits matériels qui souvent n'étaient pas caractérisés.

Le simple fait d'être présent sur les lieux de « dégradations » ou de « destructions » ne suffisant pas toujours pour inculper quelqu'un, le parquet s'est de plus en plus appliqué à multiplier les chefs d'accusations pour réduire les chances d'obtenir la relaxe sur l'ensemble des faits reprochés. Il s'est notamment servi pour ça



BREVES DE TRIBUNAL

« La troisième personne accepte la comparution immédiate. Cette personne clame son innocence mais repart quand même avec un joli cadeau : trois mois de sursis assortis d'une mise à l'épreuve consistant à éviter les abords de manif ces prochains temps. C'est-à-dire le centre-ville ! Au passage, un petit raccourci du procureur : « Vous vous dites pacifiste, et bien que vous sachiez que la manifestation va être "compliquée", vous choisissez quand même de vous y rendre ? » Trois mois... »

Marseille, 10 décembre 2018, mars-infos.org

« Tonino, un brocanteur de 52 ans, s'est aventuré samedi pour la vingt-deuxième fois à Lyon avec son gilet fluorescent, un masque de peintre, des lunettes de ski, sa bombe lacrymogène « pour se défendre contre les gars d'extrême-droite » et a récupéré au passage un marteau. Le visage masqué par un bandana « Peace and Love », il a massacré à coups de marteau un distributeur bancaire cours Gambetta. Cinq mois avec sursis. »

Lyon, Le Porc-grès, 16 avril 2019

« En garde-à-vue, Martin a reconnu qu'il avait ramené des billes et qu'il avait envisagé de les mettre au sol pour faire chuter les CRS : « C'était juste défensif, on se fait attaquer par les CRS, on veut seulement se défendre. » Dans les réquisitions du procureur, les petites billes en verre deviennent des billes en plomb et il demande trois mois de prison ferme. C'est ce que le juge mettra. À la fin, Martin a pris la parole, en pleurs, pour dire : « je ne manifesterai plus ». C'était l'objectif. [...] Même chose pour Vincent, accusé d'avoir jeté un pavé sur un flic. Pensant arranger les choses, il déclare en GAV, « j'ai juste jeté des grenades lacrymo, mais pas le pavé ». Dans son cas, l'exploitation du téléphone va empirer les choses : le fait qu'il ait envoyé les fiches du dispositif policier la veille de la manif se transforme en « éléments préparatoires et concertés » dans la bouche du proc. Il demande quatre mois de prison, deux ans d'interdiction de Paris et la confiscation du téléphone. Le juge suit ses réquisitions mais change les quatre mois ferme en sursis.»

« Concernant les personnes accusées de dégradation, de vol et de recel [...] le juge pose de nombreuses questions sur les raisons de la manifestation : « Vous manifestez pour quoi ? ; – Soutenir les Gilets jaunes ; – C'est-à-dire, c'est quoi les gilets jaunes ? ; – Ben, pour les taxes et tout... – Vous êtes intéressé par ce mouvement, ça se voit ! » Le proc se permettra de dire que « le gilet jaune dont il était porteur n'est qu'un prétexte pour se fondre dans la masse ». Ce mépris et cette volonté de présenter ces personnes comme des « opportunistes » s'inscrit clairement dans un cadre raciste. Pour un autre interpellé, tunisien et sans-papier, le proc déclare pendant sa réquisition : « Il ne peut pas dire qu'il voulait manifester pour le pouvoir d'achat car il est étranger. » Tranquille. »

Paris, 14 décembre, paris-luttes.info



« C. a été arrêté rue du Pont-Neuf vers 18h15. Il est accusé d’avoir lancé un caillou en direction des flics. Le caillou n’a atteint personne. C. est mal à l’aise, stressé, ne cesse de s’excuser. Il explique avoir voulu observer ce qui se passait dans le quartier, avoir entendu du bruit provenir d’une rue et s’y être avancé. Des personnes attaquent les condés, son copain se reçoit un tir de Flashball dans la jambe. Sous le coup de la colère, C. ramasse une pierre et la lance en direction des flics. De nouveau il s’excuse, explique que beaucoup de proches de son ex étaient policiers, que lui-même a passé les concours pour être maton et flic. Les juges tombent des nues, tout le monde déteste vraiment la police. Peine : cinq mois ferme sans mandat de dépôt, cinq avec suris. »

Toulouse, 10 décembre 2018, iaata.info

d’un autre délit mis en vedette par la circulaire de novembre : celui de « violences à l’encontre des forces de l’ordre ». Quiconque a déjà eu affaire à la police le sait : il est d’un emploi très facile, car il repose sur une pièce unique – le PV du flic interpellateur, qui n’a qu’à confirmer au parquet par téléphone que le prévenu est bien coupable des faits – v’là l’identification ! Et puis les procs le rappellent souvent – jurisprudence à l’appui – : il n’est pas nécessaire que le projectile ait atteint sa cible supposée pour qu’il y ait « violence envers une personne dépositaire de l’autorité publique ». Le jet d’un objet dans la direction d’un policier, et même une insulte, un doigt ou un bras d’honneur suffisent à caractériser la violence. Sans parler d’un mouvement d’humeur au moment de l’interpellation. Ainsi, les prétendues « violences contre les forces de l’ordre » finissent par représenter près de 60 % des faits condamnés au bout de quatre mois de mouvement. Ce sont aussi les faits les plus lourdement punis : « Sur vingt-et-une condamnations à deux ans ou plus de prison (sursis et ferme confondus), les deux tiers ont été prononcées contre des personnes jugées coupables de violences contre des policiers ou des gendarmes⁴. »

À la finale : la taule

Comme l’écrit Bastamag : « Selon la ministre de la Justice, sur les 2 000 condamnations annoncées le 24 mars, “40 % sont des peines d’emprisonnement ferme et 60 % sont d’autres types de sanction, par exemple des travaux d’intérêt général, des sursis, etc.” 390 mandats de dépôt ont été prononcés : les personnes ont été incarcérées avant ou après leur jugement. Le nombre de condamnés pourrait rapidement augmenter : 1 800 personnes sont en attente d’être jugées, en particulier pour les accusations les plus graves qui nécessitent des enquêtes plus longues, comme

pour les “dégradations commises à l’Arc de Triomphe” le 1^{er} décembre, précise le ministère de la Justice. D’autre part, pas moins de 400 requêtes ont été adressées à des juges pour enfants après l’interpellation de mineurs lors de manifestations ou d’actions⁵. »

À suivre donc...

4. « Pour quels faits et quelles peines de prison, des centaines de Gilets jaunes ont-ils été condamnés ? », par Alexandre Léchenet et Simon Gouin, 3 avril 2019, Bastamag.

5. *Idem*





« *Je fais partie
de ces nombreux
Gilets jaunes
qui dorment
en ce moment
en prison* »

Thomas, Gilet jaune

Le 9 février 2019, l'acte XIII des Gilets jaunes à Paris se transforme en immense manifestation sauvage. Le lendemain, des policiers déclarent avoir repéré un individu « *particulièrement hostile à la présence de*

fonctionnaires de police ». Ils l'auraient suivi et discrètement filmé avant de procéder à son interpellation quatre heures plus tard. Dans leur rapport complaisamment repris par la presse, les policiers attribuent à Thomas la casse de nombreuses devantures de banques, des jets de cailloux sur la police et sur un véhicule de l'AP et l'incendie d'une Porsche, puis d'un véhicule militaire Sentinelle au pied de la tour Eiffel. Immédiatement, Christophe Castaner exprime son « *indignation et [son] dégoût* ». Thomas est alors présenté comme une sorte de « *supercasseur* » : ultraviolet, ultra-jaune ou ultra-noir. Dans une lettre d'une grande sincérité écrite de Fleury-Mérogis où il est en détention provisoire, Thomas s'explique. Les paroles de prisonniers sont rares, et plus encore celles de personnes enfermées dans le cadre de ce mouvement ; c'est ce qui fait tout l'intérêt de ce message qui raconte simplement les gestes que d'aucuns qualifient un peu rapidement de « *casse* ». Dans ce récit, il n'exprime aucun regret, si ce n'est pour l'état de nos vies et du monde. Il a besoin de soutien, d'autant qu'il y a fort à parier que les matons ne lui feront pas la vie facile.

Je m'appelle Thomas. Je fais partie de ces nombreux Gilets jaunes qui dorment en ce moment en prison. Cela fait près de trois mois que je suis incarcéré à Fleury-Mérogis sous mandat de dépôt criminel.

Je suis accusé de pas mal de choses après ma participation à l'acte XIII à Paris : « dégradation d'un bien » (incendie d'une Porsche) ; « dégradation ou détérioration de bien par un moyen dangereux pour les personnes commise en raison de la qualité de la personne dépositaire de l'autorité publique de son propriétaire » (le ministère des Armées) ; « dégradation ou détérioration d'un bien destiné à l'utilité ou la décoration publique » (attaque sur une voiture de police et une voiture de l'administration pénitentiaire) ; « violence aggravée par deux circonstances (avec arme et sur dépositaire de l'autorité publique) suivi d'incapacité n'excédant pas huit jours » (l'arme serait une barrière de chantier, toujours sur la même voiture de police, deux jours d'ITT pour le traumatisme) ; « violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique sans incapacité » ; et « participation à un groupement... ».

J'ai effectivement commis une partie des actes que recouvrent ces formulations un peu ronflantes... Et je les assume. J'ai bien conscience qu'écrire cela risque de me faire rester un peu plus de temps en prison et je comprends très bien tous ceux qui préfèrent ne pas revendiquer leurs actes devant la justice et parient sur une éventuelle clémence. Quand on lit cette longue liste de délits et leurs intitulés, il y a de quoi me prendre pour un fou furieux, n'est-ce pas ? C'est d'ailleurs comme ça que l'on m'a décrit dans les médias. Enfin, on m'a plutôt réduit à un mot bien pratique : « casseur ». Simplement. « Pourquoi ce type a cassé ? – Parce que c'est un casseur, c'est évident. » Tout est dit, circulez, il n'y a rien à voir et surtout, rien à comprendre. À croire que certains naissent « casseur ». Cela évite d'avoir à se demander pourquoi tel commerce est ciblé plutôt que tel autre, et si par hasard ces actes n'auraient pas un sens, au moins pour ceux qui prennent le risque de les accomplir. Il est d'ailleurs assez ironique, que je me retrouve affublé du stigmate de « casseur », notamment parce que la chose que j'apprécie le plus dans la vie, c'est la construction. Menuiserie, charpente, maçonnerie, plomberie, électricité, soudure... Bricoler, réparer tout ce qui traîne, construire une maison de la dalle aux finitions, c'est ça mon truc. Après, c'est vrai, rien de ce que j'ai construit ou réparé ne ressemble à une banque ou à une voiture de police. Dans certains médias, on m'a aussi traité de « brute », pourtant je n'ai jamais été quelqu'un de violent. On pourrait même dire que je suis doux. À tel point que cela m'a rendu la vie compliquée pendant l'adolescence. Bien sûr, dans la vie, on passe tous par des situations difficiles et on s'endurcit. Après, je ne cherche pas à dire que je suis un agneau ni une victime.

On n'est plus innocent quand on a vu la violence « légitime », la violence légale : celle de la police. J'ai vu la haine ou le vide dans leurs yeux et j'ai entendu leurs sommations glaçantes : « Dispersez-vous, rentrez chez vous. » J'ai vu les charges, les grenades et les tabassages en règle. J'ai vu les contrôles, les fouilles, les nasses, les arrestations et la prison. J'ai vu les gens tomber en sang, j'ai vu les mutilés. Comme tous ceux qui manifestaient ce 9 février, j'ai appris qu'une nouvelle fois, un homme venait de se faire arracher la main par une grenade. Et puis, je n'ai plus rien vu, à cause des gaz. Tous, nous suffoquions. C'est à ce moment-là que j'ai décidé ne plus être une victime et de me battre. J'en suis fier. Fier d'avoir relevé la tête, fier de ne pas avoir cédé à la peur. Bien sûr, comme tous ceux qui sont visés par la répression du mouvement des Gilets jaunes, j'ai d'abord manifesté pacifiquement et au quotidien, je règle toujours les problèmes par la parole



plutôt que par les poings. Mais je suis convaincu que dans certaines situations, le conflit est nécessaire. Car le débat, aussi « grand » soit-il, peut parfois être truqué ou faussé. Il suffit pour cela que celui qui l'organise pose les questions dans les termes qui l'arrange. On nous dit d'un côté que les caisses de l'État sont vides mais on renfloue les banques à coups de millions dès qu'elles sont en difficulté, on nous parle de « transition écologique » sans jamais remettre en question le système de production et de consommation à l'origine de tous les dérèglements climatiques. Nous sommes des millions à leur hurler que leur système est pourri et ils nous expliquent comment ils prétendent le sauver. En fait, tout est question de justesse. Il y a un usage juste de la douceur, un usage juste de la parole et un usage juste de la violence.

Il nous faut prendre les choses en main et arrêter d'implorer des pouvoirs si déterminés à nous mener dans le mur. Il nous faut un peu de sérieux, un peu d'honneur et reconnaître qu'un certain nombre de systèmes, d'organisations et d'entreprises détruisent nos vies autant que notre environnement et qu'il faudra bien un jour les mettre hors d'état de nuire. Ça implique d'agir, ça implique des gestes, ça implique des choix : manif sauvage ou maintien de l'ordre ?

À ce propos, j'entends beaucoup de conneries à la télé, mais il y en a une qui me semble particulièrement grossière. Non, aucun manifestant ne cherche à « tuer des flics ». L'enjeu des affrontements de rue, c'est de parvenir à faire reculer la police, à la tenir en respect : pour sortir d'une nasse, atteindre un lieu de pouvoir ou simplement reprendre la rue. Depuis le 17 novembre, ceux qui ont menacé de sortir leur armes, ceux qui brutalisent, mutilent et asphyxient des manifestants désarmés et sans défense, ce ne sont pas les prétendus « casseurs », ce sont les forces de l'ordre. Si les médias en parlent peu, les centaines de milliers de personnes qui sont allées sur les ronds-points et dans les rues le savent. Derrière leur brutalité et leurs menaces, c'est la peur qui se cache. Et quand ce moment arrive, en général, c'est que la révolution n'est pas loin. Si je n'ai jamais eu envie de voir mon nom étalé dans la presse, c'est désormais le cas, et comme je m'attends à ce que journalistes et magistrats épluchent et exposent ma vie personnelle, autant prendre moi-même la parole. Voilà donc ma petite histoire. Après une enfance somme toute assez banale dans une petite ville du Poitou, je suis parti dans la « grande ville » d'à côté pour commencer des études, quitter le foyer familial (même si j'aime beaucoup mes parents), commencer la vie active. Pas dans le but de trouver du travail et de prendre des crédits, non, plutôt pour voyager, faire de nouvelles expériences, trouver l'amour, vivre des trucs dingues, l'aventure quoi. Ceux qui ne rêvent pas de cela à 17 ans doivent être sérieusement dérangés.

Cette possibilité-là, pour moi, c'était la fac mais j'ai vite déchanté face à l'ennui et l'apathie régnants. Puis coup de chance, je suis tombé sur une assemblée générale au début du mouvement des retraites. Il y avait des gens qui voulaient bloquer la fac et qui ont attiré mon attention. J'en ai rencontré quelques-uns qui voulaient occuper un bâtiment et rejoindre les dockers. Le lendemain, je les ai accompagné pour murer le local du Medef et taguer « pouvoir au peuple » sur les parpaings

tout frais. Voilà le jour où l'homme que je suis aujourd'hui est né. J'ai donc étudié l'Histoire parce qu'on parlait beaucoup de révolution et que je ne voulais pas parler depuis une position d'ignorant. Mais très vite, je décidais de quitter la fac. Le constat était simple, non seulement on en apprenait bien plus dans les bouquins qu'en cours mais en plus de cela je n'avais pas envie de m'élever socialement pour devenir un petit cadre aisé du système que je voulais combattre. Là c'était le vrai début de l'aventure.

Ensuite, j'ai vécu avec plein de potes en ville ou à la campagne, c'est là que j'ai appris à tout réparer, à tout construire. On essayait de tout faire nous-mêmes plutôt que de bosser pour l'acheter. Un peu une vie de hippie, quoi ! À la différence qu'on savait qu'on n'allait pas changer le monde en s'enterrant dans notre petit cocon autosuffisant. Alors, j'ai toujours gardé le contact avec l'actualité politique, je suis allé à la rencontre de celles et ceux qui, comme moi dans le passé, vivaient leur premier mouvement.

Voilà comment j'ai rejoint les Gilets jaunes depuis maintenant quatre mois. Ce mouvement est le plus beau et le plus fort que j'ai jamais vu. Je m'y suis jeté corps et âme, sans hésitation. L'après-midi de mon arrestation, plusieurs fois des gens sont venus vers moi pour me saluer, me remercier ou me dire de faire attention à moi. Les actes que l'on me reproche, ceux que j'ai commis et les autres, ils sont en réalité collectifs. Et c'est précisément de cela dont le pouvoir a peur et c'est pour cette raison qu'ils nous répriment et nous enferment individuellement en tentant de nous monter les uns contre les autres. Le gentil citoyen contre le méchant « casseur ». Mais de toute évidence, ni la matraque ni la prison ne semblent arrêter ce mouvement. Je suis de tout cœur avec celles et ceux qui continuent.

**Le 29 avril 2019, depuis les murs de Fleury-Mérogis,
Thomas, Gilet jaune**

LE COLLECTIF ROBES NOIRES ET GILETS JAUNES : UNE DEFENSE EN BLEU MARINE

Lors des premiers actes des Gilets jaunes, la défense juridique face à l'offensive judiciaire et policière a été centralisée par un groupe Facebook : *Robes Noires et Gilets Jaunes*, fondé par deux avocats, Philippe de Veulle et David Libeskind. Le collectif *Désarmons-les !* est rapidement monté au créneau pour rappeler les idées du premier : vice-président d'un parti conservateur (LDL, La droite libre), Philippe de Veulle a plaidé en faveur de l'utilisation du LBD-40 dans les quartiers populaires... Quant à David Libeskind, il défendait l'année dernière les policiers qui défilaient en armes sur les Champs pour exiger le permis de tuer, en association avec l'avocat des flics Liénard, comme l'a révélé le collectif *Face aux armes de la police*. De Veulle et Libeskind ont profité de la non connaissance du droit et de la justice de beaucoup de GJ pour s'accaparer une partie des plaintes grâce à leur hégémonie sur les réseaux et ils ont fait la promotion d'une stratégie judiciaire favorable à l'impunité des policiers en poussant les manifestants blessés à les poursuivre au pénal – des procédures longues et à l'issue plus qu'incertaine - alors que les tribunaux administratifs ont récemment condamné l'Etat dans des affaires de violences policières. Loin des écrans, dans les salles d'audience, on n'a guère vu ces deux avocats défendre les personnes accusées d'attroupement ou d'autres faits en manifestation ; ce travail de défense a été pris en charge par les groupes de défense collective qui se sont multipliés ces derniers mois. Malgré de nombreux efforts pour informer les manifestants de l'attitude à adopter en cas d'interpellation, les premières semaines ont été rudes, mais depuis janvier, dans l'ombre, ce boulot collectif a porté ses fruits. Pour que ça continue, n'oublions pas de soutenir les caisses locales de solidarité ; soit financièrement, soit en les rejoignant !



« LES GENS VOULAIENT PASSER PAR-DESSUS LA POLICE »

*Entretien réalisé le 5 juin 2019 avec Jean, Gilet jaune de Saint-Étienne,
à sa sortie de Fresnes où il a été incarcéré un mois*

Comment tu t'es retrouvé embarqué dans ces histoires de Gilets jaunes ?

J'étais un esclave du système et je voyais qu'il y avait de plus en plus de gens qui souffraient de ce système et qui étaient détruits par lui ; quand j'ai vu que les Gilets jaunes prenaient une dérive un peu plus contre le système capitaliste, plutôt que sur la taxation de l'essence, ça devenait intéressant pour moi. J'ai eu l'impression de l'émergence de quelque chose : un mouvement hors syndicats, hors partis politiques... ça émergeait naturellement du plus profond des entrailles du peuple, et ça m'a attiré.

Tu avais déjà milité avant ?

Jamais. Après, j'ai des convictions politiques ; mais je me suis jamais mis dans un parti ou autre.

T'es allé sur les ronds-points, aux manifs...

En fait, j'ai fait les deux ! Au début, j'ai fait les ronds-points ; ce que je trouvais intéressant, c'est qu'il y avait un échange social et culturel : tout le monde se parlait à cœur ouvert, on retrouvait le dialogue entre citoyens... alors que maintenant la société fait que dans le bus, tout le monde a son casque, on se parle pas, on se regarde pas, on se connaît pas... Là, sur ces ronds-points, j'avais l'impression qu'on se redécouvrait... tout le monde était sans étiquette ! j'aimais beaucoup discuter avec les gens, parce que t'arrivais à faire prendre conscience de certaines

choses, le pourquoi du comment, pourquoi on supprime l'ISF au moment où on augmente l'essence, que ça représente à peu près la même somme d'argent... tout ça, c'est des prises de conscience qui se sont passées sur les ronds-points. En général, quand t'es de gauche, tu discutes avec des gens de gauche. C'est très appauvrissant, parce que forcément, t'es cloisonné dans une idéologie existante. Pareil pour les milieux d'extrême-droite. Là, y avait tout le monde ! De droite, de gauche, des gens qui vivaient la misère ; y avait de tout, et c'était ça qui était vachement intéressant. La manif du 17 novembre, je m'y suis pas intéressé ; j'ai fait la suivante, et après j'ai fait celle de début décembre à Paris, et ainsi de suite.

Tu as donc fait la fameuse manif du 1^{er} décembre, qui a fait un peu peur au pouvoir...

Pour moi, c'était pas vraiment une manif... ça avait vraiment un air révolutionnaire ! Après novembre, dès la première manif, y a eu une répression vraiment énorme de la police, avec beaucoup de violence ; même dans ma ville de Saint-Étienne, j'ai pu le voir : pour disperser, y avait pas de dialogue, rien, ça tirait dans le tas et ça balançait des lacrymos à tout-va, ça attrapait les gens par les cheveux, enfin j'avais jamais vu ça, ni à la télé ni rien. Je m'imaginais même pas que c'était possible que nos très chers policiers puissent être violents comme

ça. Je pense que c'est ça qui a déclenché l'énerve-ment du 1^{er} décembre : il y avait des consignes de répression dans toute la France, les gens l'ont mal vécu et ils se sont énervés, quoi. Après, ça a été la politique de la peur, les policiers te tiraient dessus, ils te disaient : « *Rentrez chez vous, vous avez rien à faire dans la rue !* » T'avais l'impression qu'on gênait vraiment... Moi, à ce moment-là, je continue à y aller, je prends l'exemple de mai 68 et je me dis que les gens ont pas eu peur, ont essayé de contrôler leur peur ; ils ont rien lâché, et c'est comme ça qu'ils ont obtenu des miettes... du système, quoi ! Et je pensais qu'en continuant à rien lâcher, on aurait fini par avoir des miettes !

Des miettes, ou un petit bout du gâteau ?

Faut pas rêver ! Les parts du gâteau, elles sont réservées aux actionnaires du CAC 40 ; nous, les ouvriers, les gens d'en bas, on peut espérer que des miettes, mais ce serait déjà bien qu'on en ait quelques-unes ! On a juste bloqué la machine un moment. On l'a empêché d'avancer, mais c'est pas ça qui va sauver l'avenir de nos enfants, sauver l'avenir des ouvriers. Maintenant que les gens ont peur et qu'ils sont tous rentrés chez eux – parce que c'est ça, hein, c'est pas que les gens sont satisfaits ! ... Eh ben la machine, elle continue.

Tu peux nous raconter ta montée à Paris ?

En allant sur Paris le 8 décembre, je me suis fait arrêter parce que je transportais des fumigènes. On était pas partis depuis vingt minutes qu'on se prenait une fouille intégrale du bus de deux heures, véhicule et passagers. Moi, j'avais ramené un sac de fumigènes, parce que j'en ai toujours vu dans les manif de la CGT, des cheminots, dans les stades de foot... on en voit partout. Ils m'ont saisi le matériel, et je suis encore en attente de ce procès pour possession et transport d'engins pyrotechniques. Mais ça ne les a pas empêchés de s'appuyer dessus pour le procès qui m'a amené en prison ! Y avait pas de jugement, rien du tout, juste une note où ça disait : « *Il a été contrôlé à telle date, il est en attente de décision du procureur* », et ça les a pas empêchés d'en parler à mon jugement, et de s'appuyer sur le fait que j'étais en pseudo-récidive.

Vous étiez en groupe ?

J'étais avec des potes, mais c'était cosmopolite : on est montés avec des roannais qui avaient organisé un bus parce que la voiture ça coûte trop cher. Là, 25 balles aller-retour c'était presque donné. Ce départ de province pour Paris, c'était du jamais vu. On a dû passer 7 ou 8 check-points ! A tous les péages, tous les carrefours, ils te fouillaient et te refouillaient. Les premiers te laissaient casque,

masque et matériel défensif, tu vois, et plus tu te rapprochais de Paris, plus ils t'en enlevaient !

Ça, c'était le 8 décembre ?

Oui, c'est là où j'ai vraiment vu la machine répressive à 100% ! Ils avaient sorti les chiens, les chevaux qui faisaient office de voltigeurs parce qu'ils avaient pas encore remis les voltigeurs d'actualité ; les chevaux galopaient et paf, ils te mettaient des coups de matraque ; y avait aussi les blindés de la gendarmerie... Ils avaient presque doublé les effectifs de police par rapport aux premières manif, et là on a vraiment senti qu'il y avait quelque chose qui basculait.

Castaner voulait montrer qu'il reprenait la main ; vis-à-vis des médias et des gouvernements étrangers, aussi, parce que que la semaine d'avant, c'était pas passé loin !

C'est vraiment pas passé loin, parce que début décembre, j'ai vu des policiers partir en courant en laissant casque et bouclier... de peur, quoi ! On voyait la peur sur leur visage, parce que... y avait des mères et pères de famille... tout le monde avait envie d'aller chercher Macron avec les fourches et les piques ! Les gens voulaient passer par-dessus la police pour aller le chercher. Ça puait la révolution ! C'était vraiment impressionnant. Les deux dates : la première pour la ferveur populaire, la deuxième pour la répression. Et encore plus dans la province, peut-être. Même les syndicats ont été complètement dépassés... Je connais beaucoup de gens qui sont impliqués dans les organisations syndicales ; fin décembre, je suis allé les voir, je leur ai dit : « *Mais les gars, c'est quand que vous allez vous réveiller ? Vous voyez pas qu'il se passe quelque chose ? Les gens comme vous, faut qu'y soient dans la rue aussi !* » – Ah, ben non... » au début, dans leur tête, manipulés par les médias, ils croyaient que c'étaient des extrémistes de droite qui étaient dans ces mouvements... Moi je disais : « *Y a plus d'extrême-droite, y a plus d'extrême-gauche, c'est le peuple, point barre ! On s'en fout !* » Diviser pour mieux régner, c'est vraiment le b. a. -b.a de la domination, et arrêtez de vous faire avoir au premier croche-patte, quoi ! On s'en fout que le gars va voter à droite, à gauche, s'il est musulman... On s'en bat les couilles, de ça ! On est tous pareils, en fait ! Y a pas d'autre clivage que celui qui nous sépare de la classe dominante !

Des clivages, il y en a, mais à ce moment-là, ils commencent à bouger, parce que les gens sont eux-mêmes dépassés. Tout le monde fait du chemin dans sa tête. C'est d'ailleurs pour ça que le gouvernement durcit encore sa réponse. En janvier, ça commence à être dur, des milliers de gens ont déjà été blessés, trois mille ont été

gardés à vue. Toi, tu continues à sortir dans la rue ?

Ouais, ouais, je continue à monter à Paris, comme pour l'appel national, c'était au mois de mars, le 16, le jour du Fouquet's ! Au fur et à mesure des manifs, plus t'en prends plein la gueule gratuitement, -ou même pas gratuitement : des fois, t'as envie d'aller au contact-, mais plus t'en prends plein la gueule, plus tu t'extrémises ! Tu finis par vouloir presque la mort du fonctionnaire qui est en face de toi ! Quand j'ai vu les images de femmes qui se faisaient traîner par les cheveux, d'enfants qui se faisaient gazer dans un parc de ma ville, quand tu vois qu'une femme se prend une grenade par sa fenêtre et qu'elle en meurt, quand tu vois des handicapés jetés de leur fauteuil roulant, ça te met la haine, la hargne, et c'est ce cheminement qui s'est passé pour moi.

Le fait que les policiers aient toute latitude pour blesser et éborgner les manifestants, d'un côté ça énerve et ça renforce la détermination, mais de l'autre ça terrifie des gens – et c'est normal !

Personne n'a envie de finir en prison pour de la merde ! Moi, j'ai vu, dans mon voisinage : on est beaucoup dans mon bâtiment ; au début, sur le parking, y avait énormément de gilets jaunes sur les pare-brise, mais au fur et à mesure que le mouvement se faisait réprimer, y en a eu de moins en moins... j'ai commencé à discuter avec mes voisins pour demander comment ça se faisait, s'ils étaient contents des réponses de Macron, et la réponse de tous, ça a été la même : « *Non, on a juste peur ! On est père de famille, mère de famille, on voudrait que les choses changent, mais on a pas envie de perdre un œil ou une main, on a pas en vie de finir en prison, on a pas envie de se faire tabasser !* »



Tu peux nous raconter ton arrestation ?

C'était le 1^{er} mai, et pour moi c'était une date clé, historique, où on aurait peut-être pu faire quelque chose – et c'est vrai que j'y suis monté avec un peu de matériel ! Dès le début du rassemblement, vers une heure et demie ça commençait déjà à partir en cacahuète, et dans le bain de foule, j'ai fini par me faire arrêter. Au faciès, parce que j'étais habillé en noir et que j'avais un masque à gaz. Ils m'ont attrapé par le sac à dos, par derrière, ils m'ont jeté par terre, et après ils m'ont traîné sur 20 mètres jusque derrière leurs lignes, j'ai eu le dos tout éraflé, et après j'ai eu droit au pied sur la tête, etc. Mais bon, je savais bien qu'une fois que tu t'es fait attraper, ça sert à rien de faire le gangster ou de te rebeller, parce que tu ramasses plus ! Tu vas prendre outrage, ou autre, autant de pierres pour la justice, pour t'écraser ! Une fois attrapé, je savais que c'était cuit ! Fallait juste que je serre les fesses et les dents et que je sois très poli et très gentil, et c'est ce que j'ai fait.

Ils t'ont mis quoi comme chef d'accusation ?

Ils m'ont collé « *groupement en vue de commettre des violences* » contre les policiers et des dégradations matérielles... en l'occurrence, par la possession d'un masque à gaz qu'ils appellent « *de guerre* » parce qu'il y a deux cartouches, d'un casque militaire, de gants coqués.

Et ton avocat ?

Mon avocat, c'était un peu un charlot, même s'il a réussi à me faire sortir... Il devait venir me voir le matin de mon procès, il est pas venu, du coup j'ai pu l'apercevoir dans la salle d'audience trois minutes où il m'a glissé quelques mots à l'oreille, mais on a pas pu préparer de défense.

Tu te fais arrêter, mettre en garde à vue au 36 quai des Orfèvres, et tu es déféré devant le juge qui te propose la comparution immédiate ?

Avant ça, y a eu quelques magouilles aussi. Au moment du renouvellement de ma garde à vue, l'OPJ me dit : « *Écoute, j'ai encore deux ou trois questions à te poser avant de te laisser sortir, mais par contre, si tu prends un avocat, je suis obligé de te prolonger de 24 heures ; sinon, dans deux heures je te libère.* » Naïf que je suis, j'ai accepté, j'ai répondu à ses questions, pour ensuite être prolongé et déféré. Ils m'ont mis une carotte devant le nez, et j'ai voulu la croquer, mais je suis passé à côté.

Tu refuses la comparution immédiate...

Je demande un report pour préparer ma défense, voir avec un avocat et le collectif antirépression comment je pouvais me défendre ; le juge a estimé que j'étais trop dangereux et qu'il fallait que j'aille en prison. Ils m'ont incarcéré à Fresnes.

Tu avais des garanties de représentation ?

J'ai deux boulots dont un CDI et un où je suis chef d'entreprise ; je suis marié, père de famille. Niveau garanties, j'étais au max, quoi ! Ça a surpris même mon avocat qu'ils me mettent en prison !

Dans le dossier, y avait déjà l'histoire de décembre ; pour le juge, tu faisais partie des gens qui remontent inlassablement sur Paname, genre « tant qu'il sera en préventive, y nous fera pas chier dehors. »

C'est ça ; comme ça, le week-end prochain, il sera pas dans nos rues, et le suivant non plus. Sauf qu'en prison, je peux rencontrer des gens à qui je peux faire passer le message ! Et il est bien passé, en prison, justement !

Raconte-nous ton arrivée là-bas...

Ils nous ont amenés à 2 heures du matin à Fresnes, au quartier Arrivants... On rentre tout de suite dans le bain, ils commencent par te faire des prises d'empreintes, ta photo, ils te donnent ta carte, ils te prennent ta fouille qu'ils mettent sous clé, et après, première fouille intégrale, tout nu, lever les pieds, etc. Et ça y est, t'es parti dans la machine carcérale, quoi.

Et ce que tu découvres en prison, c'est conforme à ce à quoi tu t'étais préparé ?

Non, c'est pire ! Comment t'es traité, les conditions d'hygiène, les conditions de détention, elles sont bien pires que ce qu'on imagine... Aux Arrivants, y te donnent une brochure : sur les photos les cellules sont propres, y a une douche dans la cellule... quand t'arrives à Fresnes, tu te rends vite compte que c'est juste une brochure publicitaire ! Photo non contractuelle ! Mon premier codétenu, aux Arrivants, il était là pour la même chose que moi ; il avait pris une interdiction d'aller à Paris suite à une manif, il a bravé l'interdiction en disant : « *Moi, je suis un citoyen, j'ai le droit d'aller manifester !* » Il s'est fait arrêter et il a pris quatre mois de prison ferme... J'ai eu de la chance : je suis tombé sur un codétenu qui avait les mêmes valeurs, les mêmes idéaux que moi.

Tu y restes trois semaines et demie ; tu vas en promenade, tu descends, tu croises des gens, tu discutes... Comment c'est reçu, cette histoire de



Gilets jaunes, à Fresnes ?

Ben, eux, y nous voyaient comme des révolutionnaires, des résistants... ils ont montré beaucoup de respect pour nous, ceux qui sont là pour d'autres raisons ! Y comprennent pas que nous, on fasse pas de l'argent ! Pour eux, si tu vas en prison, c'est parce que t'as fait de l'argent. Faut que ça vaille le coup, financièrement. Moi, je leur disais qu'ils étaient complètement broyés par le système ; que l'argent, c'est futile, que c'est pas ce qui compte ; ce qui compte, c'est de nourrir sa famille. Mais on est dans un système où l'argent est roi. Y en avait, si, qui étaient là pour des gros deals et qui ont réussi à gagner des millions. Mais c'est pas la majorité. Moi je leur disais : « *C'est vous qui êtes les premiers Gilets jaunes, les gens des quartiers – la plupart des gens en prison, c'est des gens des quartiers – parce que c'est vous qui avez subi en premier la répression policière, c'est vous qui subissez de plein fouet la misère sociale, économique... Vous êtes les premiers gilets jaunes !* » Mais franchement ! Mon codétenu au quartier, quand j'ai quitté les arrivants et qu'ils m'ont mis en division... eh ben il m'a tout donné ! Il partageait sa bouffe avec moi, il partageait sa fume avec moi, il partageait tout avec moi... Bon état d'esprit !

Tu te disais quoi de la prison et de ceux qui y sont, avant d'y aller ?

Pour moi, c'était des gens qui méritaient d'y être ; s'ils y étaient, c'était sûrement pour une bonne raison. Je vais pas mentir. Quand tu connais pas... Le fait d'être

allé en prison, ça a vraiment changé mon point de vue. Je vois plus les détenus comme avant. Je me rends compte que c'est pas du tout ce que je m'imaginai. Y a une solidarité énorme entre les détenus –enfin pas tous, parce qu'il y a des fous, aussi, en prison- mais y a une solidarité... Avec les yoyos, un gars qui manque de bouffe, ça lui envoie de la bouffe, un qui manque de clopes ça lui envoie des clopes... vraiment un esprit de solidarité.

Et en tant que Gilet jaune, l'administration te traitait comment ?

Aucune différence, sauf au cas par cas : certains matons te disaient : « *Moi je suis Gilet jaune, je vous soutiens à 100%* », et arrivaient à te passer des cigarettes en cellule d'attente, ou à être plus sympas avec toi. Mais c'est une minorité. Et puis c'est comme des policiers qui se disent Gilets jaunes, mais ça les empêchera pas de te mettre des coups de matraque tous les samedis. Le devoir avant tout, c'est les ordres... Au bout d'un moment, les gars, faut avoir une conscience ! Moi je travaille en maison de retraite ; les ordres, c'est de rationner la bouffe, la viande, mais je suis humain : j'en mets toujours un peu plus ; je me mets à leur place... j'essaie d'améliorer les recettes qu'on nous impose pour respecter les coûts, aussi ; pour donner un peu plus de plaisir aux personnes âgées quand elles mangent. Et pourtant j'ai des ordres, je pourrais perdre mon boulot. Après c'est pas le même boulot. Les matons, quand y signent, c'est pas une vocation sociale, c'est pas pour aider les détenus mais pour mater les détenus.

Au bout de trois semaines et demie de détention, tu passes devant le juge...

En gros, c'était plus un procès d'intentions qu'autre chose. On m'a reproché d'être habillé en noir : ils voulaient absolument m'assimiler au black bloc. En fait, ils voulaient m'entendre dire : « Je suis un black bloc. » Au final, le procureur a réclamé neuf mois de prison ferme et le juge m'a donné neuf mois de prison avec sursis. Mon avocat était complètement perché. Il a plaidé dix-huit minutes sur vingt à propos de Trump, du capitalisme... Moi j'étais complètement dépité. Il m'a même rappelé le lendemain pour me dire qu'il était désolé, qu'il était dépressif en ce moment, qu'il avait perdu sa grand-mère... Non, je te jure ! Mais, j'ai jamais aucun regret, et je prends la prison comme une expérience sociale et une élévation intellectuelle ; ça m'a permis de voir des choses que j'aurais peut-être pas connues dans ma petite vie de bon travailleur. J'ai pu voir l'envers du décor et me rendre compte de qui étaient ces gens en prison, qui étaient les matons... C'est la vie, j'ai payé ma dette à la société,

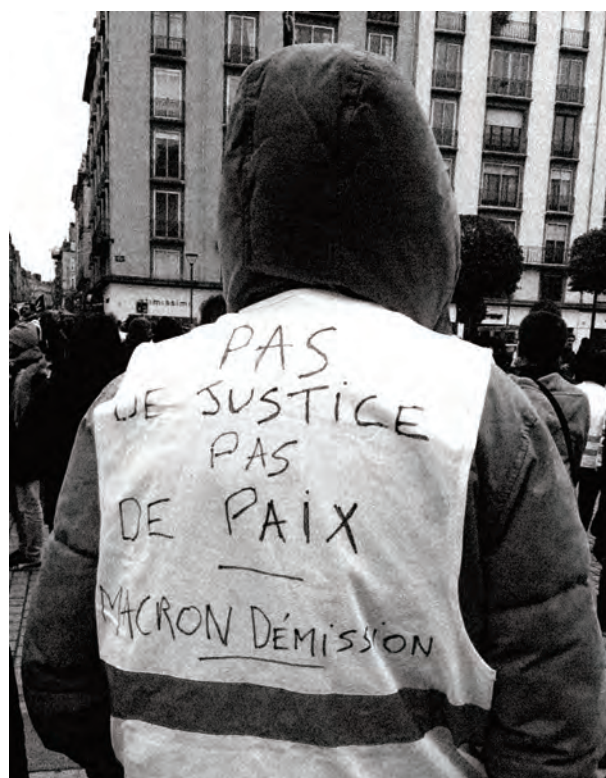
et j'ai vu ce que c'était, j'ai vu l'enfer de la prison. C'est pas les détenus, c'est la surpopulation, l'hygiène... L'enfermement, à côté de ça, c'est rien, tu le vis bien, mais tous ces traitements un peu inhumains... même si on est pas torturés, on est quand même traités comme des chiens. Je l'ai vu, et je dis respect, force et honneur à tous les détenus de France qui subissent tout ça.

Tu as gardé des liens avec l'intérieur ?

Y a des camarades de prison qui sont ni des black blocs ni rien, qui étaient là pour des stupés ou autres, avec qui j'ai gardé des contacts, et on aimerait bien se revoir à l'extérieur, histoire de pouvoir se parler en dehors d'une prison, tu vois ? Et même si on se revoit pas, ça restera une expérience et un enrichissement.

La prison ne semble de t'avoir traumatisé...

Ils m'ont pas non plus démotivé ! Je suis père de famille, et j'ai toujours envie de changer les choses pour créer un monde plus libertaire, plus social... Le cancer de notre monde, c'est le capitalisme. Je me suis même retrouvé une famille politique, du coup ! Avant je savais pas m'étiqueter, et là je sais clairement que je suis anarchiste. Maintenant que je m'y suis intéressé, je vois que ça me correspond tout à fait, et c'est les idéaux pour lesquels je me bats depuis des années sans jamais mettre de mot dessus. Bon, je reste quand même assez croyant et catholique, mais l'un n'empêche pas l'autre, hein !



« Nous exigeons l'annulation des peines des prisonniers et condamnés du mouvement¹ »

Du fait de sa durée, de la violence de la répression... et d'autres raisons encore inconnues, le mouvement des Gilets jaunes s'est progressivement emparé de la question de la justice et des prisonniers.

Dans ce mouvement, il n'est pas uniquement question de répression policière, mais aussi de justice aux ordres. Bien souvent, il y a deux temps distincts dans un mouvement social : celui de la mobilisation (dans la rue et ailleurs), suivi d'un interminable combat contre la punition judiciaire qui s'abat sur quelques-uns et quelques-unes, pris en charge par quelques rares collectifs : ici, ces deux moments se superposent. Après s'être solidarisé avec ses blessés, ce mouvement – du moins, une partie non négligeable – s'est vite tourné vers ses prisonniers. Tout en continuant de manifester, on s'occupe des blessés et des condamnés. De ce fait, la perception de la répression – et donc de la machine d'État, judiciaire et policière – se transforme et devient elle aussi politique. Ça bouge dans le sens commun : police, justice et prison sont perçues comme les maillons de la même chaîne répressive – et s'attaquer à chacun d'entre eux devient une évidence plus largement partagée. L'amnistie, ce mot d'ordre que nous aurions aimé porter et faire vivre largement en 2016 – mais l'affiche qui la revendiquait avait rencontré alors bien peu d'écho –, est devenue un enjeu de combat collectif. De nombreuses personnes se sont rendues dans les tribunaux pour relater les procès, donner des

conseils, témoigner de la solidarité... on a rarement vu une telle avalanche de compte rendus de procès ; les caisses de solidarité, les repas et concerts de soutiens s'organisent partout. Mais surtout, on n'avait pas vu ça depuis bien longtemps, mouvement social ou pas : des milliers de gens ont organisé des rassemblements au pied des prisons et devant les tribunaux. Bien sûr, on peut regretter que ces événements se soient trop souvent limités au seul soutien des prisonniers et prisonnières du mouvement plutôt qu'à tous et toutes. Des discussions se sont au moins ouvertes à ce sujet, à nous de les concrétiser.

« Appel à la solidarité pour aider les familles des deux Gilets jaunes incarcérés. Nous ne les laisserons pas tomber. Nous devons être solidaires et rassurer et la fille de Raph qui se retrouve seule dans son appartement et la compagne de Seb qui doit faire face au quotidien avec quatre enfants à charge. Dites-le autour de vous. Il faut que nous puissions nous regarder en face quand ils sortiront de la prison. Nous devons être exemplaires et les aider à passer ce cap difficile en leur faisant savoir que nous aidons leur famille et qu'elles ne sont pas abandonnées. Tout ça les aidera à aller mieux dans leur cellule. »

Béziers, 25 janvier 2019
(live Facebook)

« Le verdict de notre procès du 26 décembre où j'ai été condamné à dix-huit mois de prison dont six avec sursis, plus une interdiction de manifester pendant trois ans a été un nouveau choc, après le choc carcéral que j'ai vécu pendant les douze jours de détention provisoire. De même pour les trois autres Gilets jaunes, Tom, Dylan et Maria qui ont également été condamnés à de la prison ferme. Je reprends du poil de la bête, de nouveau porté par l'élan massif de soutien qui me parvient, lors du rassemblement pendant le procès, par le courrier, ça n'arrête pas ! »

Stéphane Trouille, *Reporterre*

Petit tour d'horizon non exhaustif :

Le 12 décembre, les Gilets jaunes de Saint-Etienne se rassemblent devant le tribunal ; le 12 janvier 2019 prise de parole d'un Gilet jaune lors du rassemblement contre la réouverture de la prison de la Santé à Paris ; le 19 janvier, un groupe de Gilets jaunes rentrent sur le domaine pénitentiaire de la prison de Dijon au cri de :

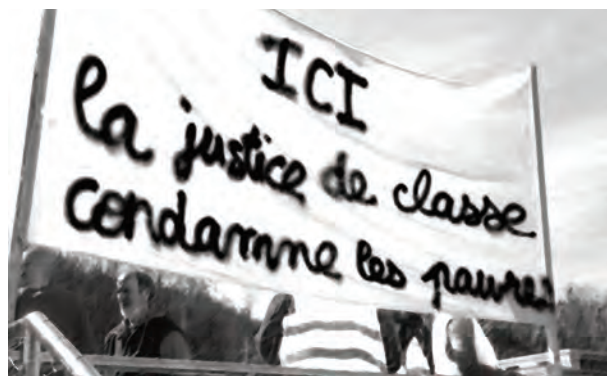
1. Extrait de la déclaration de la deuxième Assemblée des assemblées des Gilets jaunes, 18 mai 2019, Saint-Nazaire. Ce texte a été signé par 29 collectifs locaux de Gilets jaunes et amendé par la suite par 16 autres groupes.

« *Libérez nos camarades !* », ils reviendront les 24 février et 28 avril ; à la même période, les manifestations à Foix s'arrêtent régulièrement devant la maison d'arrêt pour appeler en fanfare à la « *libération des prisonniers* » ; le 25 janvier, les prisonniers de la MA de Seysses assistent à un feu d'artifice organisé en solidarité aux cris de « *Liberté pour tous, avec ou sans gilet jaune !* » ; des prisonniers brûlent des draps aux fenêtres ; le 31 janvier, un groupe de Gilets jaunes du 91 se rend au pied de la prison de Fleury-Mérogis « *afin d'afficher son soutien aux prisonniers politiques* » ; le 2 mars, le cortège strasbourgeois arrive à la maison d'arrêt de l'El-sau ; le 10 mars, rassemblement devant la prison de Villeneuve-lès-Maguelone pour exprimer « *haut et fort la solidarité avec les prisonniers qui subissent les lois injustes d'un État toujours plus autoritaire* » ; le 13 mars, les Gilets jaunes du Mans organisent une longue marche en passant par les champs et la forêt pour rejoindre la prison de Coulaines ; le 24 mars, une quarantaine de Gilets jaunes arrivent au pied de la prison de Seysses malgré un énorme dispositif des gendarmes, c'est le troisième rassemblement là-bas ; à Besançon, un rassemblement est organisé devant la prison le 20 avril et devant le TGI le 29 ;

« Le 13 février dernier, le tribunal correctionnel a condamné à de très lourdes peines deux Gilets Jaunes présents lors du blocage du péage de Virsac – quatre mois et un an de prison ferme, avec mandat de dépôt. Ces peines montrent aussi combien la justice est prompte à défendre les intérêts des multinationales qui amassent sur notre dos des richesses phénoménales – en l'occurrence Vinci, gestionnaire du péage de Virsac. »

Bordeaux, 4 février 2019, *Pavé Brûlant*

le 26 avril, des Gilets jaunes se réunissent devant le centre de rétention de Vincennes ; le 11 mai, au son de « *Libérez nos camarades* » et « *Solidarité avec les prisonniers* », 400 Gilets jaunes se rendent à la maison d'arrêt de Caen où ils sont accueillis par des CRS ; le 7 juin, des Gilets jaunes du Var se rassemblent devant le TGI de Marseille afin de soutenir un des leurs « *et tous les Gilets jaunes victimes de la machine judiciaire et de la répression* ».



RETOUR SUR LE RASSEMBLEMENT DEVANT LA TAULE DE SEYSSES

Toulouse le 24 mars 2019

« Un gros dispositif de gendarmes nous attendait aux abords de la prison. Ils avaient la possibilité d'arrêter toutes les voitures se rendant à la taule. [...] Nous avons fini par prendre la décision de rester à l'arrière de la prison, sans le reste des gens, on était quatre voitures. Du coup, notre petit convoi s'est engagé sur le chemin qui contourne la maison d'arrêt et le centre de détention. On s'est arrêté.e.s au plus proche de la MA : on s'est mis à faire le plus de boucan possible, en gueulant, en sifflant, en klaxonnant. Immédiatement, ça a répondu depuis l'intérieur de la taule. Un bordel franchement émouvant. On est resté.e.s quelques minutes à alterner les moments où on essayait de se faire entendre et les moments d'écoute. On a ressenti des émotions super intenses de capter que nos cris passaient ces murs et que ça générerait vachement de répondant à l'intérieur. [Puis on a été] stoppé.e.s net dans notre élan par plusieurs voitures de gendarmes arrivant à toute allure. Il y avait deux groupes de flics : d'un côté des gendarmes de Seysses et de l'autre le PSIG. [...] Finalement, ils ont laissé [partir] tout le monde sauf la conductrice, contrôlée positive aux stupéfiants et embarquée en garde à vue. Pendant le contrôle, les gendarmes ont distribué quelque chose à la majorité des personnes au volant : une amende pour défaut d'assurance, un test positif, une absence de port de la ceinture de sécurité. Pour info, une nouvelle caméra a été installée donnant sur l'entrée du chemin qui mène à l'arrière de la prison. Il y a toujours la possibilité de l'éviter à pied. Ça nous tient à cœur de préciser que cette initiative était dans le but d'apporter de la solidarité à tous les prisonniers et toutes les prisonnières, avec ou sans gilets. Continuons à multiplier ces initiatives-là, ça fait chaud au cœur ! Feu à toutes les taules. »

iaata.org

« Voilà pourquoi Ziyed et Bouna ont couru ce jour-là... »

par Sylvia, animatrice de l'émission *L'Envolée*
(Paris, le 3 juin 2019)

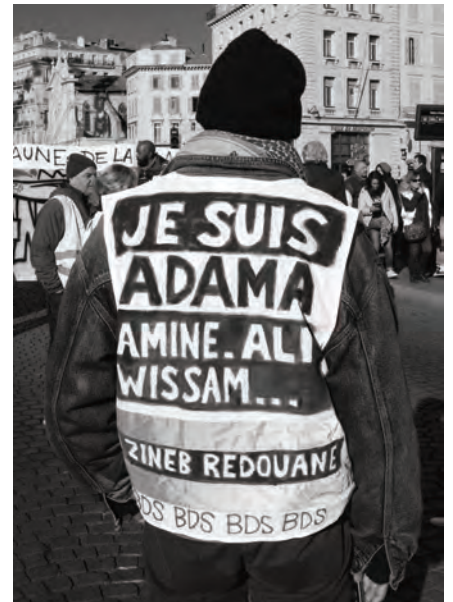
Ça fait quarante-deux ans que je vis en banlieue sud de Paris, où nous dénonçons des violences policières depuis notre plus jeune âge... J'ai vu des frères de cœur, des amis, des mères, enfin des familles entières pleurer la mort des leurs suite à des assassinats policiers, et tout ça dans la plus totale indifférence. Revenons sur la mort de Ziyed et Bouna : il nous a fallu, à nous « banlieusards » de toute la France, de Lyon, de Toulouse, de Marseille, de Paris, il nous a fallu tout cramer, jour et nuit. Nous étions en guerre vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sans répit. C'était arme contre pierre pendant trois semaines, des arrestations en masse, des condamnations de folie, des couvre-feux et j'en passe... Je me souviens de Staf, incarcéré à dix-sept ans pour avoir cramé deux voitures, eh bien, quatorze ans plus tard, il est toujours dedans... Qui en parle ? Qui s'en soucie ? Certainement pas ces nouveaux révoltés du samedi qui se demandent, pour certains, où est la banlieue [*dans ce mouvement social*] ou, mieux, où sont les Arabes et les Noirs issus de la rue... Je les vois, ces Gilets jaunes, en banlieue car, oui, il y en a beaucoup... Ils étaient là, déjà, en 2005 lors des émeutes : pendant que des gamins se battaient pour se faire entendre leur souffrance, ils appelaient les flics car ils n'arrivaient pas à dormir. Ils nous épiaient par la fenêtre puis passaient le lendemain derrière une vitre au comico en disant : « *Oui, oui, c'est bien lui, le caïd de la cité.* » Les flics s'en servaient de témoin contre nous... Les bon citoyens de classe moyenne, ou pauvres, d'ailleurs...

Je préfère rester du côté obscur, du côté des mauvais, des voyous, des racailles qui, depuis tout jeune, ont compris que l'État allait nous laisser crever sans jamais rien nous donner. Aux yeux du gouvernement, nous sommes des assistés... Que c'est drôle... Mais mettez-nous dans le désert sans rien du tout, on boira notre pisse, on se construira une maison avec des palmiers et on mangera des insectes à s'en faire vomir... Rien de grave ! Croyez-moi, on survivra car, depuis tout jeunes, nous sommes conditionnés à

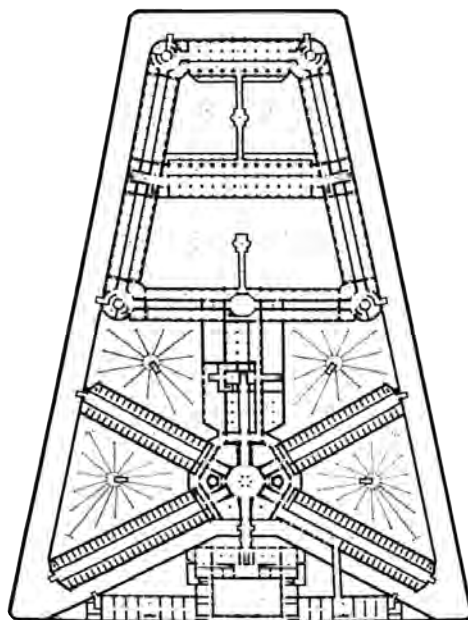
cela, c'est le « *système débrouille* » comme on l'appelle au quartier, quitte à prendre des risques qui nous amèneront en

taule... Nous n'avons pas ou plus le choix, c'est comme ça... Je comprend très bien que des gens se révoltent quand l'État veut augmenter les taxes sur l'essence ou quand ils finissent pas leur fin de mois, et que donc ils réclament leur droits comme il se doit, je n'ai pas de souci avec ça. Mais il faut que la compréhension marche dans les deux sens. Nous nous battons pour les mêmes choses, en vrai.

Quand je propose aux gamins des quartiers d'aller suivre le mouvement des Gilets jaunes, ils éclatent de rire, alors que certains de leurs parents y vont... Un des jeunes, qui a percé dans le rap, m'explique que s'il n'avait pas réussi dans la musique, il aurait fini chez Uber Eats, ou il aurait ouvert un four¹. C'est dur d'entendre ça d'un gamin qui ne croit plus en rien parce que l'État l'a laissé tomber... Ce sont ces mêmes mômes qui nourrissent toute leur famille, parqués dans un F2 à 8 ou 10. Il est évident que les Gilets jaunes ne sont pas responsables de ça ; eux découvrent la taule, les violences policières, la répression, l'injustice. C'est nouveau pour eux alors que c'est une routine pour nous. Le côté positif, c'est que certains commencent à crier nos slogans, à manifester devant certaines prisons et commencent à ouvrir les yeux sur la justice, mais quand le mouvement sera fini, seront-ils toujours là ? Je l'espère... En tout cas, maintenant, de plus en plus de gens comprennent la réponse à une question que beaucoup posaient à l'époque : voilà pourquoi Ziyed et Bouna ont couru ce jour-là...



1. point de vente de drogue



La Santé nuit gravement à notre Liberté

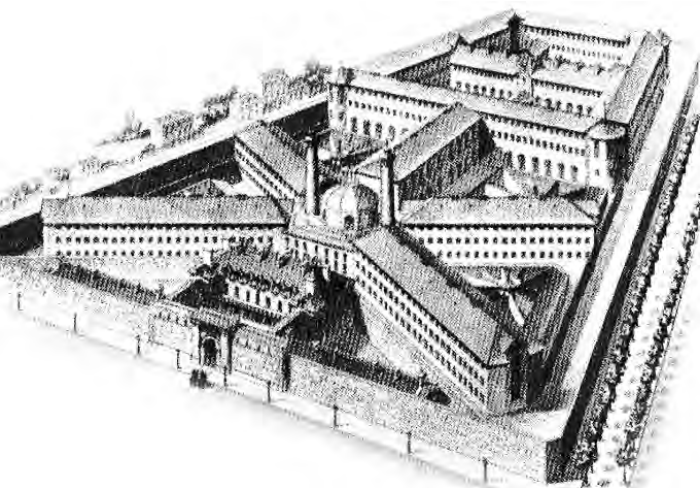
En 2014, la prison de la Santé fermait ses portes pour de gros travaux de rénovation. Sa réouverture, le 7 janvier dernier, a été orchestrée en grande pompe par ce vieil enfermeur de Robert Badinter, qui a pu chevroter: « Je me souviens de la première fois, c'était il y a soixante-sept ans, vous vous rendez compte! » Sacré Bébert... L'administration pénitentiaire (AP) a pu resservir les salades qui accompagnent invariablement l'inauguration des nouvelles taules: toujours les mêmes histoires de prison plus « humaine »! Premier argument: les cellules individuelles... même si, on le sait bien, elles ne le resteront pas longtemps: le ministère de la Justice pronostique lui-même que le seuil d'occupation de 100% sera dépassé avant l'été. Les lits superposés ont déjà été installés dans les cellules. Autre innovation vantée par les enfermeurs: les douches en cellule... qui sous couvert de confort permettent de réduire les déplacements dans les coursives et les contacts entre prisonniers. Le téléphone, en cellule également... avec en contrepartie, un brouilleur d'ondes neutralisant les appels mobiles uniquement à l'intérieur de l'établissement. Si le prototype fonctionne bien à la Santé, il sera installé dans toutes les autres taules. La société Telio, qui a gracieusement fourni les cabines et le brouilleur, se rattrape sur le prix des communications: de 0,18€ à 1,25€ la minute – un pur racket sur le dos des prisonniers qui, une fois de plus, vont payer leur enfermement à des sociétés privées. Et comme pour toutes les dernières prisons, grâce à la magie du modèle PPP (partenariat public-privé), les Suez, Idex, Sodexho, Bouygues, Vinci, Eiffage ou Spie-Batignolles se sont partagé le gâteau: pas moins de 210 millions d'euros pour les travaux de la Santé!

Les communicants vendent cette prison comme une merveille dont l'« âme et l'identité doivent être préservés ». Les historiens et le personnel de l'AP l'ont ànonné en chœur: « les prisons font aussi partie de notre patrimoine! » Qu'ils se rassurent, l'ancienne tour panoptique est bien préservée. C'est vrai qu'on a rien trouvé de mieux que cette architecture rayonnante où les prisonniers peuvent être observés en permanence... Ouf! Le patrimoine est sauvé... Oups! Il a quand même fallu augmenter la hauteur des murs pour l'isoler tout de même un peu plus...

Au-delà de ces considérations historico-esthétiques, pour rappeler ce que fut vraiment la prison de la Santé, son quartier d'isolement (QI) et ses matons sadiques, nous publions ici quelques extraits de lettres de prisonniers qui y ont été incarcérés avant sa fermeture en 2014. Et pour montrer qu'elle reste toxique dans sa version moderne, on vous a retranscrit le témoignage de deux prisonniers en semi-liberté à la Santé qui décrivent la pression psychologique et les humiliations subies dans cette nouvelle forme d'enfermement et rappellent au passage que cette prison n'a, en réalité, jamais vraiment fermé...

Le 12 janvier dernier, un rassemblement de plus d'une centaine de personnes a eu lieu pour protester contre sa dite réouverture. A cette occasion une brochure s'intitulant « Réouverture de la Santé : réflexions ouvertes sur un lieu fermé » est parue.

« UNE CAGE DORÉE RESTE TOUJOURS UNE CAGE »



Nombreux sont les prisonniers enfermés à la Santé qui ont écrit à L'Envolée depuis les débuts du journal et de l'émission de radio en 2001. Une grande majorité d'entre eux étaient au quartier d'isolement. Celui de la Santé a toujours eu la réputation d'être un des plus durs. Plus dur signifie qu'il était très difficile de communiquer avec d'autres prisonniers, impossible de les voir. Il n'était pas rare de voir deux prisonniers ayant séjourné dans ce QI pendant la même période se rencontrer dans une autre prison et se reconnaître au seul son de leurs voix, et plaisanter sur la possibilité d'y associer enfin un visage. Pourtant, beaucoup d'appels sont sortis de ces murs, beaucoup de bagarres contre les QHS, contre les QI... des tentatives d'évasions, individuelles et collectives, ont vu le jour dans ces cachots. Voici un choix de courriers envoyés depuis cette sinistre bastille, en commençant par une phrase, célèbre dans les ratières, de Jacques Mesrine qui avait réussi une magnifique belle depuis ces mouiroirs parisiens : « une cage dorée reste toujours une cage. Une prison ne peut pas être humaine, même si elle en donne l'apparence. » Ces extraits sont signés d'anciens fidèles de l'émission, comme Nino, Thierry, hélas décédés aujourd'hui. Nous sommes sans nouvelles de Xavier et Noré, et nous espérons qu'ils sont aujourd'hui dehors...

Lettres de prisonniers à la Santé

« La Santé est un laminoir de personnalité autant qu'un broyeur d'Etat concassant ceux qui refusent d'abdiquer et tentent de préserver leur identité. Ici, la précarité est telle que la survie est un axe commun. Intellectuelle, cette dernière se résume le plus souvent à la portion congrue puisque les formations sont inexistantes là où les cours sont clairsemés. Quant à celle physique, il tient de la superfétation d'évoquer le régime dont nous relevons tant la disette caractérisant cet établissement contraste avec son lieu d'implantation. In situ, qui penserait que la Santé puisse être ravitaillée par les corbeaux ? Et pourtant l'indigence alimentaire est notre lot quotidien autant que la cherté du peu de produits disponibles nous ramène à une économie de subsistance. »

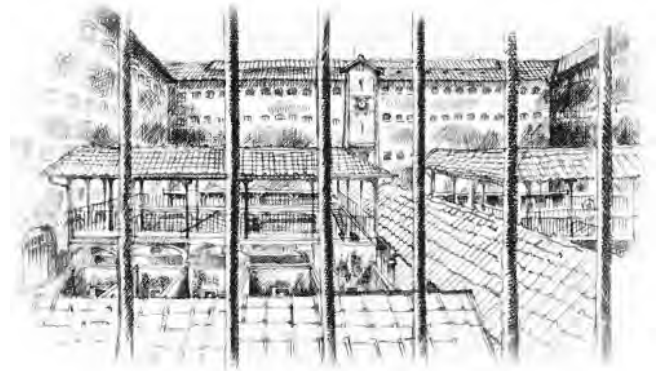
Xavier, la Santé, mars 2005.

« Tout d'abord, je vous remercie pour tout ce que vous faites pour les gens de l'isolement. Je vous écris au sujet du mouvement contre l'isolement. Nous sommes deux au QI de la Santé et on attend le feu vert mais si c'est pour se retrouver à deux ou quatre, ça ne servira à rien. J'espère que ce jour-là il y aura du monde, je le souhaite du fond du cœur. Je vais vous décrire le QI de la Santé : il a été refait entièrement depuis qu'ils avaient soi-disant trouvé de l'explosif C4, mais je vous garantis que c'était mensonger. Ils ont mis un nouveau règlement. D'abord je vous explique les caves, les cellules sont pour moi des caves, à la fenêtre il y a une grille avec des barreaux et une autre grille ; pour finir la fenêtre est blindée. Le pire c'est qu'on ne peut pas voir à travers ; ils ont mis une grille à l'intérieur, et la fenêtre ne s'ouvre pas plus que de 5 cm. Il n'y a pas d'air. C'est terrible. Ils ont refait les promenades, il y a une grille que pas même un petit doigt peut traverser, à cela s'ajoutent des barreaux et une autre grille et des barbelés: le plus gros c'est que, tout comme depuis la cellule, on ne peut pas regarder le ciel ou les étoiles. Les promenades du matin et de l'après-midi sont passées d'une heure à

45 minutes, alors que nous ne sommes que deux. Même pour les douches cela a changé : avant c'était trois fois par semaine, maintenant c'est quand ça les arrange. Quand ils viennent ouvrir la porte, ils sont entre cinq et sept surveillants. Nous vivons dans un QI inhumain, où ce n'est pas de la liberté dont nous sommes privés, mais de la vue. Personnellement, cela fait cinq ans que je suis en QI, et ça fait quatre ans qu'on m'a éloigné de ma famille (je suis du sud de la France). Ils sont en train de construire des armes à tuer, je vous le garantis, le problème est qu'ils nous détruisent nous et indirectement nos familles. Ils nous considèrent comme des chiens ; il y a un proverbe qui dit : « qui sème le vent récolte la tempête » : je crois bien qu'ils vont récolter l'ouragan, car si l'État et la justice et les prisons ne changent pas leur règlement, ils finiront par le regretter. Nous ne sommes pas des chiens. Il n'y a pas d'arrangement. »

Nino, QI de la Santé, le 13 juillet 2002.

« CE N'EST PAS DE LA LIBERTÉ
DONT NOUS SOMMES PRIVÉS,
MAIS DE LA VUE. »



« Je suis au QI de la Santé, ancien QHS ou QGPS rebaptisé pompeusement QI en 1981 avec l'arrivée de la gauche. Vous dire qu'en la forme il n'y a rien de changé, ni au niveau des structures, ni de l'encadrement et de l'ambiance, bien sûr la même odeur de mort, de haine, de violence, la non-vie. Ce qu'il faut savoir, c'est que n'importe quel motif peut justifier un placement au QI : la Pénitencière répond aux gestes même pacifiques de protestation par une violence terrible, aveugle et sans limites, mais aussi plus sournoise et insidieuse, pour saper ce qu'il reste d'énergie et de combativité. Tous les moyens sont bons tant qu'ils ne brisent pas physiquement. »

Thierry, QI de la Santé, 1991.

« Pour le sport, moi, je l'appelle par son vrai nom, à savoir « cellule de sport ». Il y a un vélo et une machine de musculation. Donc, dans cette cellule de sport, le système d'ouverture de la fenêtre est le même que dans nos cellules. Franchement, elle fait tellement de la peine que j'ai même pas envie d'y aller.

Ça fait un mois et demi que je suis dans ce QI. On était trois, mais le 22 mars, mon pote Kamel a été transféré, donc ça fait une semaine qu'on est deux. Il y a eu du changement : maintenant, on sort chacun son tour. Ça fait qu'en promenade, on peut même plus taper la discussion avec mon pote Lolo. Par la porte aussi, on peut rarement discuter, car mon pote est à la première cellule et moi à la dernière. Le QD (quartier disciplinaire) est dans le même couloir que le QI, donc quand ceux qui sont au QD discutent entre eux, nous, on ne peut pas discuter car on ne s'entend pas. »

Noré, QI de la Santé, le 30 mars 2006.



promenade de santé

« LA SEMI-LIBERTÉ, UNE PRISON COMME UNE AUTRE »

Témoignages de deux emprisonnés en semi-liberté à la Santé

En annonçant la réouverture de la prison de la Santé avec une fierté funeste, l'AP a oublié de dire que, pendant les travaux, elle a continué d'y enfermer des prisonniers au quartier semi-liberté. Or, la semi-liberté est un emprisonnement : du soir au matin, ce sont les règles de l'administration pénitentiaire qui s'appliquent avec tout leur arbitraire. Les « peines alternatives » diverses et variées servent à enfermer plus et à moindre coût. Depuis longtemps déjà, l'Etat s'est donné les moyens de faire évoluer les prisonniers d'un statut d'enfermement à l'autre, avec la prison comme fil rouge. Il y a le continuum prison–semi-liberté–bracelet, les allers-retours entre la prison et le centre de rétention administrative tout un catalogue de parcours d'enfermements dans lequel les juges n'ont plus qu'à piocher à leur fantaisie. Pour l'émission *L'Envolée*, on a discuté avec deux copains qui sont en semi-liberté à la Santé. Avant, O. était en prison et T. sous bracelet, mais leurs parcours débouchent tous deux sur cette forme d'enfermement-là. Voici des extraits de leur témoignage, qui en dit long sur ce qu'on dénonce souvent : l'individualisation des peines et l'extension de l'enfermement.

L'Envolée: Comment vous êtes arrivés en semi-liberté ?

O. : Moi, j'ai été en aménagement. J'ai attendu longtemps ; faut vraiment avoir le temps, la patience, parce que les aménagements – en temps normal, comme ils disent – c'est quatre mois, mais au bâtiment D1 de Fleury-Mérogis, faut attendre minimum huit mois, voire un an – j'ai attendu un an avant d'avoir mon aménagement. Sortir de détention pour arriver en semi-liberté, c'est un choc, parce qu'on est un peu perdu. On parle de suivi, mais y a pas de suivi. On est vraiment livré à nous-mêmes. Ça pourrait peut-être changer, je sais pas... Ils pourraient accepter le bracelet pour ceux qui ont des enfants, une famille... Essayer de pas les mettre dans un contexte comme la semi-liberté fermée.

Ils ont pas le droit de rompre les liens familiaux, mais à cause de tes horaires de semi, tu dois rentrer très tôt...

O. : Et j'habite très loin, en plus. Ce qui fait que je peux même pas voir ma famille. J'ai pas vraiment le temps, c'est vrai. La mère de mon fils finit le boulot à 17 heures, moi, je dois être rentré à 18 h 30... Vraiment, j'ai pas le temps. C'est dur, mentalement.

Toi, t'es rentré en semi-liberté d'une autre façon... T'étais déjà aménagé en bracelet électronique, et t'as pas supporté ?

T. : C'est pas que j'ai pas supporté ! On m'a mis dans un foyer : tu signes un règlement mais, au final, il est même pas respecté par eux-mêmes. Tu te plains auprès d'eux, qui représentent la structure, mais ils sont tous en train de se cacher les uns derrière les autres. J'ai essayé de parler, mais quand tu leur dis leurs quatre vérités, même pas méchamment, ou vulgairement, ou quoi... ils acceptent pas ça. Du coup ils m'ont viré du foyer où j'étais, mon bracelet a été révoqué, je suis passé en débat contradictoire et, après, ils m'ont mis en semi.

Et les cantines, en semi, ça se passe comment ?

T. : On a un pécule, des mandats, on cantine... Moi, j'ai mon pécule de la prison. Il est juste sur les papiers, il est fictif, puisque je peux même pas l'utiliser ! Une fois que j'ai obtenu ma semi-liberté, ils m'ont dit : « Ben, là, on vous donne pas vos sous ! » Si je sors et que j'ai pas de sous, comment je peux faire ? Forcément, je suis obligé d'appeler mes parents, ma famille ou mes proches... J'habite loin, moi ! Mes proches travaillent ! Je fais comment ? La chef m'a dit :

« Écoutez, Monsieur, déjà, vous êtes dehors... soyez content ! » Oui, je suis content, mais j'ai dix fois plus de chances de retourner en taule que d'y rester, dehors !

O. : Ils disent ça, mais tu es encore sous une forme de détention. C'est ça le truc. Et au final que tu sois en prison, en semi, ou chais pas quoi, c'est exactement pareil : t'arrives là-bas, faut que tu cantines tes trucs ; la bouffe, tu peux pas rentrer avec ; les clopes, obligé de rentrer avec un paquet fermé. Tabacs, aliments : tous les emballages doivent être fermés. Faut qu'on cantine, pareil qu'en détention. Si mon ami m'aidait pas, je pense que je serais pas rentré et que j'aurais... continué mes affaires ! Le mec qu'est indigent, il mange pas le midi. Il mange qu'une fois par jour.

T. : C'est ça. C'est du foutage de gueule. C'est comme le fait qu'on nous laisse sortir toute la journée, on a le téléphone sur nous mais, le soir, tu rentres, le téléphone, tu le mets dans un casier ; ça sert à quoi ?

C'est sadique...

O. : Regarde en semi, y a une porte qui est ouverte, l'autre est fermée. Tu sonnes : ils t'ouvrent pas tant que la première est pas refermée. La dernière fois, le surveillant m'a dit : « C'est par rapport aux évasions. » Je suis dehors toute la journée ! Tu crois vraiment que je vais attendre le soir d'être rentré à la semi pour m'évader ? Mais non, c'est du n'importe quoi ! Petit à petit, ils fatiguent les gens moralement. Ils nous poussent à la récidive ! Des fois, moi, mes horaires, c'est 8 heures - 19 heures. À 8 heures du matin, je suis dehors. On nous vire ! Pôle emploi, la mission locale, toutes les conneries comme ça, même l'asso Faire, à 8 heures du matin, ils sont tous fermés ! Je sors, je fais quoi ? Soit je retourne dans mes conneries dès 8 heures du matin, soit je me range et je galère toute la journée... Un indigent, il sort à 8 heures du matin, il fait quoi ? Il a même pas un euro dans sa poche pour aller boire un café ! Parce que moi, je serais obligé d'aller voler, ou je sais pas, mendier, faire quelque chose pour subvenir à mes besoins... C'est dur.

Et c'est les mêmes qui reprochent aux gens de pas faire leur travail de parent !

O. : Merci ! Vous dites que le boulot des parents a pas été fait, mais vous nous empêchez de le faire ! Y a aucune fluidité dans nos mouvements !

T. : Par rapport à ça, moi je suis en froid avec mes parents ; avec presque toute ma famille. Y me reste quoi ? Y me reste ma grande sœur... Après j'ai mes oncles et mes tantes, mais ils travaillent toute la journée. Des fois, ma grande sœur finit le travail à 13 ou 14 heures. Je sors de la semi à 8 heures, et jusqu'à 13, 14 heures je suis là à galérer comme un con. Y s'en foutent. Pour eux, à 8 heures faut que tu sois prêt devant la porte. Moi, pendant mes sept mois de bracelet, ma Spip, je la voyais une à trois fois par mois, mais depuis que je suis en semi, je l'ai vue, même pas le premier, mais le deuxième jour, et depuis, aucune nouvelle. Elle a mon numéro de téléphone, normalement elle m'appelle pour savoir les démarches que je fais, ou pour une convocation, ou pour me faire signer un papier... Donc au bout du compte, parler de réinsertion... C'est me flicker plus qu'autre chose, en gros ! Elle m'aide même pas ! Au bout d'un moment tu vois que ça va que dans leur sens. Ils te proposent rien. C'est même pas qu'ils te démotivent : c'est qu'y a rien ! En semi, ils te laissent galérer. Honnêtement, depuis que je suis en semi, j'ai rien foutu.

O. : Semi-liberté, ça veut bien dire ce que ça veut dire, parce que mon pied droit, il est toujours chez eux ! Y a pas de réinsertion. Avant de tomber en prison, je travaillais, c'est eux qui m'ont désinséré ! J'ai envie d'avancer de deux pas, on me fait reculer de quatre ! Y a rien. On fait comment ? Moi j'ai un enfant. C'est dur. Le juge m'a dit qu'il avait été gentil, qu'il voulait me mettre 8 heures - 14 heures. J'habite loin, je fais comment ? Mais, comme on dit, c'est les galons qui parlent : t'as pas de galon, range-toi dans le rang. Le mouton égaré, il se fait manger par le loup. Donc, j'ai dû faire le mouton gentil, coopérer et tout... voilà. Même si je suis pas d'accord ! Mais comme je dis, dans la vie, c'est pas qu'on a pas le choix, mais c'est écrit comme ça, donc si tu vas pas dans le sens où ils veulent que t'avances, t'es de l'autre côté de la rive...



promenade de santé

RÉVOLTES DANS LES PRISONS POUR ÉTRANGÈR.E.S



Nous allons tenter ici de raconter plus de six mois de révolte dans les centres de rétention administrative (CRA). Depuis décembre 2018, les grèves de la faim, les blocages de promenade, les départs d'incendies se multiplient et plus de vingt communiqués collectifs sont sortis de ces lieux d'enfermement pour étrangers. Il faut sans doute revenir à la période 2007-2010 avec les incendies des CRA de Vincennes, du Mesnil-Amelot et de Marseille pour retrouver un mouvement d'une telle ampleur. Nous en avons parlé dans les numéros 19 à 24 de ce journal.

L'État a toujours présenté la rétention administrative comme une simple « privation de liberté » permettant à l'administration d'avoir le temps nécessaire pour préparer l'expulsion : vérification de l'identité, contact du consul du pays d'origine, organisation du départ... Le placement en CRA se fait sur ordre du préfet et non suite au jugement d'un tribunal. Bref, l'État fait tout pour que les CRA ne soient pas considérés comme des prisons ; les mesures de placement en rétention, comme des peines ; les personnes enfermées, comme des prisonniers. La loi spécifie même que les CRA « ne relèvent pas de l'administration pénitentiaire ».

À partir de cette politique d'enfermement de masse – plus de 48 000 personnes en 2018 – l'État met en place une politique d'expulsion tout aussi massive : plus de vingt mille personnes expulsées cette même année.

Depuis quinze ans, la durée de rétention ne cesse de s'allonger : 32 jours en 2003, 45 jours en 2012, et maintenant 90 jours avec la dernière loi « Asile et migration » entrée en application en janvier 2019. Au 1069 places existantes en métropole, l'État a rajouté 480 places pendant l'année 2018.

Quand « la privation de liberté » peut aller jusqu'à trois mois, comment ne pas parler d'une peine d'emprisonnement ? Les communiqués, des lettres, des récits de procès réunis dans ce dossier répondent à cette question.

LE CRA, C'EST À LA FOIS UNE PRISON ET UNE FRONTIÈRE

L'émission de radio *L'Envolée* sur FPP s'est toujours fait le porte-voix des personnes sans-papiers enfermées dans les centres de rétention. Cette tendance s'est accentuée pendant l'hiver dernier quand des communiqués sortaient toutes les semaines des CRA, notamment en région parisienne. Des membres de l'émission, qui participent aussi à un collectif de lutte contre les CRA, reviennent ici sous la forme d'un entretien sur ces six mois de bagarre.

Comment vous êtes-vous retrouvés à lutter contre les centres de rétention ? Avec quels outils ?

On a commencé à vraiment former un collectif contre les centres de rétention administratif à partir de septembre 2018. En avril, un copain sans papiers avec qui nous luttions s'était retrouvé en CRA. On est allé au parloir le voir et on est donc rentré dans un centre pour la première fois. Des premiers liens se sont noués avec d'autres prisonnière.e.s et, en septembre, un autre ami a été enfermé puis expulsé.

À six ou sept personnes, avec ou sans papiers, on a commencé à s'organiser pour faire des visites. Puis, à partir d'octobre, on a commencé à consacrer une fois par mois l'émission aux centres de rétention. L'idée, au début, c'était de diffuser les pratiques de luttes face aux expulsions et de relayer les expériences : sur les résistances à l'aéroport et dans l'avion, sur l'importance des stratégies face à l'État, par exemple du mensonge... Puis, avec les contacts qui se multipliaient, des prisonniers ont commencé à écouter la radio dans les centres de Vincennes et de Mesnil-Amelot, et ça a permis des discussions en direct entre eux et nous.

Début janvier, y a eu des révoltes collectives dans plein de CRA, en particulier en Île-de-France où on avait des contacts. Les grèves de la faim se sont enchaînées, les communiqués se sont répondus d'un centre à l'autre, et une assemblée publique s'est montée en Île-de-France en solidarité avec les personnes enfermées en lutte.

Comment se crée le lien avec l'intérieur ?

Pour communiquer, au début, on utilisait pas mal les cabines téléphoniques. Elles sont en

libre service dans tous les centres et les numéros sont disponibles sur internet. Le bouche-à-oreille entre prisonnière.e.s a fonctionné aussi. On faisait beaucoup d'enregistrements assez longs pour diffuser la parole dehors. Et, au fond, ces longues discussions, ça permet de créer du lien parce qu'on discute plus politiquement, on prend plus le temps d'échanger nos points de vue sur les situations. Pour créer un lien, on a l'impression qu'il faut s'adapter au rythme de l'intérieur. Y a une tension permanente entre l'attente liée à l'enfermement (quatre-vingt-dix jours maximum) et la possibilité d'être expulsé à tout moment. Dans les prisons pour sans-papiers, les vols et les déplacements sont censés être affichés. Pour empêcher des résistances, la préfecture pratique ce qu'on appelle le « vol caché ». C'est à dire un vol qui n'est pas annoncé ou affiché, généralement tôt le matin, forcément avec escorte et des entraves importantes.

Les parloirs, c'est vraiment important pour créer de la confiance. On essaye d'y aller un maximum, même si c'est dur de déterminer une fréquence, ça dépend des périodes. Dans les CRA, les gens tournent beaucoup, même si c'est moins le cas depuis que tu peux être enfermé trois mois. Des fois, le lien se maintient après que la personne a été déportée ou libérée. C'est assez cyclique les relations à l'intérieur.

Et les parloirs, ça se passe comment ?

Nous, on va principalement aux CRA de Mesnil-Amelot et de Vincennes, en région parisienne. C'est plus de deux cents places chacun et plus de six mille personnes enfermées par an à eux deux. Mesnil-Amelot, c'est situé près de



l'aéroport de Roissy dans le 77. Pour les gens, ça veut dire être tout près du lieu de déportation et entendre en permanence des avions décoller au-dessus de sa tête. Le CRA est situé juste à côté d'une caserne de CRS et d'une annexe d'un TGI construite spécialement pour les audiences du « JLD rétentions » (voir témoignage).

Vincennes, c'est une autre ambiance, c'est situé au fond du bois entre l'École de la police et l'École des chiens des flics. Ces deux CRA sont bien isolés donc, pour les familles et les proches, c'est une galère en plus.

Les parloirs en CRA, c'est plus simple qu'en taule parce que t'as pas besoin d'un permis, juste tu te pointes aux heures de visite. Toi et la personne que tu viens voir, vous êtes fouillés. Au Mesnil, les proches ont droit au détecteur de métaux et, suivant l'humeur des flics, à une

palpation et aux humiliations qui vont avec. Là-bas, la visite se fait dans un box, ce qui n'empêche pas les flics d'être relous.

À Vincennes, tu fais ton parloir avec les keufs, dans une grande salle avec six tables. Parfois, t'as huit flics qui t'écoutent pendant un parloir qui peut pas durer plus de trente minutes. La manière dont se déroule le parloir dépend totalement de l'arbitraire des flics, ce que tu peux faire passer, le temps d'attente, le temps de visite, les parloirs fantômes. (voir communiqué de Oissel)

Après, faut être honnête : y a aussi plein de difficultés pour créer un vrai lien parce qu'on part pas forcément des mêmes positions. Et suffit pas de se déclarer antiraciste ou antisexiste pour se débarrasser de tous les rapports de domination. En plus, ces difficultés, elles varient en fonction de chacun.e dans le groupe : qu'on ait des papiers ou pas, qu'on soit blanc ou pas, qu'on soit une meuf ou pas. Le



Cour de promenade du CRA de Vincennes, 2014.

« J'AI PASSÉ PRESQUE LA MOITIÉ DE MA VIE DANS L'ADMINISTRATION »

Faisal, prisonnier au centre de Vincennes, raconte ici son parcours dans l'administration préfectorale et ses différentes prisons. Faisal a été déporté quelques jours après avoir fait ce témoignage.

Les témoignages et les communiqués sont publiés sur abaslescra.noblogs.org.

Je suis rentré en France à l'âge de dix-sept ans et demi, et j'ai trente-sept ans aujourd'hui. Je suis jamais sorti du territoire français. J'ai fait neuf CRA en tout... J'ai fait trois fois Bobigny, quatre fois Roissy, une fois Massy-Palaiseau et, ici, Vincennes, pour la première fois. J'ai passé presque la moitié de ma vie dans l'administration, dans les centres de rétention. Pourtant, j'ai demandé mes papiers. J'ai déposé un dossier avec des preuves de quinze ans de présence alors qu'ils demandent dix ans de preuves. J'ai attendu un an. J'ai fait des recours, j'ai attendu. Et depuis, j'ai jamais eu de réponse. Jusqu'à ce que je me retrouve ici. Moi, je suis là à cause d'un ami qui a ses papiers, il est Français. On est rentré dans un magasin. Il a foutu un peu le bordel parce que c'était le soir du match Croatie-France de la Coupe du Monde. Je l'ai défendu contre le vigile et on s'est retrouvé en garde à vue. Le lendemain, après le dégrisement, lui, ils le lâchent parce qu'il a la nationalité française. Moi, ils me gardent. Moi, comme ils ont rien trouvé à me coller, ils ont appelé le préfet et ils m'ont collé trois ans d'interdiction. Et pas que en France, ils m'ont collé une interdiction Schengen*.

*Interdiction de séjour valable dans tous les pays européens de l'espace Schengen.

racisme, le sexisme et toutes ces oppressions sont multipliées dans ces lieux d'enfermement. Et ça, c'est un truc qu'on peut jamais totalement dépasser.

Pourquoi vous parlez de prisons et de prisonnier.ère.s quand vous parlez des CRA ?

Le CRA, c'est à la fois une prison et une frontière. La frontière, c'est pas seulement une ligne entre deux pays. C'est un système mis en place par les États pour trier et exclure toute une partie de la population. La frontière suit les personnes étrangères sans papiers — et donc sans droits — au quotidien et se matérialise partout où la police est présente. Au travail, dans les logements sociaux ou les centres d'accueil, dans les transports, aux guichets de la préfecture, bref, partout, un contrôle au faciès peut t'envoyer au CRA. Toute personne sans papiers peut, au moindre contrôle d'identité, écoper d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui la rend

enfermable et expulsable pendant un an, et elle peut être enfermée plusieurs fois au cours de cette année si l'État ne parvient pas à l'expulser. Le CRA, c'est pas que pour les migrant.es. Ça fait peser la menace de l'enfermement et de l'expulsion sur des centaines de milliers de personnes en France : les personnes sans papiers, ou dont le renouvellement du titre de séjour dépend du bon vouloir de la préfecture, ou encore les personnes en situation régulière sortant de prison.

Les CRA ne sont pas là que pour expulser, ils servent aussi à marquer les corps et les esprits. À celles et ceux qui se font expulser, charge d'aller transmettre le mot à celles et ceux qui veulent ou doivent partir.

On parle de prison aussi parce que la plupart des communiqués et des personnes enfermées parlent de prison et de prisonnier.ère.s, de mitard, de promenade, d'absence de soins, de codétenus et de gamelles. Tous les gens qui sont passés par la taule le disent : c'est une prison.

« SANS MON FILS ET SANS MA FILLE ! »

Eva, prisonnière au CRA de Mesnil-Amelot, raconte comment on est venu la chercher à sa sortie de prison pour l'amener au CRA. Elle a finalement été déportée sans son fils.

Je suis mère de deux enfants. J'ai été condamnée à quatre ans de prison depuis 2014. Non, en fait, j'ai été condamnée à six ans de prison mais, avec la réduction de peine, j'ai fait quatre ans et deux mois. Et j'ai accouché de ma fille en prison. Mon fils est resté en Allemagne. [...] Et quand ma fille a eu dix-huit mois, ils l'ont faite sortir de la prison. J'ai pas vu mon fils jusqu'à maintenant, et ma fille, quand ils l'ont faite sortir, on a signé un contrat avec une assistante sociale : quand j'allais finir mes peines, à la sortie de la prison, ils allaient me remettre mon enfant. Et à la sortie de la prison, à ma grande surprise, je vois la police qui me prend et qui m'envoie dans un centre de rétention administrative, sans mon fils et sans ma fille ! Et je suis arrivée, tout de suite, j'ai demandé : « Mais pourquoi on m'amène ici ? J'ai déjà fini mes peines, et on m'amène encore dans un centre de rétention ! » Et on me fait savoir qu'on va me renvoyer dans mon pays d'origine, sans mes enfants... Et la préfecture aussi, elle a voulu m'éloigner de ma fille et de mon fils. Mais, pourtant, quand j'ai accouché en prison, j'ai fait trois jours de coma et je me sentais pas bien, je suivais des soins là-bas. Parce que... avec la nourriture, la manière dont on nous traite. [...] Quand le juge m'a libérée, j'ai décidé d'acheter les cadeaux pour mes enfants, j'étais tellement contente. Parce que, le 13, ma fille va faire quatre ans... Moi, j'étais contente, j'ai dit : « Ma fille, t'inquiète pas, maman va sortir demain. » Quand je sors, j'ai vu les policiers... J'ai souffert, j'ai fait tous les quatre ans pour mes enfants, j'ai pas fait ça pour rien, j'ai décidé que dès que ça s'est fini, je vais passer ma vie avec mes enfants. [...] Mais ils ont décidé de tout faire pour m'envoyer dans mon pays sans mon fils et sans ma fille.

Lettre du 23 janvier 2019 publiée dans la brochure « en Lutte contre les CRA ».



C'est aussi une pratique carcérale au quotidien : mitard pour celles et ceux qui se rebellent, utilisation massive des médocs avec ou sans consentement des prisonnière.e.s. La vie est régie par l'arbitraire des flics qui remplacent les matons des prisons. Chantage pour avoir du feu, pour une visite, pour une tondeuse, ou pour voir le médecin. Comme en prison, à l'infirmerie, y a que du Doliprane et des somnifères. Le psy justifie les mises à l'isolement pour les personnes qui tentent de se suicider. Le médecin ne sert qu'à attester qu'on est apte à être expulsé. Quel que soit l'état de santé, l'important, c'est d'éviter que la personne meure avant d'arriver dans le pays où elle est expulsée. Les expulsions violentes et les vols cachés (voir communiqués) ne laissent bien souvent pas d'autres armes pour résister que son corps. Les automutilations et les tentatives de suicide sont quotidiennes en centre de rétention.

Pour les femmes enfermées en CRA, c'est la double peine du racisme et du sexisme. En plus

du racisme structurel au fonctionnement des prisons pour étrangers, elles doivent subir des insultes sexistes, du harcèlement, voire des viols (voir communiqué Mesnil). Au CRA de Mesnil-Amelot, il y a un bâtiment juste pour les femmes et un autre pour les femmes avec enfant. C'est les mêmes flics qui surveillent hommes et femmes. Les meufs voilées sont particulièrement la cible de cette double peine de la part des surveillants.

Parlez nous des aller-retours que font les personnes entre la prison et les CRA.

De plus en plus de moyens de résistance des sans-papiers face au fichage de l'État sont criminalisés, comme le fait de s'opposer à son expulsion ou à son fichage même de manière passive (refus d'empreinte, refus d'aller voir le consulat qui fait les laisser-passer, etc.). Le fait d'être catégorisé comme sans-papier, ça crée des situation où l'État te force à mentir, à contourner plein de trucs en refusant de te donner les papiers et, à la fin, tu es réprimé

« L'AVOCAT D'OFFICE, LE JUGE, LES FLICS, ILS SONT TOUS PAREILS »

Dans cet extrait d'un communiqué écrit, le 25 janvier 2019, du Mesnil-Amelot en lutte, les prisonniers analysent le rôle de la justice et particulièrement du juge des libertés et de la détention (JLD) qui peut les convoquer jusqu'à huit fois au cours des quatre-vingt-dix jours d'enfermement.

Ici, à Mesnil-Amelot 2, nous les retenus, nous plaignons, entre autre, du tribunal et des avocats. Ici, il y a l'annexe du TGI de Meaux. Le centre de rétention a un tribunal à l'intérieur, c'est tellement facile comme ça ! Dès que tu es resté un jour ici, tu es sûr que tu vas rester pour au moins vingt-huit jours. Quand on te ramène au tribunal le premier jour, la juge des libertés et des détentions n'écoute personne, donne à tout le monde vingt-huit jours de rétention. Elle regarde même pas que tu as une carte de séjour en cours de validité d'un pays d'Europe. Le but, c'est de te renvoyer au pays. L'avocat d'office, dans une journée, il aura dix cas, il ne sert à rien. Parfois, on te donne à signer des papiers, tu comprends même pas ce que c'est, et ils ne donnent pas à tout le monde les interprètes dont ils auraient besoin. De toute façon, l'avocat d'office, le juge, les flics ils sont tous pareils, ils manigancent tout à l'intérieur juste pour que tu restes enfermé et que tu sois déporté après.

Les retenus qui ont la possibilité de payer un bon avocat sont vite libérés, parce que si tu as un vrai avocat, il va signaler un vice de procédure. Dans quasiment tous les cas, il y a des vices de procédure, ils respectent pas leurs propres règlements. Si on regarde chaque détenu, au cas par cas, la procédure n'est jamais vraiment respectée. Souvent, l'administration fait des magouilles avec les papiers, change les dates et les déclarations comme ça les arrange. Mais la plupart des détenus n'ont pas du tout les moyens d'avoir un avocat, alors ils vont rester enfermés ici à attendre l'expulsion. Ce n'est pas du tout les détails de ta situation qui comptent après tout, c'est juste l'argent qui fait la différence. Aussi, il arrive tout le temps que l'audience au tribunal et le vol soient programmés le même jour, alors parfois on pense aller voir le juge et en fait on est amené à l'aéroport !

pour tout ça.

Par ailleurs, il y a de plus en plus de prisonnier.e.s étrangèr.e.s qui se retrouvent à leur sortie de prison placées en CRA (voir lettre d'Eva). Suite au meurtre de deux femmes, en 2017 à Marseille, par un mec qui venait de sortir de garde à vue sans avoir été placé en centre de rétention pour un vice de procédure, Macron a profité du prétexte « terroriste » pour systématiser de nouveau la double peine.

La circulaire Collomb, sortie dans la foulée, se conclut par : « L'éloignement des étrangèr.e.s en fin d'une peine d'emprisonnement doit être une priorité, qu'ils soient en situation irrégulière ou qu'ils représentent une menace pour l'ordre public. » En clair, tout étrangèr.e en prison peut se retrouver en sortant dans les mains de la police de l'air et des frontières (PAF) et entre les murs d'un CRA.

L'État utilise aussi régulièrement l'hôpital psychiatrique (HP) pour punir celles et ceux qui auraient résisté à leurs déportations ou qui seraient déclarés « suicidaires ». Le 26 avril dernier, un prisonnier racontait à l'émission *L'Envolée* comment, après avoir fait une tentative de suicide pour éviter un vol, il était ramené rapidement à l'Hôtel-Dieu (l'hôpital des flics) puis, de là, envoyé à l'HP Saint-Anne pour une piqûre et un cacheton avant d'être ramené au CRA.

Que pouvez-vous dire des six derniers mois de révolte dans les CRA ?

Depuis décembre, il y a différents mouvements qui se sont succédé dans plein de CRA. Certains ont pu trouver du relais dehors. Du 3 au 11 janvier, il y a trois prisons pour étrangèr.e.s (Vincennes, Mesnil puis Oissel) qui se mettent en lutte à la suite et de façon coordonnée.

À la même époque, on était en contact avec un copain de Mesnil-Amelot qui était emprisonné à la maison d'arrêt de Meaux suite à un refus de consulat, il a essayé de lancer un mouvement de lutte là-bas avec d'autres anciens retenus. Ça a duré une journée ou deux, mais ça faisait plaisir cette connexion entre prison et CRA pour exiger la fin des déportations et de la répression des sans-papiers. Pas mal des personnes qu'on connaissait avaient des contacts dans les

prisons (Bois d'Arcy, Fleury et Nanterre), où ils étaient enfermés avant d'arriver au CRA. Mais le mouvement n'a pas pris là-bas.

Au début, on a beaucoup essayé de faire le lien entre les différentes prisons pour étrangèr.e.s et on a essayé d'appeler des cabines de différents CRA en Île-de-France, à Palaiseau et à Plaisir, puis ailleurs en France. On faisait circuler les communiqués par texto. Il y a eu un communiqué à Plaisir quelques semaines plus tard en réponse à ceux du mois de janvier. C'était intéressant parce que les prisonniers s'attaquaient explicitement aux mesures de la nouvelle loi « Asile et migration ».

Les grèves de la faim, ça a permis un premier mouvement collectif. Ces espaces-là permettent de discuter, de tester, de travailler d'autres pratiques de luttes, par exemple des tentatives de bloquer collectivement des déportations : à Vincennes, en dormant ensemble dans les couloirs ce qui gêne les mouvements des flics et, à Mesnil-Amelot, aussi des manifestations.

Même si y a eu très peu d'écho, la solidarité s'est organisée à l'extérieur. Après, il y a des collectifs qui se remontent à plusieurs endroits pour lutter contre les CRA et soutenir les personnes enfermées. En Île-de-France y a eu une quinzaine de parloirs sauvages devant Vincennes et Mesnil-Amelot. Des fois, ces manifs se tenaient en même temps que les manifestations des prisonniers à l'intérieur.

C'est compliqué de faire une chronologie complète jusqu'à aujourd'hui, y a eu pas mal de luttes qui ont repris, souvent plus courtes et sans la même diffusion. Beaucoup de répression aussi. On s'est aussi rendu compte petit à petit de tout ce qui nous échappait et qu'on ne voyait pas. Il y a régulièrement des mouvements collectifs ou des grèves de la faim qui se sont passés sans aucun écho.

Entre avril et mai 2019, les prisons pour étrangèr.e.s de Rennes et de Oissel ont été partiellement détruites par les prisonniers qui se révoltaient contre la répression et contre la violence des flics. (voir p. 61).

Au moment où ce journal est imprimé, la moitié des prisonniers du centre de rétention de Oissel se sont mis en grève de la faim pour demander eux aussi leur libération.



Pour préparer l'allongement de la durée d'enfermement à trois mois au 1^{er} janvier 2019, les préfetures doivent faire de la place et décident d'expulser massivement et violemment. Les prisonniers du centre de rétention de Vincennes, en région parisienne, réagissent vers la fin décembre 2018 avec une première grève de la faim dans un des trois bâtiments. Elle est bientôt suivie dans un autre bâtiment d'où sort un premier communiqué.

**« ON A TOUS UNE
HISTOIRE
DIFFÉRENTE ...
ET ON A TOUS LE
DROIT DE VIVRE
ICI »**

Communiqué des prisonniers du centre de rétention de Vincennes

Nous sommes des retenus du centre de rétention administrative de Vincennes en banlieue parisienne. Nous demandons la libération de tous les prisonniers, l'application de l'égalité entre tout le monde. On est comme tout le monde. Aujourd'hui, 3 janvier 2019, nous, vingt-sept retenus du centre de rétention du bâtiment 2A, nous sommes mis en grève de la faim pour demander la libération, tout de suite, de tout le monde. Nous savons que d'autres enfermés dans au moins un autre bâtiment sont eux aussi en grève de la faim (il paraît au moins une quinzaine). On a tous une histoire différente, qu'on soit travailleur, étudiant, depuis peu en France ou vivant ici depuis presque vingt ans... Et on a tous le droit de vivre ici, où on a nos attaches. Mais nous sommes enfermés dans ce centre de rétention. Si on s'est mis aujourd'hui en grève de la faim, c'est aussi pour dénoncer tout ce qui se passe dans cette prison. Ces derniers jours, il y a eu beaucoup de vols cachés et violents. Des anciens d'ici nous ont raconté qu'il y a plusieurs années la police, ici, était déjà violente. Il y a eu des copains tabassés puis déportés en étant casqués, bâillonnés et scotchés. Il y a eu des copains drogués qui se sont réveillés de retour dans un pays où ils ne connaissaient plus grand-monde. Les policiers ne respectent la loi que quand c'est contre nous. Même quand, légalement, on devrait être libéré, souvent le juge n'en a rien à foutre et la police te déporte quand même. La police, comme toujours, elle s'en fout, et l'État français aide. Si l'État n'était pas d'accord, et si les businessmen ne faisaient pas d'argent, tout ça ne marcherait pas. Ce centre de rétention, il est sale. Les toilettes et les douches, elles sont dégueulasses. La bouffe, elle est immonde. Nous revendiquons :

- La libération de tous les prisonniers ;
- Être respecté et traité dignement, on n'est pas des chiens ;
- La fermeture de ce CRA, qui a des gros problèmes d'hygiène ;
- Le respect de l'égalité entre tout le monde ;
- La fin des violences policières ;
- La fin des vols cachés et violents ;
- De la bonne nourriture ;
- Un véritable accès au soin.

Si on s'est mis en grève de la faim, c'est parce que quand on est allé voir les assos pour se plaindre, on nous a dit qu'il n'y avait rien à faire. Nous allons continuer notre grève demain et les prochains jours. Nous appelons un maximum de monde à nous soutenir dehors. On en a marre d'être traités comme des chiens !

Les retenus du bâtiment 2A, le 3 janvier 2019

« SI TU TE PLAINS, TU VAS DIRECT À L'ISOLEMENT »

Alors que la répression, les déportations ou les transferts vers d'autres CRA ont presque fait cesser la grève de la faim dans le bâtiment B2 de Vincennes, celle entamée au bâtiment A2 tient bon et a même été rejointe par de nouvelles personnes au lendemain d'une manifestation devant le CRA. Dans la foulée, le 8 janvier, l'ensemble des prisonniers du centre de rétention 2 de Mesnil-Amelot se mettaient en grève de la faim.

Communiqué du CRA 2 de Mesnil-Amelot

Nous, retenus du centre de rétention administratif n° 2 de Mesnil-Amelot (près de l'aéroport de Roissy en Île-de-France), avons décidé avant le repas du soir du 8 janvier de nous mettre en grève de la faim pour au moins deux jours.

Nous avons appelé le CRA 3 et le bâtiment des femmes à faire pareil dès demain matin. Ici, les conditions d'enfermement sont désastreuses, la nourriture est immonde. Ici, pour aller à l'infirmerie, il faut faire la queue alors qu'il fait très froid à cause de l'hiver. Ici, les infirmiers sont arrogants et, généralement, ils ne donnent que du Doliprane. Quand t'as quelque chose de cassé, ils ne te font pas de bandage, ils te donnent juste de la crème.

Ici, les policiers font la loi. Si tu te plains, tu vas direct à l'isolement. Ici, y a plein de gens qui ont subi ce qu'on appelle la double peine : condamnés à de la prison et, à leur sortie, directement ramenés en centre de rétention.

En centre de rétention, si tu refuses de donner tes empreintes ou d'aller voir le consul, tu peux prendre cent trente-cinq jours de centre presque d'affilés, ou faire plusieurs mois de prison entre deux placements en CRA.

Au bâtiment des femmes, une prisonnière a été violée par un policier avant les fêtes de

fin d'année. Rien n'a été fait pour elle.

À Mesnil-Amelot, il y a souvent des vols cachés, tôt le matin. Il y a l'isolement, où tu peux être enfermé avant le vol. Il y a tous ces anciens retenus qui ont été renvoyés de force, casqués et scotchés.

Récemment, quatre Guinéens ont été ramenés de force par une grosse escorte dans un charter à l'aéroport du Bourget. Ils sont partis chercher cinq autres Guinéens à Bordeaux et les ont déportés tous en Guinée. On exige la fin des vols cachés, la fin des déportations violentes et l'interdiction d'utiliser des charters pour déporter.

Pendant toute ta durée de rétention, on ne te change pas ta couverture. Même en prison, c'est plus propre, c'est dire. Ici, on peut pas cantiner ou espérer avoir une activité : y en a pas.

Ici, le droit n'existe pas, encore moins qu'en taule et, pourtant, on parle bien de la prison... Avant d'arriver ici, tu peux pas savoir ce que c'est.

On en a marre du racisme quotidien de la police. Toutes ces pressions et humiliations sont là pour briser notre moral : celui des retenus.

On appelle les autres retenus de France à lutter avec nous contre l'enfermement pour trois mois juste parce qu'on est sans papiers ! On appelle à de la solidarité à l'extérieur ! Liberté pour tous !

Les retenus du centre de rétention n° 2 de Mesnil-Amelot, le 8 janvier 2019 au soir.



Le 11 janvier 2019, les prisonniers du centre de rétention de Oissel (près de Rouen) se mettent en grève de la faim. Les policiers-matons comprennent le danger d'un mouvement qui s'étend de CRA en CRA. Celui qu'ils considèrent comme le leader est plusieurs fois convoqué par le chef du CRA pour lui mettre des coups de pression : interdiction de visite si les gars ne se remettent pas à manger, transfert punitif à Marseille, loin de sa famille... Deux autres prisonniers sont placés à l'isolement.

« CE QU'ON VIT, C'EST LE NÉO-COLONIALISME »

Communiqué des prisonniers en lutte de Oissel

Aujourd'hui, 11 janvier, nous rejoignons nous aussi la lutte dans les centres de rétention contre les conditions d'enfermement et les violences policières quotidiennes. Nous sommes déjà presque quarante en grève de la faim.

Sur les conditions d'enfermement ici, il y a beaucoup à dire. [...] Ici on nous respecte pas. Pour boire de l'eau, c'est aux toilettes. Si tu tombes malade, qui te soigne ? Pas la police en tout cas ! On nous traite comme des animaux et, pendant les visites, la porte continue d'être ouverte et les policiers continuent de nous écouter. Ils continuent de nous empêcher tout contact avec nos proches, même de faire la bise à ta femme. Ici, il y a eu des histoires de viols pendant la fouille.

On a décidé de pas tout casser, parce qu'on veut pas se faire accuser « d'ancien taulard venter », pourtant, y a de quoi ici. Ici, tu peux même pas cantiner et la bouffe est vraiment dégueulasse. Ici, il y a plein de profils différents : travailleurs, ceux avec un titre de séjour d'un autre pays [européen] mais que l'État veut quand même déporter au pays. Puis, y a plein de nationalités enfermées ! Chez les femmes, aussi là-bas, c'est la galère. Même quand t'as ton passeport et que tu veux rentrer, bah, il se passe rien et on te laisse à galérer. Nous, ici, on comprend rien. Hier, on a parlé avec Mesnil-Amelot. Là-bas aussi, c'est le système du bon flic et du mauvais flic. Nous aussi, on va lutter avec eux ! Ici, à Oissel, on nous a déjà gazés dans le bâtiment. Hier, ils ont voulu prendre des contacts dans des smartphones en fouille... pour voir de quel pays on pouvait venir. C'est totalement illégal ! Ici, il y a beaucoup de gens, ils se coupent les veines, on doit appeler nous-mêmes l'ambulance. Et quand elle arrive, la police, la seule chose qu'elle veut savoir, c'est qui a appelé. Et les flics nous engueulent.

Y a un gars ici, il a des problèmes aux reins et il pisse du sang. Elle a fait quoi, la police ? Elle lui a donné un Doliprane. De toute façon, à l'infirmerie, c'est soit Doliprane, soit drogue.

Pour la justice : même quand y a des vices de procédure, on nous libère pas. On nous donne des numéros pour connaître nos droits. Personne n'a jamais répondu.

Après le premier communiqué, on avait vu le chef du centre. On avait décidé d'être gentils mais ça sert à rien.

Ce qu'on vit, c'est le néo-colonialisme. La France a colonisé nos pays avant et maintenant ça... Nous, on a toutes nos attaches ici : parents, copines, potos, famille. On nous dit que si on nous libère, on va s'enfuir. Mais on va s'enfuir où ? Y en a, ici, ils sont venus pour demander la protection à l'État français... Et là, c'est la protection qui t'enferme ! Y en a marre de tout ça ! Nous, les enfermés, on voit plus nos proches, les aller-retours CRA-Prison-CRA empirent encore tout ça. On va pas passer notre vie à être enfermés !

On appelle les autres centres de rétention à entrer en grève de la faim avec nous et ceux de Vincennes et Mesnil en banlieue parisienne !

Les retenus du CRA de Oissel,
le 11 janvier 2019.

« ICI C'EST PAS UN CENTRE, C'EST UNE GARDE À VUE »

Deux semaines après les premiers mouvements collectifs, des liens commencent à se créer avec des prisonniers du CRA de Plaisir. Les nouvelles circulent. Un communiqué sort dans la foulée.

Communiqué de prisonniers du CRA de Plaisir

Ici, nous, on vit mal. Même la nourriture n'est pas bonne. Ils profitent de leur force de policiers, ils nous traitent mal. Ici, il y a des gens qui sont malades, ils n'ont rien fait pour eux, ils n'ont même pas appelé le psy ou le psychiatre alors qu'ils ne dorment pas la nuit. Pour certains, c'est leur première prison ici, y en a qui se sont fait arrêter sur un contrôle d'identité, d'autres parce qu'ils sortent de prison. Ils ont rien fait ici pour nous, ils nous ont maltraités. C'est très sale, le nettoyage, il est pas bien fait.

On sait pas. On est dans la merde, ils nous traitent mal, déjà, pourquoi on est là ? Parce qu'on n'a pas de papiers ? Y en a, c'est la première fois qu'ils les attrapent . Y a ceux pour qui on déclare les heures de vol, y a ceux qu'on vient chercher à 4 heures du matin. Y en a un, ils l'ont pris à l'aéroport, ils l'ont scotché direct, maintenant, il est tombé malade. Ils l'ont amené à l'hôpital hier, et après, mitard. Y a deux jours, il a vomi partout, même pas ils nettoient, y a encore le vomi deux jours après. Franchement, si tout ça c'est pas du racisme, on sait pas ce que c'est. En fait, si, c'est du racisme.

Les gens d'ici, ils les prennent pour des cons, ici, c'est pas un centre, c'est une garde à vue, on est dans un grand poste de police et, à l'intérieur, y a le centre. La vie ici, c'est comme une GAV classique, il y a tellement de trucs qui se passent à l'intérieur, il faut

vraiment que notre voix elle sorte, en même temps, y a rien de spécial, c'est toujours la merde. Ils te punissent avec la bouffe, ils te punissent avec la torture mentale, ils te punissent avec leur hypocrisie. Ils font genre ils sont humains, mais ils sont contents que ça se passe. Ça ne peut que s'empirer, ça ne peut pas aller mieux.

Le petit déjeuner ici, c'est de 7 heures à 7 h 30, à 7 h 31, y a plus de petit déjeuner. On dirait que c'est une grève de la faim forcée. Les gens, ils attendent la gamelle toute la journée. Y a un gars, le 27 janvier, c'était son 45^e jour, à 15 h 15, il était libre, mais à 11 h 15, ils l'ont déporté. Le copain dont on parle, l'interphone l'a convoqué à l'infirmerie, là y a trois personnes qui l'attendaient, ils lui ont mis trois ceintures, une pour les mains, une pour les pieds, une autre autour de la taille. Ils l'ont tapé dans la voiture et ils lui ont dit : « Sale arabe, rentre chez toi ». Ici, y en a, ils ont fait plus de vingt-quatre mois de prison et ils les ont ramenés ici. C'est leur politique de bâtard.

Même on s'est embrouillé avec eux aujourd'hui parce que, la promenade, elle est trop sale. Faudrait au moins laver une fois par semaine. C'est grave. On leur a dit même une fois par mois. Ils ont dit non ils ont rigolé. Ils nous parlent de façon minable. Comme on dit, la police, elle est partout ; la justice, elle est nulle part. Force à tous les potos de Vincennes et d'ailleurs, tout ça va pas durer !

Le 27 janvier 2019, à Plaisir.



« IL TOUCHAIT PAS PAR TERRE LE MEC, SON VOL ...IL A COMMENCÉ AU CENTRE »

Au centre de Oissel, en mars 2019, une grève de la faim réprimée se transforme en révolte. Résultat : huit cellules sur douze sont rendues inutilisables. Ce mouvement est passé totalement sous silence, sauf au CRA de Rennes, où une dizaine de prisonniers de Oissel ont été transférés. Suite à une expulsion violente, des prisonniers du CRA de Rennes se révoltent et y foutent le feu... La répression ne se fait pas attendre : déjà quatre d'entre eux ont pris du ferme. Voici un extrait d'une discussion téléphonique diffusée pendant l'émission *L'Envolée* du 17 mai 2019 avec des prisonniers du CRA de Rouen.



Là au centre (de Oissel près de Rouen) il doit y avoir quatre chambres. En tout, y en avait douze. Mais j'crois que, y a deux, trois mois, ils ont fait une grève de la faim, ici. Ils ont démonté les chambres, ils ont démolit tous les lits. Chaque chambre, c'est six ou huit personnes. Donc, là, on est peut-être trente, ouais... Sur les quatre chambres, y en a deux où la douche elle marche pas. [...]

Moi, j'étais au centre de rétention de Rennes, je suis rentré le 26 mars là bas. Et y avait des mecs, ils étaient ici, à Rouen, ils avaient fait la grève de la faim et tout ça. Y en avait dix. Ils les ont tous transférés à Rennes. Et c'est là bas que j'ai appris qu'ils avaient fait la grève de la faim et tout ça.

[...]

Et moi, si ils m'ont transféré de Rennes, c'est parce qu'il y avait eu un incendie. Ils ont scotché un mec. Tu sais comment ils font : ils rentrent dans ta chambre. Ils viennent le soir, hein. Ils voient si tout le monde est là. Ils font l'effectif à minuit et ils repassent à deux heures voir si t'es bien dans ta chambre. À quatre heures du matin, ils sont rentrés et, à ce qu'il paraît, ils ont dit, moi je sais pas j'étais pas dans le même bâtiment, à ce qu'il paraît, les prisonniers s'apprêtaient à faire la prière. Les flics sont venus sur un mec, ils se sont jetés sur lui. Une éponge dans la bouche pour qu'il se morde pas la langue, un casque de boxeur sur la tête pour qu'il se tape pas la tête sur les murs et, menotté par derrière, et les pieds scotchés menottés, le mec, il touchait pas le sol.

Moi, j'ai entendu les cris et tout ça mais j'étais pas dans le même bâtiment. Il touchait pas par terre, le mec... Son vol, il l'a commencé là où il était, en fait... Et ceux qui étaient avec lui, ses binômes, ceux qui dorment avec lui, ses co, bah, ils étaient enragés. Ils ont foutu le feu, devant les caméras... Les mecs, ils ont brûlé les matelas, mais à l'extérieur. Ils ont sorti les matelas et les ont brûlé dans la cour... À l'extérieur...

Les keufs, t'as vu, ils sont arrivés, ils ont sorti l'armurerie. Les matraques, les gaz. Ils ont mis les personnes accroupies dans un coin là-bas et puis ils les ont dispatchés dans les autres bâtiments.

J'étais en contact avec un Tunisien, là-bas, et il m'a dit : « Ceux qui ont brûlé ont pris deux ans, deux ans et un an. » En plus, le Tunisien avec qui je parlais hier, il a pris l'avion. Il a dit : « Franchement, moi, je rentre. »

Alors que, les mecs, ils ont commencé à foutre le feu dehors, devant les caméras. Je te dis ça parce que vraiment, les gens qui prennent deux piges, deux piges, une pige, c'est compliqué, tu vois. Ils ont pris deux piges pour ça... pour avoir brûlé des matelas dehors...



Ce communiqué est sorti le 6 juin dernier. Malgré les différentes mobilisation des prisonnier.e.s des prisons pour étrangèr.e.s l'administration reste sourde à leurs revendications : leurs droits ne sont toujours pas respecté, leurs conditions de détentions sont toujours aussi inhumaine.

Communiqué du CRA de Oissel au deuxième jour de lutte

Nous, on fait grève par rapport à la nourriture qui est pas bonne. Le centre de rétention est sale. Les douches sont bouchées. Les lavabos sont bouchés. Y a un terrain de foot où personne ne peut faire du sport. C'est les policiers qui font du sport à notre place. Y a pas d'activité ici. Le CRA est en travaux. Hier, on s'est embrouillé avec les policiers et, ce matin, ils ont reveillé tôt tout le monde pour prendre des gens et les ramener en Espagne. Toute la journée, y a du bruit parce que le centre est en travaux. Il est en travaux parce qu'il a brûlé récemment. On devrait être sorti pendant les travaux. Il devrait pas y avoir de prisonniers ici. Hier, ils ont mis un gars qui avait seize ans à l'hôpital pour lui faire les tests osseux et, depuis, pas de nouvelles des résultats. Il est toujours là. Ici, les flics ont conseillé à la femme d'un prisonnier de divorcer de son mari si elle voulait avoir un jour les papiers. Y a des gars qui devraient être à l'hôpital. Y a un gars qui doit se faire opérer, il ne peut pas respirer par le nez. Y a un mec, ici, qu'a l'hépatite B et un autre l'hépatite C. Ils devraient être à l'hôpital. On sait qu'à Rennes, depuis l'incendie du CRA, c'est plus pareil. Ils n'ont plus de sport. Les visites, c'est plus compliqué. Les policiers écoutent tout et laissent les portes ouvertes.

Face à tout ça, on appelle les prisonniers de Rennes et de tous les autres centres à nous rejoindre dans la lutte !



« L'ÊTRE VIVANT, IL VA TENTER DE S'ÉVADER. C'EST COMME ÇA »

RETOUR SUR LE PROCÈS DE PRISONNIERS ÉVADÉS DU CRA DE SAINT-EXUPÉRY À LYON

Le samedi 13 avril 2019 des prisonniers tentent de s'évader du CRA de Saint-Exupéry à Lyon. Les flics interpellent quatre personnes et les tabassés, en envoyant certaines à l'hôpital. Après une première comparution immédiate le 18 avril, le procès des 4 inculpés a eu lieu le 3 mai. Après à peine une heure quinze de procès ils écoperont de 4 mois de prisons ferme conformément aux réquisitions du procureur. Dans cet extrait du compte rendu de l'audience du 3 mai (publié sur crametoncra.noblogs.org), l'un des prévenus, D., se défend sans avocat face à son juge.

La juge commence par résumer les faits. À 17 h 45, le 13 avril, l'alarme du CRA se déclenche, deux flics arrivent et voient un trou creusé dans un mur extérieur donnant sur une courside. Ils voient trois personnes en train d'escalader et une qui repasse à l'intérieur du CRA.

La juge, s'adressant à D. : « Concernant votre participation aux faits, vous vous êtes blessé en tombant du grillage, vous n'êtes pas parvenu à l'escalader. Vous dites que vous avez entendu parler de l'évasion qui était en projet en début d'après-midi. Vous contestez avoir participé aux dégradations mais vous avez vu le trou se creuser. Vous reconnaissez par contre que vous vous y êtes intéressé, que vous avez fait du bruit, que vous donc avez évidemment participé à cette tentative d'évasion.

D. : Je voudrais dire que je ne suis pas d'accord avec l'avocate. Pendant la garde à vue, on m'a posé des questions... Ce qui est écrit, c'est pas ce que j'ai dit. Moi, j'ai pas participé à la dégradation et, eux, ils ont écrit que j'ai participé à la dégradation. Il y a beaucoup de choses. J'avais une avocate à côté de moi, j'ai dit : « Je n'ai pas dit ce qu'il est écrit. » Je sais pas ce qu'on me reproche. J'ai pas eu de réponse. J'ai refusé d'avoir un avocat.

J. : Et pourquoi vous avez refusé ?

D. : Parce que j'ai perdu confiance. [Il parle de son PV de garde à vue]. J'ai lu ce qui était écrit trois fois. Je lis, j'étais pas d'accord. Une deuxième fois, je relis, j'étais pas d'accord. Une troisième fois, elle est pas intervenue et puis, à un moment donné elle, m'a dit : « Ca commence

à bien faire ». Voilà, l'avocate, ce qu'elle m'a dit. Donc, j'ai refusé d'avoir un avocat.

Plus tard, D. reprendra la parole : « Par rapport à l'évasion, n'importe qui, il a un chien chez lui, il le ferme pendant quarante-huit heures, le chien, il va tenter de s'évader. L'être vivant, c'est comme ça. Moi, je suis un être vivant. J'ai été en prison. De prison, on m'a envoyé au centre de rétention. C'est la première fois de ma vie que je suis enfermé. Donc, moi, je pense et je crois, y a rien qui va changer, je crois profondément que c'est dans mes droits d'essayer de m'évader. Parce que je me sentais pas libre... N'importe qui va chercher sa liberté. [La juge tente de l'interrompre, mais il ne lâche pas]. De mon point de vue, j'ai pas fait un délit. Je vois pas pourquoi aujourd'hui je suis en prison. » La juge l'interrompt et dit avec un rire de dédain : « Eh bien, précisément, Monsieur, c'est un délit ». Il ne se laisse pas déstabiliser et poursuit : « Un chien, on le met chez vous pendant quarante-huit heures, il va tout faire, même il va se suicider, il va pas rester enfermé. Moi, je suis pareil, je suis un être vivant. Voilà. Y a des gens qui peuvent être incarcérés. Moi, je peux pas être incarcéré ». La juge s'impose et fait la leçon : « Alors, je vous explique une chose : si vous ne comprenez pas la différence entre un chien et un être humain, le chien ne connaît pas la loi et, vous, vous la connaissez. On en a fini avec les faits, je n'ai pas de question ».

Le procureur revient sur la terminologie du mot « évasion » qui ne peut pas s'appliquer dans le cas d'un centre de rétention, d'où

l'infraction retenue : « Tentative de soustraction en réunion à une mesure de rétention administrative »

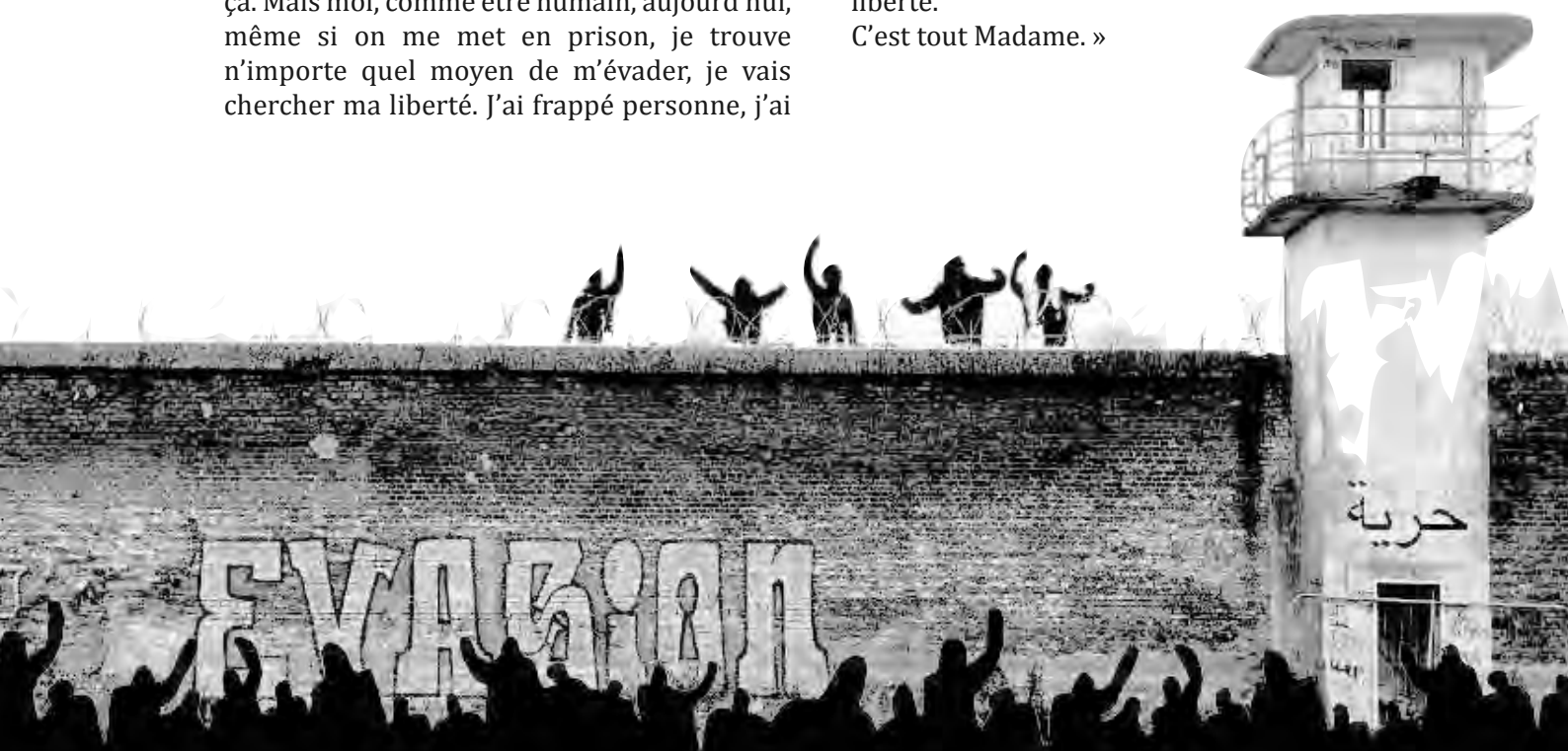
« Mais, bon, sociologiquement, ça ressemble quand même beaucoup à une évasion ». Il décrit alors minutieusement comment les prisonniers ont franchi le trou et va même jusqu'à parler de personnes essayant de passer le grillage « avec des cordes de draps noués comme on peut le voir dans les bandes dessinées et dans les films ». Il revient également sur les dégradations en indiquant que tout le monde est complice, les uns creusant, les autres couvrant le bruit. Il demande quatre mois d'emprisonnement pour chacun avec maintien en détention.

La juge rappelle ensuite le contexte : il y a un local de surveillance avec neuf écrans et 90 caméras. « Le CRA est quadrillé. » Il y a actuellement 91 détenus, soit une caméra par détenu ! Il y en a même tellement que les flics finissent par en oublier... Ils pensaient au début que la zone du trou était dans un angle mort, pour se rendre compte ensuite qu'une caméra a filmé l'entrée du sas menant vers le trou !

C'est au tour de D. de prendre la parole pour assurer sa défense : « Par rapport à la loi française, j'ai aucun lien avec les dégradations, je veux bien qu'on me le prouve, je veux bien qu'on me montre la vidéo ou quelque chose, parce que j'ai pas pu voir le dossier. J'ai demandé trois fois. Par rapport à la tentative d'évasion, c'est vrai, la loi française, elle interdit ça. Mais moi, comme être humain, aujourd'hui, même si on me met en prison, je trouve n'importe quel moyen de m'évader, je vais chercher ma liberté. J'ai frappé personne, j'ai

fait de mal à personne, j'ai touché personne... Je vais être jugé par ces lois-là, mais, pour moi, c'est un procès politique déguisé dans une enveloppe de jugement d'affaires... Je sais pas comment dire. Pour moi, c'est injuste si je suis aujourd'hui en prison, parce que j'ai seulement tenté de m'évader. Pourquoi j'ai tenté de m'évader ? On m'a donné au centre de rétention de l'Ibuprofène. Moi, j'ai la maladie de Crohn... J'ai pas pu vous donner d'ordonnance médicale de quand on me l'a prescrit mais, l'Ibuprofène, c'est dangereux pour ma santé. Une fois j'ai consulté un docteur, il m'a donné des antibiotiques pour ça. Au centre de rétention, j'étais pas... je me sentais pas un être humain. Je me sentais... tout à l'heure, j'ai dit un chien. Un chien, c'est un être vivant. Pour moi, il a total respect, pour moi il doit avoir le respect. Aujourd'hui, je suis en train de subir, c'est mon point de vue personnel, Madame, je suis en train de subir aujourd'hui la torture. Aujourd'hui, moi, si on m'avait pas pris mes papiers, je m'évadera pas, je serais pas entré en prison, je serais pas là devant vous... Donc, injuste pour ce qu'on me reproche, un délit que moi je trouve pas un délit, n'importe quel être vivant va chercher, va faire pareil, voire mieux... Peut-être, il va réussir. Moi, j'ai pas réussi, malheureusement. Ne le niez pas, Madame, n'importe quel moment que j'aurai un p'tit, un p'tit p'tit, p'tit moyen que je pourrai m'évader... C'est pas contre la loi, c'est juste pour récupérer ma liberté.

C'est tout Madame. »



TUEUR EN SÉRIE ADMINISTRATIF



« Qu'on ne me parle surtout pas de suicide ni de mort naturelle, la prison tue, assassine, exécute comme le pire des criminels. La prison est un tueur en série administratif, elle fait son œuvre inhumaine grâce à l'indifférence complice de toute la société. »

Laurent Jacqu, *Vue sur la prison*

C'est au courage de prisonniers et de leur famille que l'on doit des informations sur la mort d'une personne enfermée. L'administration pénitentiaire, elle, se contente d'un vague coup de fil à la famille présentant les condoléances administratives d'usage. Quand elle est contrainte d'ouvrir une enquête car la mort est considérée comme « suspecte » par la famille ou par les autres prisonniers, les conclusions sont invariablement les mêmes : mort naturelle ou suicide... évidemment la prison ne tue pas et les matons ne sont pas violents. Ce serait toujours le moral, un peu bas, et le psychisme, un peu fragile, qui conduirait le prisonnier à « passer à l'acte ». Comme par hasard, il trouve toujours dans sa cellule, même quand il n'a rien, un drap ou une paire de lacet pour se pendre.

Depuis le dernier numéro, des dizaines de prisonniers et de prisonnières ont perdu la vie, nous n'en ferons pas la longue liste ici. Rien qu'à la prison de Nancy-Maxéville sur le seul mois de mai 2019, il y a eu trois « suicides ». Interrogée par France 3, une matonne syndicaliste reconnaît bien que : « Oui, la structure de Nancy est particulièrement inhumaine. Les détenus et le personnel surveillant le pensent aussi. Les familles et même les avocats viennent de moins en moins, car on est trop loin du centre-ville ». Mais qu'on ne se méprenne, c'est encore une fois l'occasion de réclamer plus de moyens.

Nous revenons sur quelque-uns de ces drames dont des proches ou des prisonniers se sont saisis : l'assassinat de M. Amara Fofana à Réau ce mois de juin 2019, celui de Jaouad à Seysses en avril 2018, les nombreuses « morts » passées sous silence de Fleury, et le passage à tabac de Réda par des matons à Villepinte.

TÉMOIGNAGE SUR LA MORT DE AMARA FOFANA À RÉAU

Mardi 26 mai 2019, M. Amara Fofana est mort à la maison centrale de Réau. Aucun média n'a fait état de cette information. L'émission de radio *l'Actualité des luttes* sur Fréquence Paris plurielle, a reçu un témoignage alarmant d'un de ses compagnons de détention, que nous portons à votre connaissance.

Fofana sortait d'une journée complètement normale. Comme d'habitude, le matin il a été aux activités. L'après midi il a travaillé aux ateliers, il était de bonne humeur et nous n'avons fait que rigoler, tout allait bien. Vers 16 heures il est remonté du travail pour récupérer sa guitare en cellule, parce qu'il prenait des cours de guitare. Et, à son étage, il y a une surveillante, encore une nouvelle, une stagiaire qui n'est absolument pas formée. Il se trouve qu'elle avait eu un problème dans un autre bâtiment, parce qu'elle faisait trop chier les détenus. Elle n'était pas adaptée pour travailler en bâtiment et, elle s'en était fait virer. J'ai eu à faire à elle et c'est une grande malade. Au lieu de l'interdire de travailler avec des détenus, ils l'ont juste changé de bâtiment. C'est comme ça qu'elle a atterri au CDH2.

Fofana lui a demandé de sortir pour aller à son cours de musique et elle, elle a refusé, prétextant des choses à faire. Elle ne voulait pas se faire chier. Elle a ouvert la porte et il en a profité pour passer, pour partir, pour aller à son cours de musique. Elle n'était pas contente qu'il ne l'ait pas écoutée alors elle a fait un scandale. Après, il y a des surveillants qui disent qu'en passant il l'aurait bousculée pour passer. Maintenant, les détenus présents eux disent que non. Connaisant bien Fofana, je peux dire que c'était un mec qui ne levait jamais la voix. Je ne l'ai jamais entendu ne serait-ce que dire un « merde ». Je ne l'ai jamais vu s'énerver et pourtant ça fait depuis longtemps que je suis ici avec lui. Tout le monde l'appréciait et c'est rare en prison ; il y a toujours des gens qui ont des affinités avec certains et pas d'autres mais, lui, il était aimé par tout le monde. Il ne faisait que son travail, il aidait les gens quand il le pouvait.

Donc la surveillante a fait un appel « alarme ». L'appel alarme, c'est quand il y a une agression sur un surveillant. Dans

l'appel, elle dit : « Cette personne m'a agressive pour passer ». Au final elle a reconnu qu'il l'avait juste bousculée mais sur le coup elle a parlé d'agression. Les surveillants sont arrivés. Ils ont attrapé Fofana en bas du bâtiment, il avait descendu les escaliers pour aller à son cours de musique et, sans chercher à comprendre, ils l'ont étranglé, balayé. Ils l'ont amené dans la salle d'activités, là où il n'y a pas de caméras et on ne sait pas ce qu'ils lui ont fait. Ils l'ont sûrement tapé parce que, quand il est ressorti, on a vu qu'il n'arrivait même plus à marcher. Les surveillants ont dû le porter pour l'amener jusqu'au mitard. Et dix minutes après son arrivée au quartier disciplinaire, il se serait suicidé. Il se serait mis la corde autour du coup avec un drap, il l'aurait attaché à la grille qu'il y a dans ces cellules. Dans ces cellules, il n'y a rien, un lit et un lavabo, et il se serait pendu là.

Ils ont essayé de nous faire des communiqués parce qu'en détention on était un peu chauds. Ils nous ont dit que Fofana aurait dit avant d'être jeté au mitard : « Si vous me laissez-là je me suicide ». Il n'y a pas eu de mesures particulières de prises. Nous on sait que ça. On sait que c'était un mec qui avait une famille, qui avait des enfants, qui avait des parloirs, qui était suivi par sa famille. Ce n'était pas un mec isolé. Sa mère venait très souvent le voir. Il ne lui restait plus beaucoup sur sa peine. Il allait sortir bientôt. Il n'y a pas longtemps, ils lui ont refusé une permission et il devait repasser dans un mois. Mais il était plutôt confiant, il disait que ce n'était pas grave, que la prochaine serait sûrement acceptée. De ce qu'on sait, nous les détenus, c'est qu'il n'était pas du tout dans une spirale négative. Voilà ce que nous on sait à notre niveau.

Un détenu de Réau

ENTRETIEN À PROPOS DE L'ASSASSINAT DE JAOUAD AU MITARD DE SEYSSES EN AVRIL 2018



En juin dernier, nous consacriions l'essentiel du numéro 49 de notre journal à la mort de Jaouad au mitard de la maison d'arrêt de Seysses. Des prisonniers avaient alors dénoncé une escouade de matons qui faisaient régner la terreur dans le QD de cette usine carcérale qu'est Seysses. Malik était emprisonné à Seysses lorsque Jaouad a été tué. Le 14 septembre 2018, il a appelé l'émission *L'Envolée* pour raconter ce qu'il a vu et entendu.

Voici son récit, ainsi que sa description du sinistre mitard de cette taule (voir encart).

*« Personne n'a envie
de ressortir d'ici
les pieds en avant »*

L'Envolée : Malik, t'étais incarcéré lors du décès de Jaouad, t'as pu voir tout ce qui s'est passé à l'intérieur ?

Malik : Il y a eu une mort suspecte au mitard. Ils sont venus à 7 heures du matin pour constater : « Ah, oui, il est mort. » et appeler les pompiers. Ça a déclenché un mouvement de contestation, on s'est mis à manifester – enfin, en promenade. On se dit : « Non, on peut pas laisser passer ça sous silence. On peut pas rester sans rien faire. Il fallait le crier, le faire entendre... Du coup, ils nous ont envoyé les Éris. On a été remontés un par un, menottés. Ils ont mis les moyens. Ils sont venus à plusieurs et ils ont mis fin au blocage. Ils ont menacé tout le monde – tous les « meneurs » – de transferts et ils en ont transféré six. Des gens ont été placés au mitard...

Y a un mec qu'a été blessé à l'épaule pendant le mitard ; il s'est fait démonter. Il était prêt à témoigner parce qu'il a tout entendu. C'était le voisin de cellule de Jaouad, qui est mort au mitard, et la détention a tout fait pour le faire taire, jusqu'à le menacer de mort. Ouais, de grosses pressions, de grosses menaces... Direct, le chef qui le convoque : « Écoute, ton bras, c'est rien, on va te faire pire si tu fermes pas ta gueule. » Vraiment des menaces directes. Nous, les détenus, on sait que notre parole, elle vaudra rien devant un procureur ; elle pèsera rien du tout. Tout le monde est avec eux : la justice les protège, le palais, toute la magistrature...

Comment était l'atmosphère après la mort de Jaouad ?

C'est le bouche-à-oreille : tous les gens qui étaient au mitard avec Jaouad à ce moment-là ont été libérés le lendemain, et ils ont parlé. Ils ont dit : « Non, non, Jaouad, il s'est pas suicidé. On a entendu des coups. On a entendu, ça a tapé pendant une demi-heure au moins. Ils ont pas la notion du temps là-bas, mais ils évaluent à trente, quarante minutes. Parce qu'on a pas de montre. Vous savez, le mitard, c'est vraiment le strict minimum. La nouvelle s'est répandue, tous ses collègues ont commencé à se poser des questions... C'est pas la première fois que ça arrive à Seysses. Je veux dire, c'est pas le premier cas que j'entends là-bas d'un mort au mitard qu'on retrouve plein de bleus et dont la famille se pose des questions. Ils se retrouvent dans l'impasse totale parce qu'ils sont face à la machine judiciaire. Avec les experts, de leur côté, qui vont conclure qu'il s'est suicidé par pendaison. « Compatible avec une pendaison ! » Ça veut tout et rien dire. On a très bien pu l'étouffer, comme il a pu se pendre tout seul. Quand on apprend ça, comme c'est pas la première fois, on décide de bloquer en promenade, parce qu'on se dit : « Si ça lui arrive à lui, ça peut arriver à n'importe lequel d'entre nous. Personne n'a envie de ressortir d'ici les pieds en avant. Donc, voilà : la colère s'installe... Et un jour, en promenade, les gens ont décidé : « On bloque, on remonte pas ! » Juste pour les faire chier. Ça s'est fait naturelle-

« C'est facile de dire qu'il s'est suicidé mais, nous, on est persuadés du contraire »

ment. Y a pas eu de meneurs, pas de leaders. Tout le monde a décidé en même temps. C'est tout le monde qui s'est dit : « Ah, ouais, c'aurait été moi ou mon frère, j'aurais aimé qu'on fasse quelque chose. » Mais ils ont vite su nous calmer et nous faire taire : quand vous avez rien et qu'ils arrivent tout cagoulés avec les flash-balls, des fusils à pompe, les matraques et tout, on peut rien faire. Ils nous ont rentré un par un comme des agneaux. Ceux qui se mettent un peu en avant, qui crient un peu plus que les autres, qui gigotent un peu plus, ils vont dire : « Ouais, c'est les meneurs – et ils les transfèrent. » Même les surveillants nous demandaient : « Mais qu'est-ce que vous attendez pour bloquer ? Y a eu un mort au mitard ! Nous, on serait vous, on aurait bloqué ! » Y en a, ça les arrange ! Certains étaient contents que ça bloque, que ça fasse le buzz : ils s'en foutent, parce qu'ils font pas partie du mitard, ça les concerne pas, mais ils reprennent le buzz. Peut-être pour avoir plus de subventions, plus de moyens, je sais pas ce qu'ils espèrent derrière. Même pendant leur mouvement en janvier, j'étais présent, ils nous demandaient à nous de bloquer à l'intérieur. Plus y a d'incidents, plus ils réclament des primes. Après, les incidents, ils les provoquent aussi. J'étais là en 2016, quand un détenu a tué son codétenu : il en pouvait plus, ils faisaient que se battre, ils demandaient leur changement de cellule depuis une semaine mais on leur a dit : « Non, attendez, attendez... » Alors, oui, ils sont responsables là aussi. Les mecs sont là toute l'année à dire : « On va s'entretuer ! »

Dans la lettre qu'on a reçue, les prisonniers disent que la peur s'est instaurée à l'intérieur...

Ouais, franchement, ils ont réussi à instaurer un climat de peur, de panique totale même. Peur d'un transfert, d'une fouille pour rien, ou carrément qu'ils viennent dans les cellules et qu'ils nous démontent. Ils en sont capables. Ils sont capables de vous envoyer au mitard, de vous plier en deux et de

vous pendre à la fin. De faire comme ils ont fait pour Jaouad : le tabasser... Je vais pas dire que je suis... si je suis 100 % persuadé qu'ils l'ont tué. D'après tous les témoignages, d'après tous les gens qui le connaissaient, c'était pas quelqu'un qui... C'est quelqu'un qui aimait la vie, qui aimait vivre. Donc, voilà : voir un jeune mettre fin à ses jours... Surtout dans un mitard, où y a pas de caméras, ils peuvent faire ce qu'ils veulent de nous ; c'est facile de dire qu'il s'est suicidé mais, nous, on est persuadés du contraire. Jaouad, il s'est pas pendu tout seul, il a pas voulu se pendre. C'est pas vrai. C'est vrai qu'il a dû résister aux coups ; leur en mettre aussi, sûrement, pour se défendre. Après, quand y a six matons sur vous en train de vous défoncer... ils ont des gants. Avec un qui vous tient par le cou et quatre en train de vous casser les côtes, je donne pas cher de votre peau. Ça va vite. Il suffit qu'ils aient forcé un peu, qu'ils lui mettent un mauvais coup ou qu'ils l'aient étouffé. Et après, ils le pendent, c'est vite fait. Mais les bleus qu'il a eus, il se les ait peut-être faits tout seul ? C'est pas normal. OK, au mitard, il a fait une faute, il a tapé dans une porte ou peu importe l'embrouille... mais c'est pas une raison pour le tuer.

Le deuxième communiqué dit que l'administration a organisé des réunions secrètes au gymnase ?

Oui ! [...] Je pense que c'est le procureur qui a convoqué tous les matons pour leur dire de pas parler à la presse, de pas répondre aux accusations et de tous se tenir à la même version. Ils avaient pas de salle assez grande pour faire rentrer tout les matons, c'est pour ça que ça c'est fait au gymnase – et pour pas qu'on voie ce qui se passe, aussi ! Parce que le gymnase est un peu éloigné des bâtiments. Ils ont fait ça secrètement.

*« Un qui vous tient par le
cou et quatre en train
de vous casser les côtes »*



Il faut dire que les matons dont on parle sont toujours en poste au mitard de Seysses...

Bien sûr, c'est toujours la même équipe. Ils sont à peu près une dizaine, ils tournent. Toujours la même équipe de sadiques qui règne, qui fait sa loi. Je sais pas si c'est la détention qui veut que ça soit comme ça, et qui a mis les plus durs là-bas pour dresser le monde à leur façon... mais, les gens, ça se dresse pas. En tout cas, c'est pas le seul mort qu'ils ont sur la conscience, apparemment. La prison, on la connaît, on peut y retourner, ça nous dérange pas ! Ce qui nous fait chier, c'est le mort : surtout, que ça se reproduise pas. C'est ce qu'on souhaite. Et que cette équipe du mitard de Seysses, elle saute. Franchement, ça, ça serait le top.

Pendant les émeutes à Toulouse, est-ce qu'il y a eu des échanges intérieur-extérieur ?

Y en a toujours, parce que les toulousains des quartiers ont tous un membre de leur famille ou un collègue à eux à l'intérieur – donc la nouvelle, ça va vite ! Tout le monde a des téléphones... Après, dehors, ils ont pris l'initiative tout seuls, parce qu'ils comprenaient pas comment un de leurs collègues a pu rentrer en prison et ressortir mort : la prison, c'est pas fait pour ça. Ça sert à punir, pas à tuer ! Enfin ça sert surtout à faire chier, à engraisser des avocats qui engraisser des juges. Ça fait tourner la machine. Ça fait de l'emploi. Mais on soigne pas le mal par le pire. Et la prison, c'est le pire qui puisse arriver à un humain.

*« La prison,
c'est le pire
qui puisse arriver
à un humain »*

*« Des crachats,
des insultes,
des menaces,
des pressions... »*

MALIK À PROPOS DU MITARD

Quand t'as du mitard à faire, ils te préviennent pas. J'en ai fait : ils sont venus de bon matin, les surveillants, à 8 heures du matin, me dire : « Descends vite, y a la chef qui veut te voir, y a un papier à signer ! » Moi, j'y ai cru, j'ai dit : « Attendez, je prends mon petit déjeuner, je fume ma clope, je m'habille correctement... – Non, non, c'est vite fait le papier, y en a pour deux secondes. C'est rapide ! » Arrivés en bas, ils m'ont menotté, je les ai vus prendre les talkie-walkies et dire : « Blocage des mouvements, on le ramène au mitard ! » Oui, ils avertissent pas. Ils prennent, ils emmènent. Ils peuvent nous prendre à n'importe quel moment. Ils ont pas d'ordre. Des gens qui descendaient à la muscu : « Non, tu vas pas à la muscu, c'est les menottes ! On t'amène au quartier disciplinaire. »

Qu'on ait fait une faute à l'intérieur, qu'on ait droit au mitard, y a pas de soucis. On y va ; on fait notre mitard. On est puni : y a rien, pas de télé, pas de radio, rien. Pas de soucis, c'est le mitard, on le sait ! Mais de là à ce qu'on ait des crachats, des insultes, des menaces, des pressions... C'est une zone de non-droit où ils font ce qu'ils veulent. La terreur y règne. À Seysses, tout le monde a peur d'y aller. Quand on sait que quelqu'un y va, on lui fait la bise : on est pas sûrs qu'il va ressortir de là-bas. Franchement, on se dit au revoir comme s'il partait en enfer, le mec. C'est vraiment un univers hardcore, y a pas de caméra, ils font ce qu'ils veulent. Ils nous parlent comme ils veulent. Y a aucune loi au-dessus d'eux. Et le feu ? On nous allume le feu trois par jour... pour des mecs qui fument depuis vingt, trente ans ! Se retrouver à se faire allumer la cigarette trois fois par jour, en demandant comme un chien, et si tu mets pas la bonne formule, eh non, c'est refusé... Des fois, la pression qu'ils nous mettaient, c'était : « Tu veux le feu, ou tu veux la promenade ? » C'est eux les maîtres du monde, dans leur mitard.

LETTRE OUVERTE D'UN PRISONNIER DE LA PLUS GRANDE PRISON D'EUROPE, FLEURY-MÉROGIS

À l'été 2018 le syndicat pour le respect et la protection des prisonniers (PRP) avait reçu une longue lettre d'un prisonnier qui dénonçait les nombreuses morts de prisonniers passés sous silence par l'administration pénitentiaire de Fleury. Ce même été le PRP sortait un communiqué pour dénoncer la « mort suspecte » de Lucas H. au mitard de cette même prison. Le communiqué tenait à rappeler que des événements similaires avaient déjà eu lieu : « N'oublions pas qu'il y a quelques années un prisonnier surnommé Hicham avait porté plainte contre des surveillants du mitard de Fleury-Mérogis pour coups et blessures... Nous nous souvenons qu'à l'époque, cette équipe du mitard avait été nommée l'équipe

Tyson par les prisonniers, en référence au boxeur réputé pour sa violence ! À l'époque, ils n'avaient pas été mutés ni suspendus ; seulement éparpillés dans les différentes ailes ».

ALERTE !
DANS LES PRISONS FRANÇAISES,
LES PRISONNIERS ET PRISONNIÈRES MEURENT
DANS L'INDIFFÉRENCE TOTALE DE L'ÉTAT

Le 9 juillet 2018

Je vous écris ce jour pour vous alerter sur les conditions dramatiques de détention dans notre pays. Dans de trop nombreux établissements et en particulier à Fleury-Mérogis pour mon cas, les conditions de détention, bien au-delà de la simple privation de liberté, sont plus que jamais assimilables à de la torture physique et psychologique. Ce n'est plus seulement un simple fait de surpopulation carcérale. Avec un taux d'occupation de 180 %, la capacité d'accueil de cette maison d'arrêt est dépassée depuis longtemps, comme dans tant d'autres prisons françaises.

Dans cette société qui joue à guichets fermés, dans ses prisons, les activités sont remplacées par des cachets. Surtout, tout dépend de la volonté de la direction, qui choisit pour nous : soit la réinsertion, soit la sur-condamnation. Ici, ce n'est pas la réinsertion qui est visée ; nous vivons l'absence de justice dans un endroit qui est pourtant censé la rendre. La prison punit plus qu'elle ne devrait par certains comportements de l'administration, et par les surveillants et surveillantes, dont le comportement et les paroles sont totalement déplacés. Quelles que soient les pires injustices qu'elle produise, la prison a toujours raison aux yeux des juges et de la société.

Quant à l'application des peines et la détention qui en découle, on a l'impression que la machine est bloquée, qu'elle se trouve à l'arrêt. Alors qu'un JAP devrait répondre à une demande d'aménagement de peine dans les quatre mois, ici, c'est plutôt huit à douze mois... Que dire, aussi, des délais d'attente des transferts pour rapprochement familial...

Comment imaginer que l'on devienne meilleur en nous torturant, alors même que nous allons tous sortir un jour de vos prisons ? Soit on est cassé à

vie et plus bon à rien, soit on est encore pire qu'avant, et endurci à cause de la haine que l'on nous a injectée par le non-respect de l'état de droit. Les événements tragiques survenus ces dernières semaines auraient dû mobiliser et interpellier les plus hautes autorités. 11 personnes sont mortes à Fleury. La mort de 8 prisonniers a été annoncée dans la presse ; pour les 3 autres (un Albanais, une femme turque, et son mari quelques jours plus tard) c'est le silence radio. Est-ce parce qu'ils ne sont pas ressortissants français que ces morts n'ont pas été dévoilées ?

Aujourd'hui, je dénonce le traumatisme de certains prisonniers qui ont vécu le pire moment de leur vie le 8 juin 2018, quand un surveillant-chef s'est rendu coupable de demander à un prisonnier de détacher un autre prisonnier qui s'était pendu quelques heures plus tôt. Où est passé le protocole à ce moment-là ?

C'est l'administration pénitentiaire qui a tué cet homme avec ses violences physiques, psychologiques et ses négligences.

Quand la justice va-t-elle se saisir de ces « suicides » ? La justice sera-t-elle assez lente pour laisser l'administration masquer toutes les preuves ? Pour faire simple, les détenus vont mal au sein de cette administration pénitentiaire ! Aujourd'hui, je m'expose à une multitude de sanctions, mais ne rien dire me rendrait complice, alors je préfère ne pas rester qu'un délinquant qui subit, mais aussi qui dénonce.

Je dénoncerai toujours ce que nous subissons, mais la liste est extrêmement longue !

Un prisonnier de Fleury-Mérogis

À VILLEPINTE ... QUAND LA PRISON NE TUE PAS ELLE MUTILE



« Personnellement, j'ai subi des agressions le 28 novembre 2015, lorsque j'étais détenu à Villepinte. (...) J'ai pas eu les soins adaptés à mes blessures, ce qui a aggravé mon état de santé. Je suis depuis ce jour handicapé, car les séquelles physiques et le stress post-traumatique me rendent en partie invalide. J'ai déposé plainte, mais cela prend du temps. J'ai formulé avec mon avocate du barreau de Versailles une demande d'expertise en référé dans le cadre de ma plainte déposée, cela afin d'établir l'ensemble du préjudice que j'ai subi. Car depuis maintenant bientôt trois ans, j'ai toujours pas eu de soins adaptés à ma maladie. Je suis en train de mourir à petit feu. Depuis dix-huit mois, j'ai toujours pas de rendez-vous chez le spécialiste en neurologie. Aucun accès aux soins, pourtant c'est mon droit le plus fondamental. »

Extrait d'un courrier de Réda reçu le 10 avril 2018 par le syndicat PRP.

Discussion à l'antenne de *L'Envolée* le 14 décembre 2018,
avec le frère et le cousin de Réda, handicapé suite aux violences des matons de Villepinte.

Je parle au nom du syndicat PRP, pour dire que Reda est syndiqué, qu'il est donc sous la protection du PRP ; on tient à préciser que malgré son handicap, il est en parfaite forme physique et psychique, et surtout qu'il n'est pas suicidaire. Le frère de Réda va nous préciser les choses.

Frère : C'est arrivé à la maison d'arrêt de Villepinte ; d'après ce que m'a raconté mon frère, ils sont venus, ils étaient quatre, quatre sur lui ; alors qu'il est pas méchant et que physiquement, il est pas costaud... Imaginez-vous quatre matons, minimum un mètre quatre-vingt, avec leurs rangers, leurs matraques et tout... se déchaîner sur un jeune à quatre ! C'est énorme. [...] C'est des lâches, en fait ! C'est grave. Ils ont attendu de le menotter pour pas qu'il se défende. Franchement, c'est traître ! Du coup il pouvait pas faire grand-chose à part subir et encaisser les coups qu'ils lui ont mis. Il s'est retrouvé au sol, balayé, la tête écrasée en lui tapant dessus... Voilà, il a vécu un calvaire. Les mains menottées dans le dos, vous pouvez même pas vous protéger ou quoi que ce soit. Il est tombé par terre la gueule la première. C'est un choc. C'est grave, très grave... Déjà quand on tombe avec les mains libres, comment ça fait mal, alors imaginez-vous menotté dans le dos, et autour de vous quatre matons en train de vous rouer de coups ! Il a été tabassé, et il a eu un choc au niveau du crâne qui a fait une déformation.

Ils essaient de faire passer cette déformation pour congénitale, comme s'il était né comme ça. C'est pas vrai, et on a des preuves.

Frère : C'est le plus gros mensonge que j'ai pu entendre, parce que je l'ai vu grandir, mon petit frère ; il est né en bonne santé, sans aucune déformation... Le médecin traitant qui suit la famille depuis tout le temps aussi l'atteste... Et puis on a des photos, on a plein de choses ! Y a des preuves ! C'est une pure imagination pour éviter la bavure, pour dire : « On y est pour rien » De toute façon, c'est ce qu'y font ! Que ce soit les matons ou la police... c'est toujours comme ça.

Cet argument-là est soutenu par un médecin pénitentiaire alors que le médical est censé être totalement indépendant de l'AP... Aujourd'hui, comment il va Réda ?

Frère : Ben, là, c'est pas la joie : il est toujours blessé, toujours avec ses séquelles et physiquement, il est pas au top de sa forme, par rapport à avant. C'est un sportif qui fait attention à son physique, qui s'entretient et là, ça l'empêche de faire pas mal de choses... Il peut plus faire de sport... C'est une blessure !

Cousin : Et puis même moralement, c'est une question de reconnaissance... Je pense que tant qu'on reconnaît pas ce qui s'est passé ce fameux jour, ça va être compliqué pour lui. [...]

QUAND LA PRISON NE TUE PAS ELLE MUTILE

Frère : C'est sûr, ça va rester... Je sais pas comment ça va se soigner, mais ça va rester là. Même si à un moment, ça se voit plus physiquement, mentalement, il va le porter jusqu'à la fin de sa vie. C'est une cicatrice qui va rester.

Déjà, dans un premier temps, ce serait bien qu'ils lui donnent des soins ! Il a besoin de passer un scanner...

Frère : C'est ce qu'on essaie de faire ! Il a besoin de beaucoup de choses... C'est pas n'importe quoi, c'est au niveau du cerveau ! Ça peut empirer... Moi, c'est ça que je crains. Mais après, contre qui on va se retourner, s'il arrive autre chose ? C'est de la non-assistance à personne en danger, normalement ; après, je sais pas ce qu'ils font, l'administration, à l'intérieur des prisons... Mais le scanner, l'IRM, le neurologue, c'est des choses spécialisées qu'on a pas en prison...

Dans ce cas, qu'ils acceptent ses permissions médicales sans prétexter le manque d'effectif d'escorte ! Laissez-le sortir pour ses soins ! Si Papon y a eu droit, c'est pour tout le monde ! Et aussi qu'ils acceptent de donner le rapport médical, que la Spip a. S'ils refusent, c'est sans doute qu'il prouve les dires de Réda.

Frère : Bien sûr qu'il les prouve ! Mais bien sûr qu'ils le savent ! Ils savent l'erreur qu'ils ont commise, mais c'est comme partout : ils admettent pas leur faute. Ils sont pas crédibles.

Cousin : Je vais même aller plus loin, aujourd'hui, quand vous regardez les réseaux sociaux, les gens disent : « Comment ça se fait qu'il y a des gens en prison qui sont nourris, logés... Des scanners ? Et puis quoi, encore ? » Ils se disent : « Mais qu'on les laisse crever, ces gens-là ! » Tant qu'on changera pas ces mentalités-là... La France, elle est belle sur le papier, mais dans la réalité des choses, on se retrouve dans des situations... On le sait tous au fond de nous, même pas besoin d'expliquer ; vous savez, l'humain, comment il réagit. Aujourd'hui, un maton, il fait quoi de sa journée ? Il surveille des gens... Il est habillé de façon à représenter l'autorité... Forcément, y a du zèle ! [...]

Il avait un rendez-vous médical mais ils ne l'ont pas extrait ! Maintenant le neurologue ne veut plus le recevoir. Il ont dû lui dire que c'est Réda qui avait refusé.

Frère : Il a un rendez-vous pour des soins et on l'empêche d'y aller. C'est grave ! [...]

Ils veulent le pousser à l'erreur.

Frère : Un détenu comme mon frère, là, ça fait deux ans qu'il est incarcéré, il sait très bien ce qu'il a à faire ! Il connaît très bien ses droits... Il fait pas ça pour les faire chier ! Il le fait parce qu'il en a besoin ! Mais eux, ça les fait chier qu'il fasse ça. Et à partir de là, c'est des problèmes : les matons qui le surveillent, le provoquent, le poussent à la faute...

Cousin : Il rentre pas dans le cadre : c'est « Tais-toi, accepte, subis, rentre dans le moule, et tout se passera bien pour toi... » Mais si tu commences à connaître tes droits, tu commences à déranger.

Frère : Et là, on parle de mon petit frère, mais c'est pour tous les détenus ; y en a d'autres !

*« Tais-toi,
accepte,
subis,
rentre dans le moule,
et tout se passera bien »*



FAITES SORTIR L'ACCUSÉ

le film en DVD

Les projections du film n'ont pas cessé durant l'année.

Elles ont permis de longues, combattives et nourrissantes discussions collectives. L'équipe du film, Philippe et Monique remercient toutes les personnes et collectifs qui ont permis de partager ces moments : à l'Espace diversité laïcité à Toulouse avec ACT UP sud Ouest ; au cinéma du Mas D'Azil ; au cinéma le Régent à Saint-Gaudens avec le groupe Nosotros ; à l'université Lyon 3 ; au Ciné Cagire d'Aspet ; au cinéma les Studios à Brest avec l'assemblée des Monts d'Arrée ; à La Parole errante à Montreuil ; aux 9 salopards à Marseille ; à la fac de Tolbiac à Paris avec la Bam ; à la Bellevilloise à Paris dans le cadre du Festival Bobines Sociales ; au Cinéma American-Cosmograph à Toulouse ; au Zizpa Gaztetxea à Bayonne ; au Cin'Hoche de Bagnolet ; à Manifesten à Marseille ; à St-Jean-du-Gard dans le cadre du Festival documentaire luttes et résistances ; à la fac occupée du Mirail à Toulouse dans le cadre des Dix jours d'autodéfense populaire ; à la journée annuelle du Syndicat PRP à Châteauroux ; au festival Résistance à Foix ; à l'Asrtragale à Setes ; au salon du livre libertaire de Cluny ; au cinéma le Méliès à St-Etienne ; à Pau avec la CNT-AIT ; au cinéma Max Linder à St-Girons avec Question de justice ; au cinéma Les 3 Luxembourgs avec le Genepi dans le cadre des journées nationales prison ; au cinéma le Méliès à Montreuil dans le cadre du Festival des droits de l'homme ; à la Dérive à Nantes ; à la Pétroleuse à Caen ; au cinéma l'Univers à Lille dans le cadre du festival *Les mauvais jours finiront*. Merci aussi à tous les endroits où nous n'avons pas pu accompagner le film.

Continuez de vous approprier et de diffuser ce film, cette histoire, ce combat.

Pour le projeter, contacter : lesfilmsduboutdelaville@laposte.net

« **Condamné à la fin des années 80 pour des vols et des évasions, Philippe Lalouel est en prison depuis trente ans.**

Au fil d'une longue correspondance avec le réalisateur, il prend la parole et refuse sa destinée de fantôme social. Contaminé par le VIH lors d'une transfusion, il se bat pour ne pas mourir entre les murs.

Un film d'amitiés en lutte contre l'implacable machine judiciaire. »

Écrit avec Philippe et réalisé par PeG.



Le DVD du film est sorti grâce au travail des *Éditions du bout de la ville*.

Il bien entendu gratuit pour les prisonniers. Il suffit d'en faire la demande : par mail ou courrier à L'Envolée qui transmettra / directement : leseditionsduboutdelaville@yahoo.fr / par FB : Faites sortir l'accusé.

En bonus un entretien avec le réalisateur, un avec Monique la compagne de Philippe et des lectures de lettres, ainsi qu'un livret de 24 pages contenant un récit de sa vie par Philippe et des extraits du journal qu'il tenait lorsqu'il était en conditionnelle en 2010.

Vous trouverez aussi un lien pour accéder au film en streaming HD.

Vous pouvez acheter le film pour 10 euros en librairie ou le commander sur : leseditionsduboutdelaville.com

**Un grand salut à notre copain Mehdi, on pense bien à toi !
Maintenant que t'es de l'autre
côté des barreaux, pense à nous écrire !**

Garde la pêche et à très vite !





Ciao Georges !

Georges Courtois est mort le 19 mars 2019. Il avait passé plus de quarante années derrière les barreaux... sans commentaires. Il était surtout connu pour avoir pris en otage pendant trente-six heures en décembre 1985 la cour d'assises du tribunal de Nantes avec ses deux amis de l'époque, Karim Khalki et Patrick Thiolet. Le but de cette opération était bien sûr de s'évader, mais son échec a permis au moins

de profiter de cette situation pour faire un plaidoyer public (relayé par la télévision sur la demande de Courtois) contre la justice, contre la prison et le monde qui les génère, devant des jurés médusés : la plupart d'entre eux ont eu une telle prise de conscience du jeu mortifère que la république leur faisait jouer qu'ils ont littéralement changé de vie. Bien évidemment, les magistrats, eux, ont continué leur sinistre profession... Les trois amis ont été condamnés à vingt ans de prison pour ce fait exceptionnel à tout point de vue.

« Quel effet ça vous fait d'être venus pour juger quelqu'un et finalement de vous retrouver en position d'être jugés à votre tour ? Qu'est-ce que ça vous fait ? Madame ? (« Très impressionnant ! ») Ce que je voudrais savoir, c'est le rapport que vous faites entre ce genre de choses, c'est-à-dire quand on vient tranquillement condamner des gens et qu'on s'aperçoit que ça ne se passe pas comme ça. Hein ? Bien. Alors je dis ici devant ce monsieur que notre but n'est pas de faire du mal à qui que ce soit, y compris vous, Monsieur le président, y compris le procureur de la république. Notre but essentiel est de nous en aller ; votre compagnie ne m'est pas désagréable, mais je suis obligé de partir. Et nous partirons à partir du moment où on nous laissera partir. Mais attention, la sortie ça va être chaud. Je me demande si on ne va pas mettre une petite grenade pour effrayer ceux qui auraient voulu se cacher dans les couloirs. »

Extrait d'une question de G. Courtois aux jurés, décembre 1985. On peut lire à ce sujet le livre *Aux marches du palais*, paru aux éditions Attila.

**LES DÉTENUS DOIVENT POUVOIR SE PROCURER LES JOURNAUX DE LEUR CHOIX
N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE SAISIE DANS LES TROIS DERNIERS MOIS.
SEUL LE GARDE DES SCEAUX PEUT RETENIR LES PUBLICATIONS
(À LA DEMANDE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT),
ET CE SEULEMENT S'ILS CONTIENNENT DES MENACES PRÉCISES
CONTRE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES OU CELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
(ART.D444 DU CPP).**

Nous sommes des prisonniers du centre de rétention administrative de Vincennes, en banlieue parisienne.
Nous demandons l'application du droit pour ceux et celles qui veulent partir au pays, un vrai accès au soin quand c'est nécessaire et la poursuite des traitements pour celles et ceux qui en ont besoin. Nous demandons surtout la libération de tous les enfermés. Nous ne sommes pas enfermés pour ce que nous avons fait mais pour ce que l'État a décidé que nous serons : des sans-papiers.
À la prison de Vincennes, et même avant, pendant les arrestations ou au commissariat, la violence, qu'elle soit physique ou morale, est quotidienne.
Nous refusons la manière dont les gens sont déportés de force, souvent très violemment. Récemment encore, un prisonnier a été tabassé avant que la police tente de le déporter. Quand quelqu'un n'a plus aucune solution sauf celle de se faire du mal pour être libéré, il n'a accès à aucun soin, il n'est pas emmené à l'hôpital.
Ici, tous les jours, on nous rappelle qu'on est rien pour l'État français.
Contre l'enfermement parce qu'on est sans-papiers, un enfermement qui détruit nos vies et enferme aussi nos familles et nos proches avec nous.

Des prisonniers du CRA de Vincennes, le 14 décembre 2018

(ce texte est le premier d'une série de vingt communiqués écrits par les prisonniers des CRA du Mesnil-Amelot, de Vincennes, de Plaisir, de Rennes et de Oissel, entre décembre 2018 et juin 2019)